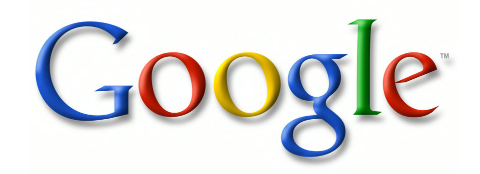

Google



HISTOIRE

DU DONJON ET DU CHATEAU

DE VINCENNES.

DE L'IMPRIMERIE DE LEROUGE jeune.

I.



S.t Louis, rendant la Justice à ses Sujets.

M. Vallain del. Bovinet Direxit.

HISTOIRE

DU DONJON ET DU CHATEAU

DE VINCENNES,

DEPUIS LEUR ORIGINE JUSQU'A L'ÉPOQUE DE LA RÉVOLUTION;

CONTENANT des particularités intéressantes sur les Princes, les Rois, les Ministres, et autres personnages célèbres qui ont habité Vincennes;

ET sur les prisonniers qui y ont été renfermés, principalement pendant les règnes de Louis XIII, Louis XIV et Louis XV; avec un précis historique des guerres civiles dans lesquelles figurèrent les principaux prisonniers du Donjon, depuis le règne de Charles V jusqu'à l'époque de la suppression de cette prison d'état.

PAR L. B.

TOME PREMIER.

A PARIS,

CHEZ BRUNOT-LABBE, Libraire, rue de Grenelle Saint-Honoré, n°. 15;
LEROUGE, Libraire, Cour du Commerce, Maison de Rohan.

1807.

INTRODUCTION.

Les savans ne s'accordent point sur la véritable signification du mot *Vincennes*; qu'ils expliquent de différentes manières. On peut donc comparer les édifices antiques, à ces généalogies qui se perdent dans la nuit des siècles et sur lesquelles on ne débite que des fables. En effet, la vérité est presque toujours tellement enveloppée, qu'on a bien de la peine à la reconnoître.

Quelques étymologistes prétendent que l'origine du mot Vincennes vient d'une dénomination latine exprimant la bonté de l'air, qui rend la vie saine, *vita sana*, mot altéré en celui de Vicennes. D'autres soutiennent que l'ancien parc, ou bois, contenoit environ deux mille arpens, ou vingt fois cent arpens,

et que de là vient le mot Vingt-cennes, par corruption de vingt-cents, *vicena*. Enfin, le nom de Vincennes auroit été donné à ce bois, parce que la ville de Paris, alors renfermée dans l'île du Palais, n'en étoit éloignée que de vingt stades, qui font deux mille deux cents pas; d'où seroit venu le mot latin *ad vincenes*, qui auroit fait vicenes, et ensuite Vincennes.

Quel qu'il en soit de ces différentes étymologies, le bois de Vincennes, situé environ à une lieue de Paris, du côté de l'Orient, étoit connu avant la naissance de J.-C. A cette époque il servoit déjà de promenade et de délassement aux habitans de Lutèce; car c'est ainsi qu'on nommoit alors Paris, à cause de la blancheur de ses maisons ou chaumières, qui étoient construites de paille et de terre détrempée. Les Romains

avoient établi dans le bois de Vincennes, un collége consacré au dieu Sylvain : on en voyoit encore les restes au prieuré de ce bois, occupé d'abord par des Ermites, et ensuite par des Minimes. Dans des siècles plus reculés, il y avoit eu, en ce lieu, un collége de Druides, dont le principal établissement étoit dans les forêts de Chartres.

Les premiers rois français firent bâtir, dans le bois de Vincennes, une espèce de château, ou rendez-vous de chasse. Dès l'an 1170, il y avoit déjà à Vincennes une maison royale. Philippe-Auguste, qui aimoit beaucoup la chasse, y fit renfermer des bêtes fauves, telles que des cerfs, daims, sangliers et chevreuils, alors très-rares en France. Le parc de Vincennes, qui étoit peu considérable, fut clos de murs. Il n'est pas fait mention, dans nos histo-

riens, d'aucun parc avant le règne de Philippe-Auguste.

Une ménagerie fut ensuite établie à l'entrée du parc, près de la porte de Bel-Air, dans un bâtiment gothique : on y entretenoit des lions, des tigres, des ours, des léopards, et autres animaux féroces. Elle exista jusqu'au règne de Louis XIV, qui fit transporter tous les animaux à Versailles.

Le parc de Vincennes a mille quatre cent soixante-sept arpens d'étendue : il est en face du château, et en fait un des plus beaux ornemens. On remarque, sur-tout, le bois de Beauté, situé sur une colline, d'où l'on découvre la rivière de Marne : il est enfermé dans un petit parc de cinquante-deux arpens, qu'on appelle le *parc de Beauté.* C'est dans cet endroit délicieux, qu'on voyoit anciennement le châ-

teau de Beauté, où résidoient souvent nos premiers rois. Son antiquité étoit si reculée, qu'on a toujours ignoré quel est le prince qui le fit bâtir. Détruit depuis plusieurs siècles, on ne trouve plus à la place qu'il occupoit, que des bosquets.

Le parc de Vincennes fut long-temps l'unique en France; les forêts de Fontainebleau, de Saint-Germain et de Compiègne, ouvertes et sans clôture, faisoient les délices de nos rois pour la chasse. Ce n'est que depuis le règne de François Ier, que le goût pour les parcs commença à devenir général, et que le nombre s'en est si prodigieusement multiplié au préjudice de l'agriculture.

On a toujours distingué à Vincennes, le grand et le petit parc. Ce dernier étoit réservé exclusivement pour les plaisirs de nos rois, qui en agrandirent successive-

ment l'enceinte, par l'acquisition des terres de différens particuliers.

Vers l'an 1164, Louis VII, pénétré de vénération pour l'ordre de Grammont, dont les religieux étoient connus sous le nom d'Ermites, forma le projet de les établir dans le bois de Vincennes, sur les ruines de l'ancien collége romain consacré au dieu Sylvain. Il demanda à leur général un certain nombre de ces religieux, qu'il accueillit avec respect, et qu'il dota avec une magnificence royale.

Ces moines pratiquoient une grande austérité, un parfait désintéressement, et vivoient dans une retraite égale à celle des anciens Ermites.

L'un d'eux, nommé frère Bernard, obtint depuis quelque crédit à la cour, et engagea Philippe-Auguste à chasser de France tous les Juifs.

Quelques années après (1190), le même prince se disposant à faire le voyage de la Terre Sainte, à la tête d'une armée de croisés, fit son testament dans le château de Vincennes (dit de Beauté), et ordonna, par une disposition précise, qu'il ne seroit pourvu à aucun bénéfice ecclésiastique pendant son absence, sans l'avis et consentement de frère Bernard.

Pendant l'hiver de 1419, la disette du bois fut si excessive qu'il fallut brûler les arbres fruitiers et les solives des maisons. Charles VII ordonna de couper tout le bois de Vincennes, ce qui fut promptement exécuté par un grand nombre de bûcherons qu'on y employa : le bois fut porté à Paris, à mesure qu'on l'abattoit, et vendu très-cher, à proportion du prix ordinaire, parce que les Anglais, maîtres des environs de la capitale, n'y laissoient

presque rien arriver. La reine, qui s'étoit retirée à Vincennes, n'avoit que du bois vert pour son chauffage. On ne voyoit dans les chemins et dans les rues de Paris, que des pauvres qui mouroient de faim et de froid.

Louis XI institua l'ordre de Saint-Michel, en 1469. Le prieur des Ermites du bois de Vincennes en fut établi chancelier. Mais en 1584, Henri III, par un traité fait avec François de Neuville, abbé de Grammont, détacha le prieuré de Vincennes de cet ordre, et transféra les moines au collége royal de Mignon, à Paris. En vertu de cet accord, le roi établit dans le prieuré du bois de Vincennes, les frères Mineurs, ou Cordeliers de l'Observance, qui ne pouvant s'y plaire, (on ignore pourquoi) s'en retournèrent dans leur couvent de Paris. Henri III

fit alors venir du couvent de Notre-Dame de Chaillot, près Paris, dix-huit Minimes, dits Bons-Hommes, qu'il établit dans le bois de Vincennes.

Ces derniers religieux furent appelés en France Bons-Hommes, parce que Louis XI, charmé de la piété de François de Paule, leur fondateur, qu'il avoit fait venir d'Italie auprès de sa personne, l'appeloit ordinairement le *bon homme*.

Henri III fit faire dans le parc du bois de Vincennes, autour de l'église des Minneurs, plusieurs bâtimens et oratoires, ornés de superbes tableaux, et remplis d'ornemens d'église très-précieux, de reliques, et de plusieurs livres de dévotion, qu'il avoit fait imprimer en 1589. On vit ensuite les Seize, et leurs compagnies de bourgeois armées, s'approcher de Vincennes, faisant mine d'en vouloir à ce

château, aller droit aux Minimes, dans le bois, et piller tout ce qui appartenoit au roi.

Tandis que l'antique collége des Druides, changé d'abord en un temple consacré au dieu Sylvain, étoit métamorphosé en un monastère, par la piété de nos anciens rois, ceux-ci habitoient souvent le château de Beauté.

Le pape Jean XXII, prêchant à Rome sur la vue de Dieu, dont jouissent, dit-on, les ames bienheureuses dans l'autre vie, avoit annoncé que cette vue ne seroit entière et parfaite qu'après la résurrection et le jugement dernier. Il envoya deux légats en France, pour y soutenir et répandre cette opinion. Le roi, Philippe de Valois, convoqua, au château de Beauté, tous les maîtres en théologie, tous les évêques et abbés qui se trouvèrent

alors à Paris; et après plusieurs conférences, la décision unanime de l'assemblée fut que, depuis la mort de Jésus-Christ, les ames des fidèles jouissent dans le ciel, face à face, de la vue parfaite de Dieu, et que cette vue demeurera la même après la résurrection. Philippe de Valois envoya cette décision au pape, et lui manda qu'il le feroit brûler, s'il ne se rétractoit. Une telle menace paroîtroit extraordinaire, si l'on ne considéroit le temps où vivoit ce monarque.

En 1375, Charles V fit construire ou réparer la tour du château de Beauté, qui fut couverte en plomb. Le roi logeoit au premier étage de cette tour; le dauphin au second; le duc de Valois au troisième. Le pont-levis étoit toujours levé dès que la nuit commençoit à répandre ses ombres.

Charles V se plaisoit tellement dans cette demeure, qu'il avoit formé le projet de faire bâtir tout auprès, une ville fermée de murailles : sans doute pour se venger en même temps des Parisiens, qui lui avoient autrefois fermé leurs portes. Les plans étoient déjà dressés, et le terrain de l'emplacement aligné; Charles avoit aussi distribué et assigné des places à ses courtisans pour y bâtir; mais sa mort arrêta ce projet, qui, tout bizarre qu'il étoit, pouvoit devenir très-nuisible à la ville de Paris.

Charles VII n'aimoit pas moins cet agréable séjour, dont les auteurs du temps se sont plu à vanter les délices, et qu'ils trouvoient justement nommé le château de Beauté. Ce prince, tendrement attaché à Agnès Sorel, surnommée, à cause de ses charmes, *la Belle des Belles*, lui donna ce château, afin qu'elle eût, lui

dit-il, un nom qui lui convint à plusieurs titres. Elle jouit jusqu'à sa mort de ce domaine royal, et on la nommoit Dame de Beauté.

Agnès aimoit Charles uniquement pour lui-même, et jamais elle n'eut d'autre objet que la gloire de son amant et le bonheur de l'Etat. Se distinguant par des vertus que l'on trouve rarement dans les maîtresses des rois, elle concerta avec le bâtard d'Orléans (le fameux Dunois), les moyens de tirer le roi de la léthargie où il étoit plongé, et réveilla le courage de ce prince, en lui rappelant ses devoirs. Ce fut par un artifice politique, que Jeanne d'Arcq, appelée communément *la Pucelle d'Orléans*, fut présentée au roi comme envoyée de Dieu, et suscitée par le ciel pour délivrer la France de l'oppression des Anglais. Les plus éclairés feignirent de le croire; ils

soldat, persuadé que Dieu se déclaroit pour lui, marcha avec confiance; la valeur, la prudence et la vertu de cette généreuse fille répondirent à l'idée qu'on s'en étoit formée, et le roi lui dut ses premiers succès.

François Ier fit éclater la juste estime que lui inspiroit la belle Agnès Sorel, en écrivant ces vers au bas du portrait de cette femme célèbre :

Gentille Agnès! plus d'honneur tu mérite,
La cause étant de France recouvrer,
Que ce que peut dedans un cloître ouvrer,
Close nonnain, ou bien dévot ermite.

Le peu d'union qu'il y avoit entre Charles VII et le Dauphin, depuis Louis XI, fut cause qu'on soupçonna Louis d'avoir fait empoisonner Agnès Sorel, qui mourut le 9 février 1450, dans le château de

Beauté, âgée de quarante ans, regrettée du roi, de la cour et des peuples. Elle n'abusa jamais de la faveur, et réunit les rares qualités d'amante tendre, d'amie sûre et de bon citoyen.

La mort d'Agnès Sorel sembla présager la ruine du château de Beauté. Nos rois, depuis long-temps, s'y trouvoient trop à l'étroit, et ne tardèrent pas à l'abandonner entièrement. Mais comme ils ne pouvoient quitter un séjour aussi salubre qu'agréable, ils firent bâtir, à Vincennes même, une demeure digne de leur magnificence. Philippe de Valois fit démolir, pour cet effet, en 1330, un vieux château qu'avoit fait construire Philippe-Auguste, vers 1223; et l'on jeta les fondemens de celui que nous voyons de nos jours, et qu'on appelle le Donjon. Il fut élevé jusqu'au rez-de-chaussée; pendant

l'année 1333 et les suivantes. Les circonstances du temps forcèrent d'interrompre les travaux. Vingt-quatre ans après, le roi Jean le fit continuer jusqu'au troisième étage ; l'ouvrage fut encore interrompu par la captivité de ce monarque, qui fut fait prisonnier à la bataille de Poitiers ; et conduit à Londres. Les travaux furent repris malgré les malheurs du temps, par Charles son fils ; qui avoit été déclaré régent du royaume, et que Paris refusoit de recevoir. Ce prince s'empara de l'ancien château et du château neuf, ainsi que du bois de Vincennes, en 1358, et y campa avec 30,000 hommes, ravageant les campagnes voisines. Devenu roi, sous le nom de Charles V, il fonda la Sainte-Chapelle, près du château de Vincennes. Nous en ferons mention dans un autre chapitre.

Ce fut en 1290 que Philippe-le-Bel, qui résidoit

résidoit dans l'une des anciennes maisons royales de Vincennes, y rendit une ordonnance sur l'état de sa maison.

Jean Goupil, trésorier, fut commis à la dépense et recette du manoir royal et Donjon de Vincennes, à raison de dix sous de gages par jour, suivant la commission du roi Jean, donnée au bois de Vincennes le 22 avril 1361.

Le Donjon de Vincennes, tout gothique, tout affreux qu'il nous paroît aujourd'hui, fut long-temps la superbe maison de nos rois. C'est là qu'ils venoient se *soulacier* et *sesbattre*. Ce lieu de *soulas* et *desbastrement*, est devenu dans la suite un séjour d'angoisses et de malheur. Le Donjon fut même, pendant plusieurs siècles, le premier et le seul château que ces monarques possédoient : ils avoient, à la vérité, des habitations en divers lieux de leurs

Etats ; mais Vincennes étoit le seul manoir royal hors de leur capitale. Il eut cependant toujours les apparences et les dehors d'une forteresse. La grande tour étoit l'habitation ordinaire du roi, de la reine, et de leurs enfans ; les autres tours servoient à loger les princes de la maison royale, et les seigneurs de la cour. Un pont-levis en défendoit l'entrée, et des fossés très-profonds, revêtus en pierre, en rendoient l'approche très-difficile.

La reine Catherine de Médicis, qui joignoit aux vices et aux préjugés de son siècle l'amour des beaux-arts et du luxe, fit dresser, en 1560, le plan du nouveau château, dont on commença aussitôt la construction, ainsi que de la nouvelle gallerie ornée de peintures. Le jardin fut entouré de fossés pleins d'eau, et fort abondans en poissons. Marie de Médicis,

voulant avoir la gloire de contribuer à ce magnifique ouvrage, fit faire les bâtimens du côté de Paris, en 1610, dans un goût vraiment majestueux, et destinés à loger la famille royale et toute la cour. Sur une pierre qui est sous l'angle du côté du parc, sont gravés ces mots : « En l'an » premier du règne de Louis XIII, roi de » France et de Navarre, âgé de neuf ans, » et de la régence de la reine Marie de » Médicis, sa mère, 1610. » Aux quatre coins de la pierre, le jeune monarque mit quatre médailles portant la même inscription : deux sont d'or, et les autres d'argent doré. A l'assise de cette pierre, le célèbre duc de Sully donna au roi la truelle d'argent; un des seigneurs qui l'accompagnoient, lui présenta le marteau, et un autre lui tenoit l'auge d'argent où étoit le mortier.

Louis XIV, dans le commencement de son règne, fit élever les deux grands corps de bâtiment que l'on admire du côté du parc.

HISTOIRE
GÉNÉRALE
DU DONJON ET DU CHATEAU DE VINCENNES,

DEPUIS L'ORIGINE DE LA MONARCHIE FRANÇAISE, JUSQU'AU RÈGNE DE LOUIS XV INCLUSIVEMENT.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Description du Donjon et du Château de Vincennes. — Anecdotes sur quelques-uns des Artistes qui contribuèrent à la construction et à l'embellissement de ce château.

NOUS allons maintenant faire la description de ces maisons royales, en com-

mençant par le Donjon, comme étant le monument le plus ancien.

Ce bâtiment antique est composé de neuf tours, d'une très-forte épaisseur et d'une grande élévation : elles sont surpassées par une dixième, appelée le Donjon, qui étoit le manoir royal. Quelques-unes de ces tours sont totalement découvertes, et tombent en ruines. La cour de ce Donjon est entourée de fossés particuliers, d'environ quarante pieds de profondeur, larges de vingt, et revêtus de pierres de taille. Ce revêtement est à pic, et vers le haut il règne une corniche, ou plutôt un talus, qui saille tellement en dedans, qu'il faudroit se renverser pour le franchir; de sorte qu'un homme, parvenu dans les fossés, et sans intelligence au-dehors, seroit aussi sûrement renfermé que dans les tours. Ces fossés sont en outre fortifiés d'une galerie couverte, bordée de meurtrières : aux quatre angles, sont quatre tours qui sont saillies dans les fossés. A la première entrée, est une

fortification servant de logement au concierge : elle présente une façade décorée de dauphins et d'écussons antiques, semés de fleurs-de-lis. Au milieu de la cour s'élève le Donjon, dont la forme est carrée, avec quatre tours à ses angles ; elle a quatre étages entièrement voûtés, composés chacun d'une grande salle carrée au milieu, et de quatre petites pièces dans les quatre coins, qui servoient de chambre à coucher et de cabinets : depuis elles servirent long-temps de prison. Cette grande salle offre une voûte gothique, soutenue au milieu par un seul pilier, qui est placé de même à tous les étages ; les quatre prisons, ou plutôt petites pièces, sont aussi voûtées, et communiquent à leur salle commune. A la hauteur du troisième étage, est une galerie extérieure qui règne en saillie autour du bâtiment. Le comble de cette tour du Donjon forme une terrasse cintrée, dont la coupe des pierres est très-curieuse : on y jouit d'une vue extrêmement étendue

et très-agréable. A l'un des angles de cette terrasse, s'élève à une hauteur assez considérable, une guérite ou donjon, bâtie en pierre, d'une délicatesse surprenante. Il y avoit aussi, dans cette tour, une chapelle qui servoit d'oratoire aux rois de France, et qui fut ensuite destinée aux prisonniers d'état, pour leur faire entendre la messe dans une galerie, où ils étoient séparés par différentes tribunes, fermées de portes très-épaisses.

Un puits, creusé dans l'intérieur, donnoit l'eau nécessaire; et une grande cour avec deux petits jardins, en faisoient l'ornement. Le petit parc, entouré de murs, servoit de promenade particulière; les rois avoient un pont-levis, jeté sur les fossés, qui y conduisoit. Toutes ces choses, à l'exception du pont pour passer dans les jardins, subsistent encore dans leur entier.

Le Château de Vincennes est bâti sur un carré long, entouré de fossés profonds, qui n'ont rien de commun avec ceux du

Donjon, celui-ci ayant son fossé particulier avec son pont-levis. Le corps de bâtiment, du côté de Paris, est double; l'autre ne l'est pas : les faces sont ornées d'un ordre toscan et dorique, en pilastres. Les dedans sont vastes et magnifiques.

La grande porte, qui sert d'entrée au parc, est bâtie en arc de triomphe; sa face, en dedans de la cour, présente un ordre dorique, formé de six colonnes engagées, avec des bas-reliefs et des statues de marbre. Cet excellent morceau d'architecture, le plus beau, le plus élégant que nous ayons en France, a été imaginé par Leveau, suivant un nouveau système pour accoupler les colonnes de l'ordre dorique; il produit un effet merveilleux au milieu d'une cour spacieuse, s'unissant aux deux ailes par deux galeries découvertes, que soutiennent des arcades rustiques au nombre de quatorze. Il y a vis-à-vis deux galeries pareilles, également soutenues par des arcades rustiques, fermées par des grilles : l'entre-deux forme des niches,

occupées par des statues de marbre ; et dans le centre, on voit une porte élevée et dorée, pour servir d'entrée à la cour de l'ancien manoir royal (1).

L'aile droite qui, comme nous venons de le dire, est double, renferme du côté du jardin, l'appartement dit du roi ; et, sur la cour, celui de Marie-Thérèse d'Autriche (2). Le premier appartement, composé de cinq pièces, fut peint par Champagne, aidé de son neveu. Louis XIV indiqua à cet artiste, pour les sujets à peindre, la paix des Pyrénées, et son mariage avec Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne. Champagne, né à Bruxelles, joignoit à ses talens une piété exemplaire, et son attachement à la religion le lia d'une manière intime avec les solitaires de Port-Royal. Il poussoit le scrupule et la délicatesse jus-

(1) Le Donjon.

(2) Femme de Louis XIV.

qu'au point de ne jamais peindre, dans ses tableaux, des figures entièrement nues. Il travailloit si facilement, que, s'étant trouvé en concurrence avec plusieurs peintres, pour un tableau de Saint-Nicolas, il fit le tableau et le plaça dans la chapelle qui lui étoit destinée, pendant que ses confrères n'en traçoient que le plan.

Après la salle des gardes, qui est la première pièce, vient la salle à manger, ornée de quatre frises des batailles d'Alexandre, peintes par le Mancholle. Dans la salle du trône, le roi est représenté sous la figure de Jupiter, ordonnant à la France d'embrasser la paix. Tous les arts personnifiés, embellissent cette composition: plusieurs de leurs attributs sont placés dans la frise, et désignés par des figures de grandeur naturelle, qui tiennent les chiffres de Louis XIV et de la reine son épouse.

Au plafond de la chambre à coucher, on voit Jupiter et Junon; et dans un petit cabinet, des groupes d'enfans.

De la salle des gardes, on entre dans l'appartement dit de la reine. La première pièce, nommée la salle des pages, est ornée de quatre paysages, et d'une marine de Berzoni, génois, qui excelloit dans ce genre, ainsi qu'à rendre les tempêtes avec une vérité frappante. Il ne craignoit pas de braver la mer en fureur, et de mettre sa vie en danger, pour contempler et faire passer dans ses ouvrages les accidens de la nature.

Le plafond de la salle du concert est magnifique. Le milieu représente Marie-Thérèse d'Autriche, sous la figure de Vénus, qui donne ses ordres à Mercure; les Graces la suivent, et Iris l'accompagne. Au dessus est un groupe de Zéphyre et de Flore. Aux côtés sont l'enlèvement d'Europe, Mars et Vénus, Apollon et Daphné, Hercule et Omphale. Auprès de ces tableaux, diverses figures jouant des instrumens, quatre camaïeux aux encoignures, terminent cette belle composition.

Dans le salon, on voit la reine soutenue par Mercure, qui lui montre Jupiter;

un génie ailé semble aller au-devant d'elle, et lui tendre les bras. Différentes divinités sont peintes sur ce plafond. Les chiffres de Louis XIV et de son épouse occupent les encoignures. Des figures ailées leur servent de support ; d'autres prennent des fleurs dans des corbeilles peintes par Baptiste.

Au plafond de la chambre à coucher, sont peints Vénus et l'Amour endormis. Le petit oratoire de la reine offre la vie de sainte Thérèse, représentée par de Sèvre, sur les lambris, dans des cartouches de fleurs.

Les deux galeries découvertes, et l'arc de triomphe, dans le massif duquel on passe, servent de communication à l'appartement dit de la reine-mère, dont la chambre à coucher a une entrée sur cette galerie. La salle des gardes est peinte en fleurs, et enrichie de dorures. Dans la salle à manger, on voit le Temps qui soutient un jeune Prince, et le remet entre les mains de l'Innocence : des en-

fans sculptés accompagnent ce tableau, et quatre bas-reliefs achèvent de remplir le plafond.

Au plafond de la salle du conseil, qui est très-bien doré, on remarque aux encoignures les quatre parties du Monde, avec deux petits tableaux d'enfans, qui tiennent des fleurs; et au milieu la Prudence et la Paix.

Dans le cabinet d'assemblée, est représenté un prince soutenu par des génies, dont le plus grand s'avance vers lui pour le couronner: les lambris présentent treize morceaux du Berzoni.

Dans l'appartement dit de Monsieur et de Madame, le salon est superbement doré, et le plafond, fait à compartimens, est orné de plusieurs nymphes qui folâtrent: on voit dans la chambre à coucher, le portrait de Monsieur (Gaston, duc d'Orléans), dans un médaillon, soutenu par la Renommée, avec cette légende: *Non nisi grandia canto.*

Enfin, le cabinet, qui est très-vaste, est peint par Champagne, et représente Mars et Bellone.

Le grand escalier est un morceau d'architecture rare et hardi : on admire sur-tout sa voussure, la hauteur de la cage et la longueur des marches.

CHAPITRE II.

De la Sainte-Chapelle de Vincennes. — Particularités curieuses sur ce monument. — Trésor de la Sainte-Chapelle et Reliques qu'on y vénéroit. — Histoire de celle qu'y fit apporter saint Louis. — Réglemens singuliers établis parmi les Chanoines de la Sainte-Chapelle de Vincennes.

Les anciens rois de France avoient dans le lieu de leur résidence, un oratoire ou Sainte-Chapelle : ils y entretenoient des prêtres pour la célébration du service divin, et pour garder les reliques.

Charles V, après avoir terminé la construction du Château ou Donjon royal de Vincennes, y fonda aussi une Sainte-Chapelle, à l'imitation de celle que saint Louis avoit édifiée à Paris, et il la dédia à la

la Sainte-Trinité et à la Sainte-Vierge. Ce monument de sa magnificence et de sa piété fut élevé dans la cour extérieure du château ; mais il n'eut pas la satisfaction de le voir achevé. Les fondemens en étoient à peine jetés, que ce prince mourut, en 1380. L'ouvrage fut interrompu sous plusieurs de ses successeurs, jusqu'à François Ier., qui fit continuer cette Sainte-Chapelle : elle ne fut entièrement terminée que sous Henri II, vers l'an 1550. Les chanoines que ce prince y plaça, étoient uniquement chargés de prier continuellement l'Etre suprême pour le repos de l'ame de Jeanne de Bourbon, femme de Charles V, ainsi que pour le monarque et tous les rois ses successeurs.

La construction de cette chapelle étoit admirée ; sa symétrie et son élégance d'un beau gothique y charmoient également les yeux.

Les vitraux de l'église avoient été peints par Jean Cousin, dont nous avons eu l'occasion de parler plus haut, et qu'on pour-

roit regarder comme un artiste universel. Il représenta sur ces vitraux, les sept trompettes de l'Apocalypse, et les quatre Saisons. La plupart de ces ouvrages fragiles et précieux ont été détruits. Il n'en reste plus que quelques-uns, qu'on a eu l'adresse de transporter à Paris, au Muséum des Monumens, rue des Petits-Augustins.

Vers 1552, Henri II ayant fait terminer le bâtiment de la Sainte-Chapelle de Vincennes, ordonna aux chanoines de cesser le service divin dans la vieille chapelle, dédiée à saint Martin ; elle fut aussitôt démolie ; mais une des chapelles de la nouvelle église fut consacrée à ce saint. Les vitraux supérieurs, ainsi que les peintures des voûtes, portoient par-tout la devise du croissant, que Henri II avoit prise par amour pour Diane de Poitiers, sa maîtresse. On voyoit de tous côtés, dans ce lieu saint, des H et des croissans. Les chiffres du roi et ceux de Diane étoient entrelacés dans les vitraux et sur les

voûtes, avec des cors-de-chasse, des chiens, des croissans et des cornes d'abondance. Diane étoit même représentée dans les vitraux du milieu de la nef, à gauche. On la distinguoit par un ruban bleu, que le peintre avoit mis pour servir de bandeau à ses cheveux ; et ce qu'il y avoit de plus singulier, elle étoit représentée toute nue, et d'une ressemblance parfaite.

Henri II, à la tête d'une procession brillante, suivi d'une cour nombreuse, aida lui-même à transporter, dans le nouveau temple, les vases sacrés et les ornemens nécessaires pour le service divin. Les rois accordèrent successivement de grands priviléges à cette église. Ils avoient dans le chœur un trône, où ils se plaçoient lorsqu'ils alloient joindre leurs prières à celles des chanoines.

Du temps de Charles V, et sous quelques-uns de ses successeurs, le nombre des chanoines ne fut d'abord que de neuf, y compris un trésorier et un chantre ; il y avoit en outre quatre vicaires et deux

cleros. Ce nombre fut augmenté, lors de la suppression de la Sainte-Chapelle du Vivier en Brie, qui fut réunie à celle de Vincennes, par lettre-patente du mois de mars de l'année 1694. Tous ces prêtres étoient fort bien rentés. Le chapitre avoit aussi douze gentilshommes laïques, chargés de la garde des reliques, et qui devoient les accompagner l'épée nue à la main., lorsqu'il falloit les transporter, soit en procession, soit auprès de la personne des rois.

Cette Sainte-Chapelle avoit un trésor peu considérable, dans lequel on remarquoit néanmoins un assez grand morceau du bois de la vraie croix, et un bassin très-antique de cuivre rouge des Indes, en forme de cuvette, qui a cinq pieds de circonférence, où sont gravées des figures représentant des Persans. On y voit un roi sur une espèce d'estrade, et des gardes à ses côtés; des chasses de tigres, de lions, de léopards, avec quelques mots arabes. Ce bassin représente aussi plusieurs hommes

armés de carquois et de boucliers : les figures sont ciselées dans le cuivre, et toute la ciselure est remplie d'argent. Il est vraisemblable que ce bassin fut apporté au retour des croisades. On croit qu'il fut fait chez les Sarrasins, en 897. Il servit en France aux baptêmes des enfans des rois, et de quelques princes du sang royal (1).

La Sainte-Chapelle de Vincennes en contenoit aussi une paroissiale, dédiée à saint Martin : les chapelles, dans toutes les maisons royales, étoient sous le titre de ce saint. Il inspiroit à Clovis une telle vénération, qu'il faisoit porter sa chape ou capuchon à l'armée, pour obtenir du ciel une victoire complète sur ses ennemis.

Vers la fin de l'année 1237, Beaudouin de Courtenai, frère de l'empereur Robert,

(1) On ignore ce qu'est devenu ce monument d'antiquité, précieux à plusieurs égards.

se voyant réduit à engager son comté de Namur au roi saint Louis, dont il étoit parent, lui donna la couronne d'épine de Jésus-Christ, promise aux Vénitiens pour une somme considérable. Il dit au roi et à la reine Blanche, qu'il vint trouver dans l'ancien château de Vincennes : « Je sais, à n'en pouvoir douter, que les » seigneurs français renfermés dans Cons- » tantinople, où les tient assiégés une » armée ennemie, sont réduits à une telle » extrémité, qu'ils seront contraints de » vendre la sainte couronne à des étran- » gers, ou du moins de la mettre en gage. » C'est pourquoi je désire ardemment vous » faire passer ce précieux trésor, à vous » mon cousin, mon seigneur et mon » bienfaiteur, et au royaume de France, » ma patrie. Je vous prie de vouloir bien » la recevoir en pur don. » Louis, charmé de la proposition, remercia Beaudouin et accepta le don, se promettant de l'en récompenser d'une manière avantageuse.

Peu de jours après, Louis IX et la reine

sa mère, envoyèrent des ambassadeurs à Venise pour payer, au terme convenu, la somme pour laquelle cette relique étoit engagée ; ces ambassadeurs la reçurent des mains des Vénitiens, et reprirent le chemin de la France. Louis partit, avec sa mère, du château de Vincennes, et accompagné de ses frères, de Gauthier archevêque de Sens, de Bernard, évêque d'Auxerre, ainsi que d'un nombreux cortége de seigneurs ; il alla au-devant de la sainte couronne, qui fut portée alternativement par le roi, les princes et grands du royaume, sur un brancard couvert d'une riche étoffe, dans l'avenue de Vincennes, près l'abbaye Saint-Antoine-des-Champs (1). On y dressa, en pleine campagne, un échafaud, d'où plusieurs prélats, vêtus pontificalement, montrèrent

---

(1) Des maisons qui furent successivement bâties aux environs de cette abbaye, donnèrent lieu au vaste faubourg Saint-Antoine.

la sainte couronne au peuple de Paris et des environs. Une épine de cette sainte couronne en fut détachée et enfermée dans un reliquaire, qui resta plusieurs siècles dans le trésor des reliques de la Sainte-Chapelle du bois de Vincennes.

En 1241, Louis acheta de l'empereur Beaudouin : 1°. un morceau considérable de la vraie croix; 2°. le fer de la lance dont le côté de Jésus-Christ fut percé; 3°. une partie de l'éponge qui servit à lui donner du vinaigre; 4°. le roseau dont on lui fit un sceptre de dérision; 5°. une partie de son manteau; 6°. enfin, plusieurs autres reliques, qui arrivèrent à Paris le 14 novembre. Le roi partit de Vincennes à pied, avec son clergé et les principaux seigneurs de sa cour, pour aller recevoir toutes ces reliques à l'entrée de l'avenue qui conduit au faubourg Saint-Antoine; il les reçut prosterné à terre, et les porta lui-même à Paris dans la Sainte-Chapelle de son palais.

Ce prince étant à Vincennes, en 1240,

avec la reine sa femme, ainsi que ses frères et son conseil, fit rendre, après une mûre délibération, le Talmud aux Juifs. Cette restitution parut si peu canonique, sur-tout de la part d'un monarque aussi pieux, que, selon un auteur du même siècle, le prélat qui l'avoit procurée fut atteint, à Vincennes, d'une maladie pestilentielle qui obligea saint Louis d'en sortir promptement.

En septembre 1557, Henri II transféra dans la Sainte-Chapelle de Vincennes les assemblées de l'ordre royal et militaire de Saint-Michel, d'abord établies au mont Saint-Michel, en Normandie. Plusieurs motifs déterminèrent Henri II à cette translation : les statuts de l'ordre étoient mal observés, ce qui provenoit sans doute de l'impossibilité, dit ce monarque, de s'assembler audit mont Saint-Michel, à cause de l'éloignement, des périls de la mer et des difficultés des passages.

En général, le chapitre de Vincennes étoit très-sévère sur les mœurs : en 1555,

il défendit à un de ses chanoines de jouer aux cartes, à peine de cent sous parisis d'amende.

En 1587, le trésorier de la Sainte-Chapelle de Vincennes, qui étoit le premier dignitaire du chapitre, frappé du scandale que causoit un de ses chanoines, nommé Richard Leber, qui tenoit en sa maison une jeune femme, lui ordonna de la chasser sous trois jours, à peine de prison et d'être privé de son revenu : le galant chanoine fut contraint d'obéir.

Un autre de ces ecclésiastiques, amoureux d'une demoiselle de qualité, nommée Ferriere de Serre, parvint à en obtenir les dernières faveurs, en l'assurant que s'il étoit défendu aux prêtres d'avoir des femmes, il n'y avait aucun canon qui défendoit aux femmes d'avoir des prêtres.

Le comte de Maurepas, ministre d'état, écrivit au chapitre de Vincennes, le 13 décembre 1726, que Louis XV vouloit bien, nonobstant ce qui étoit porté par l'arrêt de 1698, permettre à chacun des cha-

noines d'avoir une servante, pourvu qu'elle fût de l'âge prescrit par les canons. Ce fut le 17 mars 1784, que la Sainte-Chapelle, et les chanoines qui la desservoient, furent supprimés, par arrêt du conseil d'état.

CHAPITRE III.

Événemens extraordinaires concernant la résidence de plusieurs rois de France dans les différens châteaux de Vincennes, ainsi que de leurs principaux ministres, et de plusieurs princes et personnages illustres, soit français, soit étrangers.—Saint Louis y réside ordinairement, et y rend la justice, assis sous un chêne.—Philippe II épouse, à Vincennes, Marie, princesse de Brabant, sa seconde femme, et y reçoit le même jour l'hommage.—Ligue d'Edouard, roi d'Angleterre.—L'arrestation du favori Pierre de la Brosse y est décidée.—La reine Jeanne de Navarre y meurt en 1304.

NOUS n'offrirons point à nos lecteurs une nomenclature froide et aride des rois

français qui firent leurs délices du séjour de Vincennes; tout en parlant des charmes qu'ils goûtoient dans ces agréables lieux, nous rappellerons la mémoire des événemens extraordinaires qui furent ou préparés, ou déterminés à Vincennes. Ces événemens ont un rapport immédiat avec notre sujet.

Philippe-Auguste ne s'occupoit pas seulement de faire bâtir des palais pour ses plaisirs, ou pour acquérir une vaine gloire; les ouvrages qu'il faisoit entreprendre, avoient sur-tout pour but l'utilité de ses sujets. En 1183, il fit renfermer de gros murs, Paris et les faubourgs, et ordonna que les rues de cette capitale seroient pavées; ensuite, pour sa satisfaction particulière, il fit entourer de murailles la partie du bois de Vincennes appelée *le petit parc*. Le roi d'Angleterre, à cette occasion, lui fit présent de quantité de bêtes fauves, qu'il avoit fait prendre en Guienne, pour en peupler ce beau parc, dont Philippe vouloit faire un lieu de chasse.

Nous n'avons rien à dire, relativement au sujet que nous traitons, de Louis VIII, fils de Philippe-Auguste, qui lui succéda au trône, après avoir régné une année en Angleterre, et que sa valeur fit surnommer Cœur-de-Lion. Il n'occupa le trône que trois années, et laissa un fils digne de ses vertus, sous la tutelle de la célèbre Blanche de Castille.

Ce fut Louis IX : sa rare piété le fit mettre au rang des saints, et, sans le fanatisme des croisades, il auroit mérité d'être compté dans le petit nombre des grands monarques.

Saint Louis venoit souvent habiter à Vincennes, le château bâti par Louis VII, sans doute augmenté par Philippe-Auguste, et dont on voit quelques traces entre le château actuel et Saint-Maur. Au 16e siècle, on montroit encore un chêne, sous lequel on prétend que s'asseyoit saint Louis, lorsqu'il rendoit la justice à ses sujets. Là, assis sur le ga-

zon, disent les historiens contemporains; les pauvres et les riches, invités à cet effet par un héraut, pouvoient sans obstacle lui porter leurs plaintes. Souvent il jugeoit les procès des particuliers, prenant pour assesseurs et conseillers ceux des grands seigneurs de sa cour, qui se trouvoient alors auprès de sa personne. « Louis étant à Vincennes, dit Joinville, » dans son style naïf, après qu'il avoit » ouï messe en été, il alloit sesbattre » au pied d'un chêne, et nous faisoit » asseoir tout auprès de lui; et tous » ceux qui avoient affaire à lui, venoient » à lui parler, sans ce que aucun huis» sier ni autre leur donnast empes» chement. »

Un jour que Louis sut qu'on lui reprochoit de donner trop de temps aux pratiques de dévotion et aux soins de la justice, il se contenta de répondre: « Si j'employois ce temps à la chasse, » aux tournois, au jeu et aux spectacles,

» on ne compteroit point si rigoureuse-
» ment les heures que j'y perdrois. »

Le 8 juin 1248, Louis sort de Vincennes, et va à Saint-Denis pour y prendre l'oriflamme et le bourdon, suivant la coutume de ce temps-là. Il vint à Paris, le 12 du même mois, d'où le clergé l'accompagna processionnellement jusqu'à l'abbaye Saint-Antoine. De là il se rendit à Vincennes, pour prendre congé de la reine Blanche, sa mère, à qui il avoit donné la régence du royaume. Le lendemain il en partit pour la Terre Sainte, accompagné du légat Eudes de Chateau-Roux, des comtes d'Artois et d'Anjou ses frères; de la reine sa femme, et d'un grand nombre d'évêques et de seigneurs. On connoît les malheurs de cette expédition.

Philippe III, surnommé le Hardi, fils de saint Louis, proclamé son successeur en Afrique, où il se trouvoit alors, épousa ensuite en secondes noces, à Vincennes, en 1274, dans la chapelle de Saint-Martin,

paroisse

paroisse du château, la princesse Marie, sœur de Jean, duc de Brabant.

Le même jour, avant la cérémonie du mariage, Edouard Ier, (devenu roi d'Angleterre par la mort de Henri III, son père,) fit hommage à Philippe pour les domaines qu'il avoit en France. Ainsi, on vit dans un même jour, deux rois et un prince souverain au château de Vincennes. Les fêtes les plus brillantes et le banquet le plus somptueux succédèrent à cette auguste cérémonie.

Ce fut à Vincennes, en 1276, que Philippe, ayant assemblé son conseil, y résolut de faire arrêter Pierre de la Bresse, son premier ministre et son favori. Il y fut en effet arrêté. On le mit d'abord en prison à Paris, d'où il fut ensuite transféré en Beauce, et renfermé dans le château de Joinville.

La Brosse étoit soupçonné d'avoir fait mourir par le poison le fils aîné du roi, et d'avoir accusé ensuite de ce crime la nouvelle reine, Marie de Bra-

bant, princesse d'une grande beauté, qui, selon lui, avoit formé le dessein de se défaire également, et par le même moyen, des deux autres princes, afin que par leur mort un de ceux que le roi auroit d'elle, montât sur le trône.

Ce Pierre de la Brosse étoit un homme de fort basse naissance, natif de Touraine, et d'abord chirurgien de profession. Il avoit beaucoup d'esprit et d'habileté dans son art. Étant parvenu à être chirurgien du feu roi, il s'étoit insinué, par son adresse et par ses manières engageantes, fort avant dans les bonnes graces de Philippe. Ce prince ne fut pas plus tôt sur le trône, qu'il l'employa dans les plus importantes affaires. Il le fit son premier, ou plutôt son unique ministre. Comblé de faveurs et de richesses, honoré de l'entière confiance du monarque, il devint bientôt l'homme le plus considérable de la cour, et l'on vit les plus grands seigneurs briguer son amitié et sa protection. Il fut pourvu de la charge

de grand chambellan, qui n'avoit été possédée jusqu'alors que par des gens de la plus haute qualité.

Tandis que le favori jouissoit de la protection éclatante du roi, ses crimes les plus évidens ne trouvoient point d'accusateurs; mais dès qu'il fut abandonné de la main qui le soutenoit, toutes les voix s'élevèrent contre lui. Les soupçons qu'il avoit inspirés à Philippe, contre la reine, touchant la mort du prince Louis, avoient cruellement offensé le duc de Brabant, frère de cette princesse. Il n'avoit pourtant osé, jusqu'alors, prendre le ministre à partie; mais dès qu'il le vit en prison, il vint demander justice au roi, et s'offrit à justifier sa sœur par le duel, en champ clos, contre quiconque oseroit soutenir l'accusation. Personne ne se présenta; la reine fut justifiée, et son innocence ayant été reconnue, servit d'une nouvelle charge contre le criminel d'état. Il fut enfin jugé, et condamné à être pendu.

La reine Jeanne de Navarre, femme de Philippe-le-Bel, mourut à Vincennes, en 1304, et son corps fut inhumé dans l'église des Cordeliers de Paris.

CHAPITRE IV.

Louis fait enfermer Enguerrand de Marigny dans le vieux château de Vincennes.—Procès et supplice de ce principal ministre.—Séjour de Philippe de Valois à Vincennes.

LOUIS X, fils de Philippe-le-Bel, surnommé le Hutin, c'est-à-dire mutin et querelleur, monta sur le trône à l'âge de vingt-cinq ans. Il étoit déjà roi de Navarre, par Jeanne sa mère. L'événement le plus remarquable de son règne, fut l'injuste exécution d'Enguerrand de Marigny, sacrifié à la vengeance du comte de Valois, et au desir d'appaiser le peuple révolté contre les impôts.

Enguerrand Lepoitier-de-Marigny étoit un gentilhomme d'une ancienne noblesse de Normandie : il vint à la cour

de Philippe-le-Bel, dont il gagna la confiance et l'estime. Ce monarque le fit son chambellan, son surintendant des finances et son principal ministre. Tant de titres, une faveur si éclatante, devoient naturellement faire naître l'envie. Une très-petite cause excita contre le surintendant la haine de Charles, comte de Valois, oncle du roi. Ce fut à l'occasion d'un différend survenu entre le comte d'Harcourt et le seigneur de Tancarville, au sujet d'un moulin dont chacun d'eux prétendoit avoir la propriété. Le comte de Valois avoit pris le parti du comte d'Harcourt; mais le jugement de cette affaire ayant été renvoyé au principal ministre, Enguerrand de Marigny donna gain de cause au seigneur de Tancarville, malgré les vives sollicitations du comte de Valois, qui ne tarda pas à s'en venger. Un jour, le roi Louis X étant au conseil, on y parla des moyens de remplir le trésor royal, qui se trouvoit presque vide à la mort de Philippe-le-Bel. Le comte de

Valois dit que Marigny en ayant eu l'administration, c'étoit à lui à rendre compte des causes qui avoient contribué à l'épuiser. Marigny répondit qu'il étoit près de le faire. « Que ce soit donc tout main» tenant! dit le comte de Valois.—J'en » suis content, repartit Marigny. Je vous » en ai donné, monsieur, une partie, et » le reste a été employé au service du » roi.—Vous en avez menti, » reprit le comte de Valois. Marigny, outré d'un tel affront, eut l'imprudence de rendre le démenti au prince, qui, portant aussitôt la main à l'épée, fut près de le percer, sans aucun égard pour le roi, qui étoit présent : il fut retenu. Peu de temps après, le comte de Valois, qui s'étoit emparé de l'esprit du jeune monarque, son neveu, pressa le roi de lui donner satisfaction. En conséquence, Marigny fut arrêté et conduit dans la tour du Louvre, dont il étoit lui-même châtelain; mais son ennemi implacable trouvant que cette prison, où Ferdinand, comte de Flandre, avoit

été si long-temps détenu, étoit trop honorable pour Marigny, obtint qu'il fût conduit au Temple; enfin on le transféra au château de Vincennes, dans un lieu très-resserré. Le roi, pour juger ce prétendu grand criminel, assembla à Vincennes les prélats et les principaux seigneurs de sa cour. Il fut dressé contre Marigny, dans cette assemblée vendue à son ennemi, quarante-un chefs d'accusation. En vain demanda-t-il quelque délai pour répondre; il ne put jamais obtenir d'être entendu. Le comte de Valois, qui alors pouvoit tout, et qui vouloit absolument la perte de Marigny, empêcha toujours qu'on écoutât ses défenses. Les formes et l'équité, tout fut violé dans cette procédure; l'accusé fut jugé par des commissaires, choisis par le même comte de Valois. L'évêque de Beauvais, frère de l'infortuné Marigny, demanda avec instance qu'on lui communiquât les charges, s'offrant d'y répondre; mais on n'eut aucun égard à sa requête.

Le roi, à qui l'on cachoit les formes iniques de la procédure, et à qui on avoit persuadé que Marigny étoit convaincu de tous les crimes qu'on lui reprochoit, ne pouvoit néanmoins se résoudre à le condamner à la peine capitale, se rappelant les grands services qu'il avoit rendus à l'État : il conclut seulement à le bannir du royaume, et à le reléguer dans l'île de Chypre. Cette punition ne suffisoit pas à la vengeance de son ennemi. Louis suspendit le jugement définitif pendant quelques jours, d'après les instances du comte de Valois, qui profita de ce délai pour assurer la perte d'Enguerrand.

Il obtint l'arrestation de la femme et de la sœur de l'accusé; et bientôt des témoins à gages déposèrent qu'à la sollicitation du surintendant, elles avoient eu recours à un magicien, nommé Jacques Delor, pour attenter à la vie du roi, par le moyen de certaines opérations magiques pratiquées sur des figures de cire. On croyoit alors, qu'on pouvoit faire éprouver les

mêmes effets qui s'exerçoient sur ces images aux personnes qu'elles représentoient ; et leur causer enfin la mort (1). On mit en prison le prétendu magicien, qui se pendit de désespoir ; action que l'on fit passer pour une preuve de son crime. Il n'en fallut pas davantage pour faire paroître Marigny coupable du plus exécrable parricide. Il fut condamné, par les commissaires chargés d'instruire son procès, à être pendu, nonobstant sa qualité de gentilhomme et les grands emplois qu'il avoit exercés ; et pour joindre l'insulte à la cruauté, ces juges iniques prononcèrent que le corps de Marigny seroit attaché au gibet de Monfaucon, gibet que cet infortuné

(1) Quand on vouloit joindre la profanation aux opérations magiques, et intéresser, en quelque sorte, le ciel à des vœux parricides, voici comment on s'y prenoit : Pendant plusieurs jours de suite, à l'issue de messes célébrées à cet effet, on perçoit en différens endroits les simulaires de cire avec des épingles, et ensuite au cœur ; ou bien on les faisoit fondre insensiblement au feu.

avoit fait construire hors de Paris, dans le temps de sa puissance, pour y exposer les cadavres des malfaiteurs après leur supplice. Pendant qu'on le conduisoit à la mort, le peuple, toujours prêt à insulter l'homme vertueux qui succombe, et à applaudir le scélérat qui triomphe; le peuple, disons-nous, ne cessa de l'accabler d'injures et d'outrages, depuis le château de Vincennes jusqu'au lieu de l'exécution.

Mais on rendit à sa mémoire la justice qu'on avoit refusée à sa personne. Le roi ne fut pas long-temps à se repentir d'avoir si imprudemment abandonné un si bon serviteur à la passion de son oncle: dans le testament qu'il fit peu avant sa mort, il laissa aux enfans de Marigny 10,000 liv., sur lesquelles l'aîné, qui étoit son filleul, prendroit 5000 liv.; et le reste étoit réservé pour les autres. Ce qu'il fit, ainsi que porte le testament: *Pour la grande infortune qui leur advint de la condamnation de leur père, et pour*

l'amour que portoit la reine, mère du roi, à la dame de Marigny. Jean de Marigny, son frère, fut transféré de l'évêché de Beauvais, à l'archevêché de Rouen; et sous le règne suivant, le corps de Marigny, ayant été rendu à ses parens, fut inhumé aux Chartreux de Paris.

Ce qui prouva sur-tout l'innocence de cette victime de l'injustice et du pouvoir arbitraire, fut la réparation publique que lui fit le comte de Valois, dix ou onze ans après l'avoir poursuivi avec tant d'acharnement, et lorsqu'il se crut près d'aller rendre compte à Dieu des iniquités qu'il s'étoit permises. Ce prince, tombé en apoplexie, et paralytique de la moitié du corps, regarda son triste état comme un châtiment de l'injustice commise envers Marigny : il ordonna, afin de fléchir le ciel, qu'on distribueroit une somme considérable à tous les pauvres de Paris, et que ceux qui feroient cette distribution, diroient à chaque pauvre, en lui donnant l'aumône : *Priez Dieu pour monsei-*

gneur Enguerrand et pour monseigneur Charles ; nommant toujours, suivant l'ordre qu'ils en avoient, Enguerrand avant le prince (1). Mais les expiations peuvent-elles réparer les injustices et les crimes que commettent les hommes puissans ?

Louis X eut un règne aussi court que peu glorieux ; il mourut à Vincennes le 7 juin 1316. Voici la cause de sa mort. S'étant échauffé à jouer à la paume, au bois de Vincennes, il se retira tout en sueur dans une grotte pour prendre le frais : il y fut saisi d'un grand froid, et ensuite d'une fièvre qui termina ses jours.

Son frère, qui portoit le nom de comte de Poitou, et qui fut surnommé *le Long*, à cause de sa grande taille, lui succéda, à l'exclusion de Jeanne, fille de Louis-le-Hutin. Nous n'avons rien à en dire ;

---

(1) Charles, comte de Valois, mourut en 1324, sous le règne de Charles IV, dit le Bel.

nous observerons seulement, qu'il mourut le 3 janvier 1321, âgé de vingt-huit ans.

Il eut pour successeur son frère Charles IV, dit le Bel, qui fut sacré au mois de février 1322, et qui mourut au château de Vincennes le premier jour de février 1328, à trente-quatre ans environ, et après six années d'un règne insignifiant.

Philippe de Valois, qui succéda à Charles-le-Bel, décédé sans enfans mâles, étoit fils du comte de Valois, dont nous avons parlé plus haut, et par conséquent cousin-germain du roi Charles. Il fut le chef de la branche des Valois, qui régna jusqu'à Henri IV, chef de la dynastie des Bourbons. Philippe étoit âgé de vingt-quatre ans, quand il monta sur le trône de France, par l'élection des Etats-généraux, en 1328. A peine eut-il pris en main les rênes de l'Empire, qu'il s'occupa du soin de faire bâtir à Vincennes un château plus vaste et plus magnifique que ceux qu'on y avait vus jusqu'alors. Il se plaisoit d'autant plus à cette construction, qu'il faisoit ses dé-

lices du séjour de Vincennes, et que le château de Beauté étoit presque sa demeure habituelle. Il n'en fut arraché, pour ainsi dire, que parce que sa présence étoit nécessaire en différentes parties de ses états, et qu'il voulut souvent commander ses armées en personne, dans la guerre qui éclata bientôt contre Edouard, roi d'Angleterre.

Une acquisition imprévue que fit ce monarque, auroit dû l'engager à moins fouler le peuple. Le Dauphiné fut uni à la France, et voici à quelle occasion. Humbert II, dauphin ou prince souverain du Viennois, jouant avec son fils unique, encore enfant, à une fenêtre de son palais de Grenoble, qui donnoit sur l'Isère, eut le malheur de le laisser tomber dans ce fleuve : l'enfant se noya. Se voyant alors sans successeur, il résolut d'en adopter un assez puissant pour défendre les Viennois, et les maintenir en paix. Il choisit un des fils de Philippe de Valois, avec la clause expresse qu'il porteroit le

titre de dauphin. Humbert étoit devenu dévot, et laissoit diriger sa conscience par Jean Buel, général des Chartreux, et ses affaires temporelles par Henri de Villars, archevêque de Lyon, qui étoit chef de son conseil, et dans les intérêts du roi; le général des Chartreux l'entretint dans les dispositions où il étoit de renoncer au monde, et l'archevêque de Lyon acheva de le déterminer en faveur d'un descendant du roi de France.

Il vint trouver Philippe au château de Vincennes. Ce monarque l'accueillit affectueusement, le logea auprès de lui, et chercha par tous les moyens possibles à le consoler de la perte d'un fils unique. Humbert, qui ne s'étoit pas encore ouvert au roi sur son projet, pénétré de reconnoissance de toutes les bontés de Philippe, lui ouvrit son cœur, et lui fit part du dessein qu'il avoit de lui donner en mourant ses Etats. Le roi n'eut garde de refuser de telles offres. Humbert céda le Dauphiné à Philippe, fils de France, qui fut

fut depuis duc d'Orléans, et en cas de mort, à l'un des enfans de Jean, duc de Normandie; mais à la condition expresse que le prince du sang royal qui auroit cette province, en porteroit le nom et les armes, écartelées de celles de France. En conséquence de cette donation, le duc d'Orléans étant décédé, le prince Charles, petit-fils du roi Philippe VI, fut le premier qui porta le titre de dauphin de France : il devint roi sous le nom de Charles V.

Pour confirmer l'acte de donation, dressé et signé en présence de plusieurs évêques, Humbert remit au prince Charles l'ancienne épée dite delphinale, avec la bannière de Saint-George, et un sceptre et un anneau. Cette auguste cérémonie eut lieu également à Vincennes le 11 juillet 1349; après quoi le donateur se dépouilla lui-même de ses riches vêtemens, pour prendre la robe de jacobin.

Le même jour, disent les Chroniques du temps, furent faites grandes réjouissances

à Vincennes, *banquet, danses et autres esbattemens*, auxquels la cour et les peuples des environs prirent grande part pendant trois jours.

On espéroit que la paix répareroit les malheurs de la France, lorsque Philippe lui fut tout-à-coup enlevé. Ce prince, après avoir fait son testament au château de Vincennes, mourut à Nogent-le-Roi, le 22 août 1350, dans la cinquante-septième année de son âge, et après un règne d'un peu plus de vingt-deux ans. Il avoit été surnommé le catholique et le bien-fortuné; mais tous les surnoms magnifiques, soit d'admiration, soit de tendresse, sont souvent démentis par les événemens qui suivent les premiers transports des peuples. Ce prince disoit quelquefois ces belles paroles, que nos monarques auroient dû se faire répéter chaque jour : « Le » plus grand trésor des rois, doit être » dans le cœur de leurs sujets; et j'aime- » rois mieux être le roi des François, que » de la France. »

CHAPITRE V.

Du roi Jean. — Malheurs de son règne. — Ils sont réparés par Charles V, — Sages lois qu'il promulgue à Vincennes. — Charles y reçoit magnifiquement l'empereur d'Allemagne et son fils, le roi de Bohême et des Romains. — Il meurt dans le château de Vincennes. — Particularités sur les derniers momens de ce monarque.

LE règne du roi Jean, surnommé le Bon, par l'amour de ses peuples, fut cependant moins tranquille et encore plus malheureux que celui de son prédécesseur. Il s'occupoit avec ardeur à faire avancer les travaux du château de Vincennes (le Donjon), déjà élevé jusqu'au troisième étage, lorsqu'il fut contraint de les abandonner à cause de la guerre qu'il eut à soutenir contre les Anglais, ces éternels ennemis du bonheur de la France.

Ce monarque qui auroit voulu voir tous

ses sujets heureux, perdit l'élite de sa noblesse, et ses meilleures troupes, à la funeste bataille de Poitiers, où il fut fait prisonnier lui-même avec un grand nombre de seigneurs. L'imprudence et le courage trop bouillant des Français, leur enlevèrent seuls une victoire qui leur étoit assurée. Le prince de Galles, qui commandoit l'armée ennemie, avoit même offert de se retirer à Bordeaux; de rendre toutes les places qu'il avoit conquises, et les prisonniers; il s'engageoit encore à ne point porter les armes contre le roi Jean, pendant sept années. Ces propositions furent rejetées; une fatale présomption aveugla les généraux françois, et tout fut perdu, *hors l'honneur*.

A la fin de cette bataille, le prince de Warwick et un autre seigneur anglais s'étant avancés à la découverte pour savoir s'il restoit encore des ennemis à combattre, ils aperçurent une troupe de leurs soldats qui revenoit au camp des Anglais, à pied et fort lentement: ils leur deman-

dèrent s'ils avoient des nouvelles du roi de France. Nous l'amenons prisonnier, leur répondit-on. Les deux généraux anglais descendirent aussitôt de cheval, et vinrent avec beaucoup de respect faire la révérence au roi, qu'il conduisirent au prince de Galles. Ce jeune prince se montra digne de sa victoire, par les procédés nobles et généreux qu'il eut pour son illustre prisonnier, auquel il rendit tous les honneurs dus à son rang, en cherchant à le consoler, en louant la bravoure qu'il avoit fait éclater, et en l'assurant que le roi, son père, ne manqueroit pas de le traiter avec autant d'égards que de respect.

Le jeune prince, vainqueur, donna le soir un magnifique souper à son royal prisonnier, ainsi qu'aux princes et seigneurs qui partageoient sa captivité. Il servit lui-même le roi de France à table, et ne voulut jamais s'y asseoir, s'excusant toujours sur le respect qu'il devoit à sa majesté royale.

Dès le lendemain, ce même prince,

son oncle, s'étant voué, dans les douleurs de la goutte, à saint Maur, dont les reliques étoient alors vénérées dans l'église d'un village de ce nom, près de Vincennes, et voulant jouir, avant de descendre au tombeau, de la consolation de voir *Charles le Sage*, vint de la Bohême à Vincennes, comme la reine de Saba étoit venue voir Salomon. Il partit de Prague en 1377, accompagné de son fils Venceslas, roi de Bohême, et déjà élu roi des Romains, et entra dans Paris par la porte Saint-Denis, monté sur un cheval noir. Charles V avoit été au-devant de lui, environ à une demi-lieue, montant un cheval blanc, symbole de la souveraineté (1), et dont la housse étoit richement brodée aux armes de France. Ce monarque, accompagné

(1) Cet usage doit faire admirer encore davantage l'attention délicate du prince de Galles, qui fit donner au roi Jean, son prisonnier, un superbe cheval blanc, lorsqu'il traversa avec lui la ville de Londres.

des princes et seigneurs de sa cour, étoit couvert d'un grand manteau d'écarlate fourré d'hermine. Il étoit entre l'empereur et le roi des Romains. Les huissiers de sa chambre marchoient à pied devant lui, leurs verges en main, et empêchoient que les chevaux qui les précédoient, n'en approchassent de plus de deux toises. Il y eut le soir un magnifique banquet royal, à la fin duquel on servit le vin et les épices (confitures), suivant l'usage du temps.

Le lendemain, le prévôt des marchands et les échevins de Paris vinrent offrir des présens à l'empereur pendant qu'il dînoit; c'étoit un navire d'argent doré, d'un très-beau travail, et du poids de trois cent quatre-vingt-dix marcs, avec deux grands flacons d'argent émaillés et dorés, du poids de soixante-dix marcs. Ils donnèrent à son fils une fontaine d'argent doré du poids de 90 marcs, avec deux grand pots d'argent doré chacun du poids de trente marcs.

L'empereur séjourna quelques temps avec Charles V à Vincennes; il se rendit à Saint-Maur pour accomplir le vœu qu'il avoit fait. Il fut conduit dans la litière du roi. Après qu'il eut satisfait à sa dévotion, il se transporta au château de Beauté, où il demeura plusieurs jours *et y amenda sa goutte*, comme il disoit, ajoutant que *onque en sa vie n'avoit vu plus belle ni plus délectable place.*

Le roi étoit resté dans le château neuf de Vincennes pendant ce temps-là; mais il venoit toujours à Beauté, pour rendre visite à l'empereur, et pour s'entretenir avec lui.

Quelques jours avant le départ de l'empereur, le duc de Berri fut chargé de faire hommage à ce prince des présens du roi de France. Ils consistoient, premièrement, en une coupe d'or émaillée, sur laquelle étoient représentées en figures d'émail la sphère céleste avec le zodiaque, les signes des planètes et les étoiles. Secondement deux grands flacons d'or ou étoit représenté par des figures en bosse, *comment*

saint Jacques montroit à saint Charlemagne le chemin d'Espagne par révélation. Ces flacons étoient en forme de coquille, ce qui donna occasion au duc de Berri de dire à l'empereur en les lui présentant : *Puisque vous êtes pélerins, le roi vous envoie des coquilles.* Il donnoit ce titre à l'empereur, à cause du pélerinage qu'il avoit fait à Saint-Maur.

Le duc de Berri offrit ensuite au roi de Bohême et des Romains les présens du roi de France, qui étoient à peu près aussi riches et dans le même goût. Mais il y avoit entre autres une ceinture d'or, garnie de pierreries, du prix de 8000 livres, ce qui faisoit dans ce temps-là une somme considérable. Tous ceux qui étoient à la suite de l'empereur, jusqu'à ses moindres officiers, eurent aussi leurs présens qui consistoient en vaisselle d'or ou d'argent. *Ils prisèrent moult cette grande largesse*, dit un historien contemporain, et *magnifièrent comme raison étoit, le roi de France.*

Le 15 janvier, jour de la fête de Saint-

Maur, l'empereur alla encore à l'église de ce saint, où l'évêque de Paris officia pontificalement. L'empereur revint ensuite dîner au château de Beauté. Le lendemain 16, fixé pour le jour de son départ, le roi de France vint le trouver, et ils s'entretinrent en particulier. A la fin de cet entretien, l'empereur tira de son doigt un diamant d'un grand prix, dont il fit présent au roi, qui, de son côté, lui donna un gros diamant. Ils s'embrassèrent; l'empereur monta en litière, à cause de sa goutte, que n'avoient point calmé la fatigue du voyage et les rigueurs de la saison; Charles V monta à cheval, et les deux monarques se séparèrent au bout de quelques lieues. Charles V mourut huit mois après. Les historiens attribuent sa mort aux effets d'un poison lent, que le roi de Navarre lui avoit fait donner lorsqu'il n'étoit encore que dauphin.

Depuis cette époque, la santé de Charles avoit toujours été foible et chancelante. Réduit à l'extrémité, il en perdit tous ses

cheveux ; les ongles des pieds et des mains tombèrent, et on désespéra de sa vie. L'empereur Charles IV, son oncle, ayant appris l'état pitoyable où il étoit, lui envoya son médecin, qui passoit pour le plus habile homme de son temps dans l'art de guérir. Ce *grand physicien*, comme on disoit alors, le traita si bien, qu'il le retira des portes de la mort, mais sans pouvoir le retablir dans cette vigueur de santé dont il avoit joui auparavant. Il ne lui resta de tous ses maux qu'une fistule au bras, que le médecin ne voulut pas laisser fermer, jugeant sagement que c'étoit une issue que la nature avoit faite pour l'écoulement des humeurs malignes. Il lui recommanda, en partant, un régime de vie qui eût le plus grand succès ; mais il l'avertit que lorsque cette fistule se fermeroit, il faudroit se résoudre à mourir. Charles V vécut plus de vingt ans après être échappé à ce péril, malgré sa grande application aux affaires, et la fatigue des guerres qu'il eut à soutenir. Il mourut en

effet lorsque la fistule disparut. Quinze jours avant sa mort, sentant sa fin prochaine, il se fit transporter au château de Beauté. Le changement d'air ne put produire aucun bon effet. La fièvre lente qu'il avoit en quittant Paris, prit un redoublement continuel; alors il fit une confession générale. Aux approches de sa dernière heure, il ordonne qu'on laisse ouvertes les portes de son appartement, afin que tout le monde puisse venir contempler le néant des grandeurs humaines. Il n'y avoit qu'un instant qu'il venoit de signer un édit de suppression d'impôts, ce bon roi n'ayant jamais cessé de s'occuper du bonheur de ses peuples.

On lui apporta, par son ordre, sur le lit où il attendoit la mort, deux couronnes d'un genre bien opposé : l'une étoit la couronne d'épines que porta Jésus-Christ; l'autre étoit celle qui servoit au sacre des rois. Les sanglots et les larmes de ceux qui l'entouroient, sont suspendus un instant; chacun contemple le spectacle d'or-

gueil et de piété qui s'offre à ses regards. Charles fait mettre la couronne du Sauveur tout auprès de lui, et à ses pieds celle qui lui retraçoit le comble des vanités humaines : la première fait seule sa consolation et son espérance. Il adresse ces mots à celle destinée à la pompe des rois : « O couronne de France! que le mi-
» nistère de justice que tu imposes te rend
» précieuse! mais que tu es un fardeau
» redoutable! Et qui oseroit te placer sur
» sa tête, si l'on considéroit les tour-
» mens, les travaux, les dangers conti-
» nuels auxquels tu soumets ceux qui
» doivent te porter? »

Lorsqu'il eut reçu les derniers sacremens, il se fit tourner le visage vers la multitude, et prononça ces paroles : « Mes
» serviteurs, mes amis, mes sujets, je
» sais que je vous ai souvent offensés dans
» le gouvernement de ce royaume, et
» que je n'ai point assez reconnu vos ser-
» vices; je vous demande pardon à tous. »
A ces mots les pleurs et les sanglots re-

doublent. Le vertueux monarque bénit ses enfans et tous ceux qui l'environnent : il expire ensuite, le visage serein, avec la tranquillité de l'homme juste.

Ce fut le 16 septembre 1380, et après un règne de dix-sept années. Le duc d'Anjou, déclaré régent, donna ses ordres pour les obsèques du roi défunt. Son cœur fut mis dans l'église cathédrale de Rouen, ses entrailles furent déposées dans l'église de l'abbaye de Maubuisson, et son corps fut transporté du château de Beauté à l'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs, où il resta quelques jours exposé à la vénération d'un peuple immense, qui accouroit en fondant en larmes, pour lui rendre les derniers devoirs.

Charles avoit un génie vaste et intrépide, conduit, mais jamais borné par la prudence. Inébranlable dans ses résolutions, après avoir été sage dans les conseils, modéré dans ses espérances, plein du passé, attentif à toutes les démarches de ses ennemis, et pour ainsi dire présent

dans

dans l'avenir, il se défia toujours de la fortune. Pour l'attacher plus sûrement à ses armes, il sut, comme un autre *Fabius*, tempérer l'impétuosité de la valeur française. On trouva dans ses coffres dix-sept millions de livres de son temps, dus à l'ordre et à l'économie qu'il mit dans les finances, et aux soins de faire refleurir l'agriculture et le commerce. Les talens eurent en lui un protecteur; il aimoit les livres, se faisoit lire chaque jour quelque ouvrage sur le gouvernement, et il encourageoit les auteurs. Charles comprit que le bonheur du peuple est le ressort le plus puissant que la politique puisse mouvoir pour le rendre redoutable au-dehors. Tel fut son premier principe, et tel a toujours été celui de tous les princes qui ont médité de grandes entreprises.

Malgré les soins multipliés de son règne, et des embarras toujours renaissans, il fit achever la construction du Donjon de Vincennes. Cet excellent prince se plaisoit d'autant plus dans ce séjour, qu'il

étoit né au château de Beauté, le 21 janvier 1337, et qu'il y vit arriver les époques les plus remarquables de sa vie. Il y épousa Jeanne de Bourbon, et y promulgua les principales lois de son règne. Il disoit souvent : « Je dois mon existence et ma con» servation, au bon air que je respire » dans mon bois de Vincennes, et je de» sire que tous mes successeurs y fassent » leur demeure ordinaire. »

CHAPITRE VI.

Démence de Charles VI, et accidens extraordinaires. — Guerre civile allumée dans Paris et dans toute la France. — Le duc de Bourgogne se propose d'enlever Charles VI dans une partie de chasse à Vincennes : il échoue dans l'exécution de ce projet. — Isabelle de Bavière tenoit sa cour à Vincennes. — Fin tragique d'un de ses amans, qui se rendoit auprès d'elle. — Cruautés exercées tour-à-tour par les Armagnacs et les Bourguignons.

Il est souvent question du château de Vincennes, dans l'histoire du roi Charles VI, et de la reine Isabelle de Bavière, sa femme.

Ce prince parvint à la couronne, âgé seulement de douze ans et neuf mois. Sa jeunesse livra la France à l'avarice et à l'am-

bition de ses oncles, les ducs d'Anjou, de Berri et de Bretagne.

Isabelle de Bavière, femme de Charles VI, princesse aussi galante que prodigue, contribua aussi de son côté à mettre le désordre dans les finances. Cette princesse étant au château de Vincennes, en 1386, y donna le jour à un dauphin, qui ne vécut que deux mois. Mais d'autres enfans la consolèrent de cette perte, si toutefois elle étoit susceptible d'éprouver les sentimens maternels, dont toutes les douceurs sont réservées aux épouses tendres et honnêtes.

Louis d'Anjou, après s'être emparé des trésors de l'Etat, accabla le peuple d'impôts. La France se souleva. Les rebelles de Paris, qu'on nommoit les *maillotins*, parce qu'ils s'étoient servi de maillets de fer pour se défaire des traitans et des financiers, furent punis, sans néanmoins qu'on pût faire cesser la fermentation et les murmures. La sédition avoit éclaté pendant l'absence du roi Charles, qui venoit de gagner, sur les Flamands révoltés

contre le comte de Flandre, la bataille de Rosebecq. Cette victoire jeta l'épouvante dans les villes rebelles.

Charles se préparoit à fondre sur l'Angleterre, lorsque marchant contre Jean de Montfort, duc de Bretagne, il fut frappé, le 1er. août 1392, d'un coup de soleil qui lui tourna la tête, et le rendit furieux. Sa démence s'étoit annoncée quelques jours auparavant, par des égaremens dans les yeux et dans l'esprit. Les uns prétendent qu'elle provenoit d'une potion aphrodisiaque; les autres de la frayeur que lui causa un grand homme noir, espèce de fantôme, qui sorti d'un buisson, et ayant arrêté son cheval par la bride, avoit crié : *Arrête, prince !.... tu es trahi..... où vas-tu ?* Dans ses transports de fureur, le roi tira son épée, et tua quatre hommes de sa suite. Les projets de guerre s'évanouirent : on signa une trève avec le roi d'Angleterre. Charles étoit toujours dans sa frénésie ; pour comble de malheur, il reprenoit quelquefois sa raison; les heures de bon sens furent fatales. On n'osa point

assembler les Etats, ni rien décider, et Charles resta roi.

Malgré les précautions qu'on avoit prises pour cacher d'abord à la reine ce que l'état de son époux avoit d'alarmant, elle en fut tellement affectée, qu'elle accoucha avant son terme, au château de Vincennes, le 22 août 1392. Elle donna le jour à une princesse, qui fut nommée Marie, et qu'elle voua à Dieu dans le moment de sa naissance, pour obtenir la guérison du roi. Comme la reine étoit dans son septième mois, la princesse vécut. Le vœu précipité de sa mère étoit sans doute nul, puisqu'il avoit été formé sans le consentement du roi; mais à mesure que la jeune princesse avança en âge, et qu'elle en fut instruite, elle déclara qu'elle prétendoit le ratifier. Elle prit en effet le voile, et fut prieure du couvent de Poissi.

Afin qu'il y eût toujours un chef à la tête du gouvernement, le dauphin fut déclaré régent du royaume; mais l'ambition des princes du sang, sur-tout du duc Jean de Bourgogne, surnommé Sans-Peur,

à cause de sa bravoure et de son audace, alluma la guerre civile dans toute la France.

Ce prince, né avec l'ame d'un scélérat, vint à la cour de France pour y exciter des troubles, et s'emparer du gouvernement. Il fit tuer le duc d'Orléans, frère du roi, qui lui étoit opposé. Ce meurtre mit le feu dans tout le royaume. Les Anglais ne manquèrent pas de profiter de ces divisions : ils remportèrent une victoire à Azincourt, qui couvrit la France de deuil, et prirent Rouen avec toute la Normandie et le Maine. Les Français, divisés sous les noms d'*Armagnacs* et de *Bourguignons*, s'immoloient à l'envi aux fureurs de l'une et de l'autre faction. Le duc de Bourgogne fit regorger de sang la capitale et les provinces. Cependant Paris venoit de se ranger sous l'obéissance du roi et du dauphin, qui étoit toujours opposé au duc de Bourgogne.

Ce prince, furieux de voir avorter tous ses projets, résolut d'enlever Charles VI de Vincennes, et de le conduire en Flandre. Il espéroit alors obtenir facilement

le gouvernement en chef du royaume. Pour l'exécution de son dessein, il proposa au roi une partie de chasse dans le bois de Vincennes. Le monarque l'ayant acceptée sans la moindre défiance, le duc envoya, le matin du 23 août, deux cents hommes se saisir du pont de Charenton. Suivi de tout ce qu'il avoit auprès de lui de noblesse et de cavaliers en état de fournir une longue traite, il alla ensuite prendre le roi. Les uns et les autres marchoient confondus avec la suite du monarque. La chasse commença d'assez bonne heure; mais le duc de Bavière, qui accompagnoit Charles à cette chasse, averti secrètement du complot, s'étoit fait suivre de quantité de gentilshommes, bien résolu de s'opposer aux projets du duc de Bourgogne, et de le tuer lui-même s'il employoit la force pour les exécuter. Lorsqu'on fut au bout du bois de Vincennes, le duc de Bourgogne excita le roi à en sortir, et à pousser la chasse plus loin, pour profiter, disoit-il, de la beauté du

temps qu'il faisoit, et prolonger le plaisir que l'on s'étoit proposé de goûter. Charles y consentoit déjà, lorsque le chancelier de Marle représenta à sa majesté l'excessive chaleur qu'il faisoit, et qu'elle étoit trop nuisible à sa santé. Le duc de Bourgogne reprit le chancelier de son avis déplacé, en lui disant avec humeur qu'il ne devoit pas s'opposer aux plaisirs du roi. L'intrépide magistrat prenant un ton plus ferme, lui répliqua qu'il menoit sa majesté trop loin, et que ni lui ni ses gens n'étoient pas en équipage de chasseurs. A ces mots, qui inspirèrent du soupçon au roi, le monarque reprit le chemin de Paris. Le duc de Bourgogne voyant que son projet avoit échoué, dit qu'il venoit de recevoir des nouvelles importantes de Flandre, qui l'obligeoient à partir sur-le-champ pour s'y rendre. Il prit en même temps congé du roi, alla avec les siens coucher à Pont-Sainte-Maxence (1), d'où le lende-

(1) Petite ville à trois lieues de Senlis, département de l'Oise.

main il prit le chemin de Lille, et marcha avec autant de vîtesse que s'il eût été poursuivi.

La retraite précipitée du duc de Bourgogne fit prendre une nouvelle direction aux événemens politiques; mais le peuple n'en fut pas plus heureux : trop d'intérêts divers agitoient ceux qui le gouvernoient, et qui devoient s'occuper de son bonheur.

La reine Isabelle de Bavière, princesse galante et absolue, abusoit de l'empire qu'elle avoit sur l'esprit foible de Charles VI, pour gouverner le royaume au gré de ses caprices, et s'inquiétoit peu de faire le malheur de la France. Elle paroissoit insulter à la misère publique, par le faste et le luxe qu'elle étaloit; les prédicateurs osoient la reprendre publiquement, quand elle venoit à leurs sermons dans une parure et une magnificence déplacée. Cette princesse tenoit une cour très-brillante à Vincennes, où se rendoient sur-tout les jeunes seigneurs, entr'autres Louis de Bois-Bourdon, simple gentilhomme, mais

armé chevalier depuis la bataille d'Azincourt, où il avoit fait des merveilles, et qui passoit pour l'homme le plus brave et le plus intrépide du royaume. Sans avoir le rang du duc d'Orléans, il avoit succédé à toute sa faveur auprès de la reine. On assuroit, tout bas, qu'il étoit dans la dernière intimité avec cette princesse. Bois-Bourdon alloit d'autant plus volontiers à Vincennes, qu'il y étoit appelé par des fêtes et des plaisirs continuels. Aux repas les plus somptueux succédoient des bals qui duroient toute la nuit, et où la chronique scandaleuse affirme que la retenue et les bonnes mœurs n'étoient pas scrupuleusement observées. Juvénal des Ursins, historien contemporain, dit qu'il se passoit, dans les appartemens de la reine, des choses très-déshonnêtes : « Quelque guerre qu'il y eust, ajoute-» t-il, tempestes et tribulations, les dames » et demoiselles menoient grands et ex-» cessifs estats...... »

Le connétable d'Armagnac s'étant rendu

maître du cœur du roi, inspira à ce prince de la jalousie contre la reine : il lui représenta l'indécence des assemblées de Vincennes ; de la galanterie que la reine y faisoit éclater, et de l'audace de Bois-Bourdon, qui venoit même y passer la nuit. Charles crut devoir aller avertir la reine de ces bruits injurieux à son honneur. Comme il revenoit de Vincennes à Paris, sur la fin du jour, après cette explication orageuse, et qui avoit dû laisser dans son cœur une impression de colère, il rencontra l'imprudent Bois-Bourdon, qui alloit lui-même à Vincennes, où l'appeloient de nouveaux plaisirs. Ce chevalier, passant assez près du roi, se contenta de saluer profondément, sans s'arrêter ni sans mettre pied à terre. Ce manque d'égards et de respect acheva d'indigner le roi, qui commanda à Tangui du Chatel, prevôt de Paris, de courir après Bois-Bourdon, et de le conduire au Châtelet jusqu'à nouvel ordre. On l'eût bientôt atteint ; il fut mis dans un cachot,

les fers aux pieds, et on lui donna plusieurs fois la question sans qu'il avouât rien. Comme sa perte étoit jurée, il fut arbitrairement condamné à mort, étranglé dans la nuit, renfermé dans un sac, et jeté dans la Seine en plein jour. Le sac étoit de cuir, lié par en haut, et avoit un écriteau portant ces mots en gros caractères : *Laissez passer la justice du roi.* C'est ce que les auteurs du temps appeloient : *Justice souveraine.*

Isabelle, si long-temps maîtresse des affaires et des graces, fut au désespoir en apprenant la mort de son amant, qui venoit d'être sacrifié à la fureur des *Armagnacs*, encore plus qu'au ressentiment du monarque. Son désespoir et le desir de la vengeance acquirent encore plus de force chez cette princesse, quand on vint lui notifier, à Vincennes, l'ordre du roi son époux, qui l'exiloit dans la ville de Tours. Il fallut partir dès le lendemain de la mort tragique de Bois-Bourdon, avec une suite peu nombreuse, et dans un

équipage bien différent de cette pompe et de ce luxe qui l'accompagnoient ordinairement à Vincennes.

Captive à Tours, ne respirant que la haine et la vengeance, Isabelle ne tarda pas à faire répandre des flots de sang. Elle appela à son secours le duc de Bourgogne, qui, ayant aussi ses propres injures à venger, et ses desirs ambitieux à satisfaire, s'empressa de venir briser ses fers. Il s'approche ensuite de Paris, menant à la tête de son armée la reine, qui s'étoit déclarée régente du royaume. Après quelques événemens inutiles à rappeler ici, Isabelle se réconcilia avec Charles, pour mieux satisfaire la haine qu'elle avoit jurée aux Armagnacs, et redevint toute-puissante. Paris fut pris, et les Armagnacs furent dès-lors exposés, avec tous leurs partisans, aux fureurs d'une milice sanguinaire de la lie du peuple, que la reine autorisoit.

Ces monstres assouvirent leur rage sur le connétable d'Armagnac, qui fut livré

par un maçon chez qui il s'étoit caché. Avant de le massacrer, ils l'écorchèrent tout vif, et formèrent sur son corps une croix de Saint-André, afin, disoient ces bourreaux, qu'il fût Bourguignon après sa mort.

Ces horribles expéditions n'étoient que le prélude d'exécutions plus affreuses encore. Les assassins se partagèrent en six troupes différentes, pour aller massacrer dans toutes les prisons, où les jours précédens ils avoient renfermé des personnes de tout état.

Le sang coula pendant trois jours, les 12, 13 et 14 juin, aux deux Châtelets, au fort l'Evêque, à Saint-Martin-des-Champs, à Saint-Magloire, et au Temple. On tuoit tout, vieillards, enfans, même les femmes enceintes. Les Bourguignons ne regardoient pas les Armagnacs comme des créatures humaines. L'un d'eux qui avoit massacré une femme, dont l'enfant parut encore remuer dans son corps, dit à un de ses compagnons : *Vois un peu ce petit chien*

qui se remue........... Pendant ces trois jours à jamais exécrables, il y eut trois mille personnes égorgées; deux archevêques, six évêques, plusieurs présidens, conseillers et maîtres des requêtes, furent assommés ou précipités du haut des tours de la Conciergerie et du Grand Châtelet: on les recevoit au bas sur des pointes, des piques et des épées. Plusieurs de ces malheureuses victimes, croyant éviter les coups des assassins, se réfugièrent dans les cachots; mais les barbares y mettent le feu, et les font dévorer par les flammes, ou étouffer dans la fumée.

Les massacres recommencèrent avec une nouvelle fureur le 12 du mois d'août, parce qu'on avoit mis en liberté quelques prisonniers, dont l'innocence avoit été reconnue. Les Goix, les Saint-Yon, et autres bouchers, qui ne triomphoient que dans les maux publics, se mirent à la tête des séditieux et les excitèrent à exterminer les restes des Armagnacs: ils s'associèrent

s'associèrent le bourreau Capeluche, et coururent aux prisons, frappant à droite et à gauche tous ceux qu'ils rencontroient dans les rues. Ils forcèrent les portes des maisons d'arrêt et y massacrèrent jusqu'à trois cents détenus. Ce nouveau mouvement de rage dura sept jours consécutifs. Ils immolèrent tous les objets de leur haine, ou ceux dont les richesses excitoient leur cupidité. On vit le bourreau dans les rues, vêtu d'une robe de damas, doublée de martre, se faire amener les prisonniers, et les égorger de sa main, exécutant lui-même les arrêts sanguinaires qu'il prononçoit.

La cour, forcée d'être spectatrice tranquille de tant d'horreurs inouies, ne différa de les punir que pour mieux rétablir le règne de la justice. On trouva moyen de faire sortir de la capitale ensanglantée les plus séditieux, en les envoyant au secours de Montlhéri, assiégée par une armée d'Armagnacs, qui les taillèrent presque tous en pièces. A peine furent-

ils éloignés de Paris, qu'indigné des crimes commis en son nom, le duc de Bourgogne, tout barbare qu'il étoit lui-même, en fit fermer les portes, et donna ordre d'arrêter les principaux factieux renfermés dans les murs de la ville. Le parlement se hâta de faire leur procès, et les condamna à mort : on en fit noyer plusieurs ; d'autres furent décapités, et le bourreau lui-même fut de ce nombre.

Le 4 juillet, la reine et le duc de Bourgogne firent, disent les historiens du temps, une entrée triomphale à Paris. On jetoit des fleurs sur eux et sur leur passage ; la joie brilloit sur tous les visages. « En » effaçoit-elle ce que la férocité de l'ame » imprime ordinairement de sinistre sur » le front des scélérats ? s'écrie un au- » teur moderne. Quelles mains jetoient » ces fleurs ? des mains teintes de sang ! » Quelles voix s'unissoient pour sonner » ce cri général d'acclamation et d'allé-

» gresse ? ces mêmes voix qui quelques
» jours auparavant, au milieu du mas-
» sacre et du carnage, sembloient être
» celles des furies! »

CHAPITRE VII.

Suites funestes des galanteries qui avoient eu lieu à Vincennes. — Isabelle de Bavière veut mettre sur le trône de France, Henri V, roi d'Angleterre. — Ce prince meurt au château de Vincennes. — Séjour d'Henri VI dans ce même château. — Mort d'Isabelle de Bavière.

JEAN, duc de Bourgogne, s'étoit réconcilié en apparence avec le dauphin depuis Charles VII, après s'être uni avec le roi d'Angleterre contre ce même dauphin, et le roi Charles VI, son père. Cette réconciliation, inspirée par l'intérêt, eut des suites funestes. Le dauphin, gouverné par Taneguy du Chastel, ménagea une entrevue avec le duc de Bourgogne, sur le pont de Montereau. Chacun d'eux s'y rendit avec dix cavaliers. Jean Sans-Peur y fut assassiné par Taneguy, aux yeux du

dauphin, le 10 septembre 1410. Ainsi le meurtre du duc d'Orléans fut vengé par un autre meurtre d'autant plus odieux que, par cet assassinat, la foi publique étoit indignement violée.

Philippe le Long, fils du duc de Bourgogne, voulant venger le meurtre de son père, s'unit avec Henri V, roi d'Angleterre, et avec Isabelle de Bavière, femme de Charles VI. Le but de cette princesse dénaturée étoit de faire perdre la couronne au dauphin son fils. Henri V fut déclaré régent en 1420, et héritier du royaume par son mariage avec Catherine, dernière fille de France. Le dauphin, retiré dans l'Anjou, travailla vainement à défendre le trône de son père. Le roi d'Angleterre vint à Paris et y gouverna sans contradiction.

Dès le mois de décembre 1420, la Bastille, le château du Louvre, aussi bien que celui de Vincennes, avoient déjà été mis entre les mains des Anglais.

Charles VI, dans un état presque ha-

bituel de démence, voyoit froidement l'injuste persécution suscitée contre son fils unique, et la France déchirée par les horreurs de la guerre civile. Il étoit content et heureux, pourvu qu'il végétât en paix, tantôt à l'hôtel de Saint-Paul, tantôt à Vincennes.

Il sembloit que la couronne de France fût assurée pour toujours à la maison de *Lancastre* : il n'étoit guère probable en effet qu'un jeune prince, dissipé, facile, voluptueux, sans expérience, tel qu'étoit le dauphin, triomphât de Henri V, vainqueur d'Azincourt, qui étoit soutenu de l'Angleterre, de la moitié de la France et de la Bourgogne. Mais la mort, qui nous poursuit sans cesse, et qui n'épargne pas plus les conquérans que les bergers, trompe souvent les calculs politiques les mieux fondés. Henri se disposoit à aller livrer bataille au dauphin; mais sa santé, déjà altérée, l'empêchant de pouvoir se tenir à cheval, il se mit dans une litière à quelques lieues de Paris. Son mal n'ayant

fait qu'augmenter jusqu'à Melun, il se fit porter à Vincennes, et mit à la tête de son armée le duc de Betfort son frère, et le comte de Warwick son cousin. Henri étoit atteint d'un mal qu'on appeloit alors le *mal Saint-Fiacre*; sans doute parce qu'on croyoit que l'intercession de ce saint pouvoit le guérir : ce n'étoit autre chose qu'une fistule qui étoit devenue gangreneuse par la faute et l'ignorance des médecins. Elle corrompit tellement le sang du malheureux Henri, *qu'il sortoit*, disent les historiens, *une quantité prodigieuse de poux des yeux et des oreilles de ce monarque, et que plus on en ôtoit, plus il en renaissoit.*

A la nouvelle de l'extrémité où se trouvoit leur roi, les Anglais et les plus grands seigneurs d'Angleterre se hâtèrent d'accourir à Vincennes auprès du monarque. Le duc de Betfort, son frère, prit le devant avec quelques-uns de ses affidés. « Le duc de » Betfort, disent les chroniques de ce » temps-là, ayant eu nouvelle de cet

» événement, chevaucha moult en hâte
» jusqu'au bois de Vincennes, où il
» trouva le roy moult agravé. » A l'arrivée
du duc, les médecins lui annoncèrent
que la maladie du roi étoit sans remède.
Peu de jours après, Henri appela son
frère, ainsi que le comte de Warwick, le
duc d'Excester, et six ou sept autres sei-
gneurs en qui il avoit le plus de con-
fiance : il leur dit qu'il voyoit bien que
sa fin étoit prochaine ; qu'il les conju-
roit, par l'amitié qu'il leur avoit portée,
d'avoir, pour son fils unique qu'il laissoit
au berceau, le même attachement qu'ils
avoient eu jusqu'alors pour sa propre per-
sonne. Ces seigneurs, fondant en larmes,
l'assurèrent d'un dévouement sans réserve
aux intérêts de son fils.

Après les avoir congédiés, il manda
ses médecins, et leur ordonna de lui
dire sincèrement combien ils croyoient
qu'il lui restoit encore à vivre. Ils se con-
sultèrent ; l'un d'eux vint se jeter à ge-
noux auprès du lit du monarque mori-
bond, et lui dit qu'il étoit temps qu'il

recommandât son ame à Dieu, attendu que, sans un miracle, dans deux heures il ne seroit plus au monde. Sans paroître épouvanté de ce discours, Henri fit appeler son confesseur, quelques ecclésiastiques, et une partie de sa famille; et comme il avoit déjà reçu les derniers sacremens, il se fit lire les sept psaumes pénitentiaux. A la fin du *miserere*, il expira dans une situation d'esprit fort tranquille, au mois d'août 1422, à l'âge de trente-six ans, et dans la dixième année de son règne comme roi d'Angleterre.

Les restes de ce monarque, après avoir été exposés quelques jours au château de Vincennes, furent placés sur un chariot couvert d'un drap noir : les aumôniers anglais et les chanoines de Vincennes firent les prières ordinaires. Les troupes se rangèrent sur deux files, escortant le chariot environné de plusieurs lampes ardentes et de deux cent cinquante torches; le clergé de Vincennes quitta le corps à la porte du château; il fut ensuite exposé

à Saint-Denis comme un roi de France. Ce monarque avoit formé le projet de conquérir toute la France, et il l'exécuta en partie. A de grands talens pour le métier de la guerre, il joignoit des vertus solides ; il fut sobre, tempérant, religieux, et il aima la justice ; mais il fut avare, et souvent cruel. Les historiens n'ont pu le justifier de l'ordre barbare qu'il donna d'égorger les prisonniers français après la sanglante bataille d'Azincourt, ni des traitemens qu'il fit éprouver aux bourgeois de plusieurs places dont il se rendit maître.

Charles VI ne lui survécut que fort peu de temps, étant mort le 30 octobre de la même année, âgé de cinquante-quatre ans ; sa maladie avoit dégénéré en une sombre imbécillité. Le tableau du malheureux règne de ce prince est effrayant ; déprédations dans les finances, mépris des lois, trahisons, violences et injustices ; c'est par-là que les princes et les seigneurs signaloient leur autorité. Les

gens de guerre, sans frein et sans discipline, étoient des voleurs de grands chemins, encore plus à craindre que les ennemis. Le peuple étoit livré à leur rapacité; écrasé d'ailleurs par des impôts, dont les grands et les financiers profitoient seuls; tandis que le roi manquoit du nécessaire, il étoit tourmenté à la fois par la famine et par les maladies contagieuses. Dans cet état désespérant, il avoit perdu tout sentiment de patriotisme et de vertu; tantôt stupide, sous le poids de la douleur; tantôt furieux, dans l'ardeur des factions et le choc des guerres civiles.

La mort de Henri V et celle de Charles VI sauvèrent la France. Henri VI, fils et successeur de Henri V, n'eut ni son bonheur ni son mérite; il régna d'abord comme son père, en France, sous la tutelle du duc de Betfort. Isabelle de Bavière, cette princesse galante et vindicative, cette mère dénaturée, vécut dans l'opprobre après la mort du roi son époux.

Vers la fin du mois de novembre 1431,

le jeune roi Henri VI, son petit-fils, vint à Paris pour se faire couronner roi de France. Il ne fit qu'une seule visite à Isabelle. Il resta jusqu'au 15 décembre dans le château de Vincennes, et fut sacré le 17 dans l'église de Notre-Dame de Paris, par son oncle le cardinal de Wincester.

Cependant les victoires de la Pucelle d'Orléans, et les succès qui les suivirent, mirent fin aux triomphes des Anglais en France, dont ils furent presqu'entièrement chassés. Le jeune duc de Bourgogne reconnut enfin Charles VII pour roi de France, par le traité d'Arras, qui fut signé le 21 septembre 1435..

Cette nouvelle fut un coup de foudre pour la reine Isabelle de Bavière : elle en fut tellement saisie, qu'elle mourut presque subitement, le 30 de septembre. Les troupes de Charles étant déjà aux portes de la capitale, il n'y avoit point de sûreté pour conduire à Saint-Denis le corps de la feue reine. Pour épargner les frais de ses funérailles, on l'envoya, dit-on, à

Saint-Denis dans un petit bateau, où il n'y avoit que le confesseur et un valet qui l'accompagnoient, et deux bateliers pour ramer. Telle fut la fin de cette indigne princesse, qui vécut dans l'opprobre, justement haïe des Français, auxquels elle avoit causé tant de malheurs, et méprisée des Anglais, qu'elle avoit bassement favorisés.

CHAPITRE VIII.

Le Château de Vincennes est pris sur les Anglais, qui s'en emparent de nouveau.—Un officier français le reprend par escalade.—Glorieux succès de Charles VI.—Fin malheureuse de ce monarque.—Louis XI habitoit souvent le château de Vincennes.—Ligue du bien public, *et guerre occasionnée par l'ambition des princes du sang.—Auguste cérémonie dans le château de Vincennes.—Dévotion outrée de Louis XI; ses cruautés; sa mort.—Sous le règne de ce monarque, le château de Vincennes devient une prison d'état.*

Après les victoires de la Pucelle d'Orléans, Charles, uni enfin avec le duc de Bourgogne, s'approcha de Paris, et prit sur les Anglais le château de Vincennes, qui, dans le temps des guerres civiles,

étoit une place forte, munie d'une bonne garnison. Il entra ensuite dans Paris par intrigue et par force. Les Anglais réfugiés dans la Bastille, acceptèrent la proposition qui leur fut faite de se retirer à Rouen avec armes et bagages. Une amnistie générale fut aussitôt publiée.

Il paroît néanmoins que peu après les Anglais reprirent, par trahison, le château et le donjon de Vincennes; car on lit dans une ancienne chronique, à la date de l'année suivante : « Qu'audit temps des
» dissensions entre le roi de France et le
» roi d'Angleterre, messire Jacques de
» Chabannes réduisit et mit en l'obéis-
» sance du roi la ville et château de Cor-
» beille, et le château du bois de Vin-
» cennes, lequel il print des chielles, à
» l'aide dung François regnié, qui s'étoit
» rendu anglais; il avoit nom Ferrières,
» et fut icelui chasteau échiellé par le
» Donjon, et ledit Donjon print, et y eut
» gros débat entre les François et les An-
» glois, dont ledit messire Jacques de-

» moura maistre........ Et depuis icelle
» prinse du bois de Vincennes, fut donné
» ledit chasteau par le roi Charles, audit
» messire Jacques, rachetable de vingt
» mille écus, lesquels lui furent payés dix
» ans après ou environ. »

Après plusieurs victoires, les généraux de Charles VII reprirent toutes les conquêtes des Anglais; Charles ne fut en quelque sorte que le témoin des merveilles de son règne. Quant à lui-même, il éprouva que le trône ne donne pas le bonheur : il fut malheureux par son père et par son fils. En effet, le dauphin, depuis Louis XI, aigri par les ducs d'Alençon et de Bourbon, se révolte contre Charles VII son père, qui le poursuit, le désarme et lui pardonne. Sa clémence ne corrigea pas le dauphin; il persista dans sa rebellion, et le malheureux Charles se laissa mourir de faim à Meaux sur Yèvre, en Berri, le 22 juillet 1461, âgé de cinquante-huit ans, dans la crainte d'être empoisonné par ce fils dénaturé.

Ce

Ce roi avoit des qualités aimables, et même brillantes; mais il se laissa gouverner par ses courtisans et ses maîtresses. Il aimoit cependant la vérité. *Mais qu'est-elle devenue?* disoit-il quelquefois; *il faut qu'elle soit morte, et morte sans trouver de confesseur.*

Dans les temps trop courts de ses prospérités, il se plaisoit à habiter le château de Vincennes; et nous avons vu ailleurs qu'il donna celui de Beauté à sa maîtresse Agnès Sorel.

Louis XI parvenu à la couronne par la mort de Charles VII, prit un plan de conduite de gouvernement tout-à-fait différent. *Il ne craignit point d'être haï, pourvu qu'il fût redouté.* Il commença par ôter aux officiers et aux magistrats leurs charges, pour les donner aux rebelles qui l'avoient suivi lorsqu'il faisoit la guerre à son père. Regardant la France *comme un pré qu'il pouvoit faucher tous les ans, et d'aussi près qu'il lui plaisoit,* il la traita d'abord comme un pays de

conquête, dépouilla les grands et accabla le peuple d'impôts. Il eut plusieurs guerres à soutenir, entre autres celle qui suivit la *ligue du bien public*, laquelle eut pour prétexte la réformation de l'état et le soulagement des peuples. Louis parvint à tout dissiper, plutôt par la ruse que par la force, et il employoit contre ses ennemis les moyens les plus vils et les plus odieux : il est regardé comme le Tibère de la France. Après vingt années d'un règne dur, mais heureux, son courage s'affoiblit avec ses organes ; une noire mélancolie le saisit, et ne lui offrant plus que des images funestes, il commença à redouter la mort. Il se renferma au château de Plessis-lès-Tours, où l'on n'entroit que par un guichet, et dont les murailles étoient hérissées de pieux de fer. Inaccessible à ses sujets, entouré de gardes, dévoré par la crainte de la mort, par la douleur d'être haï, par les remords et par l'ennui, il fit venir de la Calabre un pieux ermite, révéré aujourd'hui sous le

nom *de saint François de Paule.* Il se jeta à ses pieds, il le supplia, en pleurant, de demander à Dieu la prolongation de ses jours : mais le saint homme l'exhorta à penser plutôt à purifier son ame, qu'à travailler à rétablir un corps foible et usé. En vain il crut en ranimer les restes, en s'abreuvant du sang qu'on tiroit à des enfans, dans la fausse espérance de corriger l'âcreté du sien : il expira le 30 août 1483, à soixante ans et deux mois, en disant : *Notre-Dame d'Ambrun, ma bonne maîtresse, aidez-moi !* Sa sévérité, qui avoit été extrême, se changea en cruauté vers la fin de sa vie. Il soupçonnoit légèrement, et l'on devenoit criminel dès qu'on étoit suspect. Il y a peu de tyrans qui aient fait mourir plus de citoyens par la main du bourreau et par des supplices plus recherchés. Ce cruel monarque eut pour ses confidens et pour ses ministres, des hommes dignes de lui ; il les tira de la boue. *Tristan,* prévôt de son hôtel et son ami, étoit le juge, le

témoin et l'exécuteur de ses vengeances. Sous le règne de ce prince cruel, la nation fut abâtardie; il n'y eut ni vertu ni héroïsme. Ce cœur artificieux et dur avoit pourtant deux penchans qui auroient dû adoucir ses mœurs : l'amour et la dévotion. Mais son amour tenoit de son caractère inconstant, bizarre, inquiet et perfide; et sa dévotion n'étoit, le plus souvent, que la crainte superstitieuse d'une ame pusillanime. Toujours couvert de reliques et d'images, portant à son bonnet une Notre-Dame de plomb, il lui demandoit pardon de ses assassinats, et en commettoit toujours de nouveaux. Ce fut lui qui, par l'avidité d'apprendre les nouvelles, établit en 1464 les postes, jusqu'alors inconnues en France. Deux cent trente courriers à ses gages portoient les ordres du monarque et les lettres des particuliers dans tous les coins du royaume.

Si la nature fit naître Louis XI avec un cœur pervers, elle lui donna de grands talens. Il avoit du courage, il connois-

soit les hommes et les affaires. Il portoit, suivant ses expressions, *tout son conseil dans sa tête.*

Ce prince aimoit le séjour de Vincennes ; il y couchoit souvent. Un jour il fit dans le bois la revue des gentilshommes de sa maison, et n'en trouvant aucun en équipage de guerre, il leur fit distribuer des écritoires, en leur disant « que puisqu'ils n'étoient pas en état de le servir de leurs armes, ils le serviroient de leurs plumes. »

Ce fut sous son règne, que le donjon de Vincennes devint habituellement une prison d'état.

CHAPITRE IX.

Hymne chantée par ordre de Louis XII, dans la Sainte-Chapelle de Vincennes, et adoptée depuis dans toutes les églises de France. — Quelques particularités sur le bon roi Louis XII. — Mort de Charles IX à Vincennes. — Mariage que fait célébrer Henri III dans ce château.

Le règne de Charles VIII est étranger au sujet que nous traitons. Les historiens ne disent pas un seul mot du séjour que ce prince a dû faire quelquefois au château de Vincennes. Nous nous contenterons d'observer que Louis XI, son père, ne lui fit donner qu'une instruction très-imparfaite. Craignant que son fils ne se liguât contre lui, comme il s'étoit lui-même ligué contre son père, Louis le tint dans l'obscurité et dans l'ignorance ; il se borna

à lui faire apprendre ces mots latins : *Qui nescit dissimulare, nescit regnare.*

Charles VIII monta sur le trône à l'âge de treize ans et deux mois. Sa bonté et sa douceur le firent surnommer, à juste titre, *l'affable et le courtois*. Sa minorité fut très-orageuse, et son règne de courte durée : il mourut à vingt-sept ans, au retour de sa malheureuse expédition d'Italie. Les enfans qu'il avoit eus d'Anne de Bretagne étant morts en bas âge, le duc d'Orléans, son cousin, lui succéda, sous le nom de Louis XII. Ce prince qui, pendant les premières années de la minorité de Charles VIII, avoit eu à se plaindre du gouvernement de madame de Beaujeu, régente du royaume, s'étoit retiré en Bretagne et avoit allumé la guerre civile. Le sort des armes ne lui avoit pas été favorable : fait prisonnier, enfermé à la tour de Bourges dans une cage de fer, l'école de l'adversité perfectionna les qualités que la nature lui avoit données. Parvenu à la couronne, ses vertus bienfaisantes ne

tardèrent pas d'éclater : il soulagea le peuple et pardonna à ses ennemis. Louis de la Trimouille, qui l'avoit fait prisonnier à la bataille de Saint-Aubin, craignoit son ressentiment : il fut rassuré par ces belles paroles : *Ce n'est point au roi de France à venger les injures du duc d'Orléans.* Il diminua les impôts, et fut le premier des rois qui mit le laboureur à couvert de la rapacité du soldat, et qui fit punir de mort les gendarmes qui rançonnoient le paysan. Il établit des parlemens, et eut soin que la justice fût rendue par-tout avec promptitude, avec impartialité, et presque sans frais.

Louis XII avoit coutume de dire : « Il » n'y a rien de mieux pour la conduite » de la vie, que de voir souvent des » gens de bien : mais il ne faut voir ni » procureurs, ni avocats ; ces sortes de » gens ont coutume d'allonger le cuir » avec les dents, en expliquant les lois » à leur façon et conformément à leurs » intérêts. »

Cet excellent monarque, digne de servir à jamais de modèle à tous ceux qui gouvernent les nations, avoit un livre ou registre dans lequel étoient inscrites les personnes les plus distinguées de chaque province, les dons, graces ou priviléges qu'il pouvoit leur accorder. Venoit-il à vaquer quelque emploi honorable ou important, il leur en envoyoit les provisions, sans qu'elles eussent la peine de venir en cour, ni de les solliciter.

Ce prince tomba très-malade au château de Vincennes, au mois de janvier 1513. Comme sa vie se trouva en danger, il ordonna, pour obtenir du Ciel sa guérison, aux chanoines de la Sainte-Chapelle de Vincennes, de chanter *O Salutaris Hostia!* à l'élévation du Saint-Sacrement; et il manda par tout le royaume qu'il vouloit que cet usage fût adopté et continué à jamais; ce qui s'exécute depuis cette époque dans toutes les églises de France.

Retenu par la crainte de fouler ses su-

jets, il fournit à tout; et soutint la majesté du trône avec treize millions de revenu, qui en valoient environ cinquante d'aujourd'hui. Le peuple, qui se plaint toujours, traitoit d'avarice les épargnes de ce bon roi; on alla jusqu'à se permettre de le jouer en plein théâtre. Louis avoit la générosité d'en rire, et disoit à ceux qui s'étonnoient de sa patience : « J'aime bien mieux que mon peuple se » divertisse de mon économie, que s'il » avoit à gémir de mes prodigalités. »

Un officier de la maison de ce monarque avoit maltraité un laboureur; Louis, instruit de cette violence, ordonna qu'on ne servît à cet officier que du vin et de la viande. Le lendemain, le roi lui demanda s'il avoit fait bonne chère. « Sire, répondit-il, on » en feroit une bien meilleure s'il y avoit » du pain. — Bon, dit le roi, est-ce qu'on » ne peut se passer de pain? — Non, » certes, répliqua le gentilhomme. — Vous » vous moquez, le pain n'est pas absolu- » ment nécessaire à la vie. — Votre ma- » jesté m'excusera si je soutiens que les

» Français ne peuvent s'en passer. — Pour-
» quoi donc, reprit le roi, avez-vous battu
» ce pauvre laboureur qui nous met le
» pain à la main? »

Louis XII avoit cinquante-trois ans lorsqu'il se remaria. Quoique d'une santé fort délicate, il oublia son âge auprès de sa nouvelle épouse, et mourut au bout de deux mois de mariage, le 17 janvier 1515, pleuré de tous les bons citoyens. A sa mort, les *crieurs du corps* disoient le long des rues, en sonnant leurs clochettes : « *Le*
» *bon roi Louis, père du peuple, est*
» *mort!* »

Louis XII fut malheureux au dehors du royaume ; il fut heureux au dedans. Les grands le regrettèrent moins que le peuple. Les courtisans pouvoient-ils aimer un prince, le vengeur des foibles contre l'oppression des puissans? un roi sous lequel on ne voyoit ni mariages forcés, ni confiscations au profit des délateurs, ni distribution de domaines, ni augmentation de gages?

Son amour pour son peuple s'étendit

jusqu'à l'avenir. Prévoyant les maux que l'humeur prodigue et inconsidérée de François Ier causeroit à la France, il pleuroit en disant : *Ce gros garçon gâtera tout!*

Voilà tout ce que nous dirons ici de François Ier, *le père des lettres*, le restaurateur des arts en France. Les historiens ont négligé de particulariser les séjours qu'il a faits à Vincennes, ainsi que ceux d'Henri II, François II, etc.

CHAPITRE X.

Guerre civile du Calvinisme.—Conjuration d'Amboise.—Robert Stuart, prisonnier à Vincennes, est réputé complice de cette conjuration.—Il s'évade, et tue, dans une bataille, le connétable de Montmorency.—Il est tué lui-même à la bataille de Jarnac.

DANS le récit rapide que nous allons faire des principaux événemens de la guerre civile du calvinisme, il sera souvent question du château de Vincennes.

Ce fut dans le seizième siècle que parut le novateur Calvin; il fit des prosélytes en France. Les parlemens s'armèrent de sévérité contre les nouveaux sectaires, et les supplices ne firent qu'irriter leur enthousiasme. Ils trouvèrent des protecteurs puissans; on en vint aux armes, et pendant un demi-siècle les innovations dog-

matiques furent en France l'aliment et le prétexte des guerres civiles.

Charles IX étoit gouverné par Catherine de Médicis sa mère, et par les Guises de la maison de Lorraine. Des princes du sang et de grands officiers de la couronne, jaloux du crédit des Guises, opposèrent les calvinistes à la cour, et commencèrent la subversion de la France.

Avant la mort de François II, frère de Charles IX, la fameuse conspiration d'Amboise fut le signal de la guerre civile. Cette conspiration avoit eu pour objet d'ôter le gouvernement à François, duc de Guise, et au cardinal de Lorraine son frère. Le prince Louis de Condé en fut l'ame invisible. Cinq cents gentilshommes, tous bien accompagnés, et mille soldats déterminés, conduits par trente capitaines choisis, devoient se rendre, au jour marqué, du fond des provinces du royaume, dans Amboise, où étoit la cour. Il étoit aisé de se saisir de la maison royale, des ministres et du roi même. Les conjurés

étoient la plupart des calvinistes qui vouloient venger leurs frères persécutés. Le prince de Condé, l'amiral de Coligni, son frère d'Andelot, colonel général de l'infanterie, avoient hautement embrassé cette secte, parce que le duc de Guise et le cardinal de Lorraine étoient catholiques. Une révolution dans l'Eglise et dans l'Etat, devoit être le fruit de cette entreprise. Le secret fut gardé par tous les conjurés pendant près de six mois; l'indiscrétion du chef, nommé *la Renaudie*, qui s'ouvrit dans Paris à un avocat, fit découvrir la conjuration : elle n'en fut pas moins exécutée. Les Guises eurent à peine le temps de faire venir des troupes; mais on en rassembla bientôt assez pour s'opposer aux conjurés, qui, venant par troupes séparées, furent aisément défaits. La Renaudie fut tué en combattant; plusieurs moururent comme lui les armes à la main; ceux qui furent pris périrent dans les supplices.

Il y avoit alors dans les prisons de Vincennes un gentilhomme écossais, nommé

Robert Stuart : c'étoit un esprit brouillon, un de ces hommes entreprenans qui se font gloire d'être de toutes les affaires hasardeuses. Avec lui étoient renfermés plusieurs autres personnages du même caractère. Les Guises soupçonnent que ces détenus, du fond de leurs cachots, pouvoient avoir part au complot; ils les font sortir de Vincennes, et amener en poste, liés et garrottés, pour leur arracher la vérité par les tortures. Amené du donjon de Vincennes à Amboise, Robert Stuart trouva moyen de s'évader, et il eut l'audace d'écrire la lettre suivante au cardinal de Lorraine :

« La fuite de vos prisonniers nous » a causé une grande douleur, par le » chagrin que nous savions qu'elle oc- » casionneroit à votre éminence. Nous » nous sommes mis aussitôt à la suite des » fuyards, et dès que nous les aurons » pris, nous ne manquerons pas de vous » les renvoyer bien accompagnés. »

Nous

Nous allons voir bientôt reparoître sur la scène l'audacieux Robert Stuart.

La conspiration découverte et punie, ne servit qu'à augmenter le pouvoir des Guises. Les calvinistes toujours secrètement animés, prirent les armes dans plusieurs provinces. Après le massacre de Vassi, excité par le duc de Guise, les huguenots s'emparent de Rouen et de plusieurs autres villes ; mais ils sont défaits à Dreux, le 15 décembre 1562. Déjà les Guises s'étoient rendus maîtres de la personne du roi, afin de régner sous son nom. Ils avoient conduit Charles IX à Vincennes, et le retenoient presque prisonnier dans le château. Ainsi l'on vit un roi de France retenu captif par quelques sujets ambitieux. Mais ne se croyant pas encore assez assurés de la personne du monarque, ils le firent revenir à Paris.

Charles IX ayant atteint sa majorité, un moment de paix succéda à ces troubles. Les huguenots animés par Condé et par Coligni, qui n'avoient pu avoir part au gouvernement, reprirent bientôt les

armes, et voulurent se saisir de la personne du roi. Le connétable de Montmorenci gagne sur eux la bataille de Saint-Denis, et meurt ensuite de ses blessures.

Voici comment on raconte cet événement. Abandonné des siens, qui avoient été mis en fuite ou tués à ses côtés, se trouvant seul au milieu d'un escadron ennemi, le connétable se défendoit encore. Tout-à-coup il se voit coucher en joue par ce même Robert Stuart qui, après la conjuration d'Amboise, avoit été tiré enchaîné du donjon de Vincennes, et qui avoit ensuite forçé les prisons de Blois. « Tu ne me connoîs donc pas? lui » cria Montmorenci. — C'est parce que je » te connoîs, répond Stuart, que je ne » veux pas te manquer. » Et il lui lâcha son coup de pistolet, d'assez près pour être lui-même blessé par le connétable.

Le duc d'Anjou, depuis Henri III, se mit bientôt après à la tête de l'armée royale : il fut vainqueur du prince de Condé, le 13 mars 1567, à Jarnac, où l'on

se battit avec un acharnement inoui. Le même Robert Stuart, qui avoit blessé à mort le connétable, fut tué à coups de poignard après la bataille.

Le 3 octobre suivant, les huguenots, commandés par Coligni, furent encore battus à Montcontour, par ce même duc d'Anjou qui venoit de les battre à Jarnac. Une paix avantageuse aux protestans vint suspendre cette guerre sanglante, et servit de préparatif à de nouveaux carnages. Ces apparences séduisantes cachoient l'affreux massacre de la Saint-Barthélemy.

CHAPITRE XI.

Mort de Charles IX au château de Vincennes, et particularités à ce sujet. —Henri III faisoit de fréquentes parties de plaisir à Vincennes.—Il y fait célébrer le mariage du duc d'Epernon, son favori, avec la comtesse de Candale.—Renouvellement de la guerre civile.—Le château de Vincennes se soumet aux ligueurs.—Il est repris par les royalistes.—Les ligueurs en font ensuite le siége.—Belle défense du capitaine Saint-Martin, commandant de Vincennes.— Pillage de ce château par les Parisiens.

CHARLES IX, depuis cette horrible journée qu'il avoit excitée et approuvée, paroissoit tout changé. Il étoit au château

de Vincennes, lorsque tout-à-coup il se sentit consumé par une fièvre lente et continue : son sang couloit à travers les pores de sa peau : maladie regardée par quelques-uns comme un effet de la vengeance divine. Il se repentoit d'avoir régné, et encore plus d'avoir laissé régner des hommes violens sous son nom. L'affreuse journée de la Saint-Barthélemy étoit sans cesse présente à sa mémoire : il marquoit par ses transports et par ses larmes, le regret qu'il en ressentoit. Charles fit venir au château de Vincennes tous les grands du royaume et officiers de la couronne, et après leur avoir exposé l'état de sa maladie, il leur dit qu'il n'attendoit plus que la mort. Ensuite il déclara Henri, roi de Pologne, (Henri III.), pour son successeur, et la reine-mère (Catherine de Médicis.), régente du royaume, jusqu'à l'arrivée de ce prince. Il enjoignit expressément au duc d'Alençon, au roi de Navarre et à tous les seigneurs, de lui obéir fidèlement.

Peu d'heures avant sa mort, il demanda à parler à son frère : la reine-mère crut qu'il vouloit voir le duc d'Alençon, et le fit appeler aussitôt; mais le roi le voyant entrer dans sa chambre, et s'approcher de son lit, se tourna de l'autre côté, en disant : « Qu'on fasse venir mon frère ! » On vit clairement qu'il entendoit parler du roi de Navarre. Catherine de Médicis craignit alors que Charles n'eût dessein de conférer à ce prince la régence du royaume jusqu'au retour du roi de Pologne: elle voulut en conséquence intimider le roi de Navarre, afin qu'il refusât cette régence. Pour cet effet, elle ordonna à Nancey, capitaine des gardes, de le faire passer, pour aller chez le roi, sous la galerie des voûtes de Vincennes, entre les gardes rangés en haie et tenant leurs armes hautes, comme s'ils alloient le massacrer. Le roi de Navarre, à cet aspect effrayant, frémit et recula quelques pas en arrière : le capitaine des gardes le rassura, en lui jurant sur son honneur qu'il

n'auroit aucun mal. Croyant pouvoir se fier à la parole de cet officier, il passa au milieu des carabines et des hallebardes, monta l'escalier du Donjon, et arriva à la chambre à coucher de Charles IX, qu'il trouva dans son lit, n'attendant plus que son dernier moment. Charles l'embrassa, en lui disant qu'il l'avoit toujours aimé; qu'il n'existeroit plus, lui roi de Navarre, s'il eût voulu croire ou suivre des conseils perfides. Charles finit par lui dire qu'il n'avoit une entière confiance qu'en lui seul; il lui recommanda sa femme et sa fille, et quelques momens après il expira, à trente-quatre ans, dans la quatorzième année de son règne.

On ouvrit son corps à Vincennes, en présence de plusieurs personnes, et on n'y trouva aucun indice de poison.

Néanmoins le maréchal de Bassompierre prétend, dans ses mémoires, que d'après l'assurance que lui en donna Louis XIII lui-même, Charles IX avoit été empoisonné par sa mère, Catherine de Médicis.

Ce roi sanguinaire avoit le visage pâle, les yeux hagards et la physionomie farouche. Il aimoit pourtant les lettres et les beaux-arts, qui auroient dû adoucir la férocité de son ame.

Henri III, qui lui succéda, faisoit souvent des parties de plaisir à Vincennes.

Le 23 août 1587, Jean Louis de Nogaret de la Valette, duc d'Epernon, premier mignon ou favori de ce monarque, et qu'il appeloit son fils aîné, fut marié sans éclat avec Marguerite de Foix, comtesse de Candale, dans le château de Vincennes. Le roi lui donna, en faveur de ce mariage, une somme de 400,000 écus; et il fit présent à la jeune épouse d'un collier de cent grosses perles, estimé cent mille écus.

Sous ce monarque frivole, le feu de la guerre civile couvoit toujours en France; il se forma trois partis dans l'état. Henri, duc de Guise, homme d'un génie aussi grand que dangereux, conçut dès-lors le projet de s'unir aux catholiques, pour en-

lever la couronne à son souverain. Le nom de *Sainte-Ligue*, association qu'il avoit formée contre les protestans pour la sûreté du catholicisme, fut le signal de la révolte. L'incertain et foible Henri se jeta d'abord dans les bras des ligueurs, et fut maîtrisé par le duc de Guise. Il sortit, mais trop tard, de sa profonde léthargie. Guise, au mépris de ses ordres, vient à Paris au moment où Henri essayoit d'abattre la ligue. Le peuple prit aussitôt les armes, se barricada et chassa ses troupes. C'est ce qu'on appela *la Journée des Barricades.* Elle rendit le duc de Guise maître de la capitale. Quelques jours après cette journée, le château de Vincennes se soumit aux ligueurs, aux mêmes conditions que la Bastille qui venoit de se rendre; mais Vincennes étoit dénué de vivres et de munitions de guerre. Un parti royaliste ne tarda pas à le reprendre par surprise, conduit par le fameux capitaine Saint-Martin: il ne fut pas ensuite facile aux ligueurs de l'en chasser.

Obligé de se retirer à Chartres, et de là à Rouen, Henri III signa l'édit de réunion, fait à la honte de la royauté, assembla ensuite les états-généraux à Blois, où il fit assassiner le duc de Guise et le cardinal de Lorraine son frère, après s'être réconcilié solennellement avec eux. Le sang de ces deux chefs fortifia la ligue, comme le massacre de Coligni avoit fortifié les protestans. Ne pouvant calmer les ligueurs, et sur-tout les factieux de Paris, conduits par le fameux duc de Mayenne, cadet du duc assassiné, Henri III eut recours à l'armée protestante, et joignit ses forces à celles de Henri de Navarre pour abattre la ligue.

Les ligueurs étoient maîtres de Paris et de la Bastille, où ils avoient emprisonné tous les membres du parlement qui étoient affectionnés à la monarchie.

S'ils ne remplirent point d'abord le donjon de Vincennes de leurs nombreuses victimes, c'est qu'ils n'avoient pu reprendre cette forteresse, qui étoit vaillamment dé-

fendue par les royalistes, sous le commandement du capitaine Saint-Martin. Cependant sa proximité de Paris, l'inquiétude que donnoient aux ligueurs les troupes royalistes qu'on y avoit cantonnées, et l'importance de ce poste, tout engagea le duc de Mayenne à faire les plus grands efforts pour s'en emparer; mais le donjon de Vincennes étoit abondamment pourvu de vivres, de munitions, et il étoit surtout défendu par de bons soldats et un excellent capitaine. Les ligueurs furent contraints d'en faire le siége, mais sans succès, et ils se bornèrent ensuite à en former le blocus.

Le capitaine Saint-Martin défendit Vincennes pendant plus de quinze mois. A peine les historiens ont-ils conservé son nom: la plupart gardent le silence sur la gloire qu'il s'est acquise par une si belle défense. Douze cents hommes, tirés des seize quartiers de Paris, alloient journellement garder les avenues du château de Vincennes; c'étoient les plus aguerris.

Enfin le duc de Mayenne s'en rendit maître, par composition, le 17 mai 1590.

Pendant le siége ou blocus, les Seize, avec leurs compagnies de bourgeois, s'approchèrent de Vincennes, comme s'ils avoient eu le dessein de l'attaquer vigoureusement; mais tournant tout-à-coup dans le parc, ils allèrent tomber sur le couvent des Minimes : ils y pillèrent plusieurs beaux tableaux, ornemens d'église, reliques, croix, calices et chandeliers d'or, d'argent et de cristal, ainsi que des bréviaires, heures et autres superbes livres de prières, que Henri III avoit fait imprimer à grands frais et orner de magnifiques vignettes. C'est ainsi que tout en combattant pour le maintien de la foi catholique, les ligueurs pilloient et profanoient les choses sacrées.

Lors de la reddition du château de Vincennes, les Parisiens trouvèrent, dans la chambre du roi, au Donjon, entre autres meubles, deux Satyres antiques d'argent doré, soutenant deux cassolettes remplies

de parfums. Les ligueurs ne manquèrent pas de publier que c'étoit des idoles auxquelles Henri III rendoit un culte superstitieux ; d'autres prétendoient que c'étoit des figures magiques dont ce prince se servoit pour faire des sortiléges ; car ses ennemis vouloient ridiculement le faire passer pour un sorcier.

CHAPITRE XII.

Siége de Paris par Henri IV, qui attaque vainement le château de Vincennes. — La Bastille, ainsi que Vincennes, ouvrent enfin leurs portes à Henri IV. — Ce monarque prend en personne possession de Vincennes. — Gabrielle d'Estrée y accouche d'un prince, appelé César de Vendôme. — Sous le ministère de Richelieu, plusieurs princes et grands du royaume sont renfermés dans le château de Vincennes. — La princesse de Gonzague y est également détenue. — Richelieu découvre un complot tendant à enlever la duchesse d'Aiguillon, sa nièce, tandis qu'elle se promène à cheval dans le parc de Vincennes.

CEPENDANT Henri III avoit uni sa cause à celle de Henri de Navarre, depuis

Henri IV; il vint mettre le siége à Paris. La ville n'étoit point en état de se défendre; la ligue touchoit à sa ruine, lorsque Jacques Clément, moine fanatique, fit changer toute la face des affaires. S'étant transporté à Saint-Cloud, où étoit le quartier du roi, il le frappa, avec un couteau, d'un coup mortel dans le bas-ventre. Henri mourut le lendemain, 2 août 1589, à trente-neuf ans, après en avoir régné quinze.

Henri de Navarre devenoit roi de France par la mort de Henri III, qui, en mourant, lui avoit laissé son royaume; mais la religion servit de prétexte à la moitié des chefs de l'armée pour abandonner Henri IV, et à la ligue, pour ne pas le reconnoître. Henri, avec peu d'amis, peu de places importantes, point d'argent, et une petite armée, supplée à tout par son activité et son courage. Il gagne plusieurs batailles sur le duc de Mayenne, et vient faire le siége de Paris, où éclate sa tendre humanité pour son peuple : il voulut aussi s'em-

parer de Vincennes. Le mardi 12 juin 1590, Henri attaqua en personne ce château, dont les ligueurs commençoient à peine à être en possession. Le chevalier d'Aumale, qui en fut averti, accourut de Paris au secours de Vincennes, avec mille arquebusiers et quatre cents chevaux; Henri fut contraint de se retirer avec perte.

Cependant Henri IV serroit Paris, dont il prit d'assaut tous les faubourgs en un seul jour. Il est constant qu'il eût pris la ville par famine, s'il n'avoit permis lui-même, par une pitié héroïque, que les assiégeans nourrissent les assiégés. Enfin, le duc de Mayenne voyant que ni l'Espagne ni la ligue ne lui donneroient jamais la couronne de France, résolut de faire reconnoître celui à qui elle appartenoit : il engagea les Etats à une conférence entre les catholiques des deux partis. Cette conférence fut suivie de l'abjuration de Henri à Saint-Denis, et de son sacre à Chartres. L'année d'après, le 22 mars 1594, Paris lui ouvrit ses portes. Henri renvoya tous

tous les étrangers qu'il pouvoit retenir prisonniers, et pardonna à tous les ligueurs.

Le 27 mars, la Bastille ainsi que le château de Vincennes lui furent rendus; la Bastille par Dubourg, et Vincennes par le capitaine Beaulieu, à qui Henri IV en confirma le commandement. Ce monarque vint en prendre possession en personne avec toute la cour et grand nombre de gens de guerre. Beaulieu en sortit à cheval, et ses soldats avec leurs armes. Ceux-ci furent conduits en sûreté jusqu'à la première ville, qui tenoit encore pour le parti de la ligue.

La belle Gabrielle d'Estrée, maîtresse de ce prince, accoucha, dans le château de Vincennes, d'un fils nommé César, et depuis appelé César de Vendôme, grand-prieur de France, et qui mourut prisonnier dans ce château, sous le règne de Louis XIII, ainsi que nous le dirons d'une manière plus détaillée lorsqu'il sera question de l'histoire particulière des prisonniers de Vincennes.

Henri étoit maître paisible de son royau-

me ; il avoit vaincu la ligue et l'Espagne ; et fait la paix avec cette puissance, le 2 mai 1597. Depuis ce jour jusqu'à sa mort, le royaume fut exempt de guerres civiles et étrangères. Les convulsions du fanatisme étoient calmées, mais le levain n'étoit pas entièrement détruit. Il n'y eut presque point d'année où l'on n'attentât sur la vie de Henri IV. Enfin il fallut, pour le malheur de la France, qu'il succombât, le 14 mai 1610, sous le couteau du monstre *Ravaillac*. Ce grand roi mourut dans la cinquante-septième année de son âge et dans la vingt-deuxième de son règne, laissant trois fils et trois filles. Henri IV ne fut bien connu de la nation que quand il eut été assassiné.

Louis XIII monta sur le trône le jour de l'assassinat de son père, sous la tutelle et la régence de Marie de Médicis sa mère. Cette princesse changea le système politique du règne précédent. Les princes du sang et les grands du royaume remplirent la France de factions.

Déclaré majeur quatre années après, Louis XIII convoqua les états-généraux sans pouvoir remédier à aucun abus. La France resta dans le trouble, gouvernée par des favoris, jusqu'à l'élévation de Richelieu. Ce ministre, par son génie despotique, maîtrisa la France et son roi, dont il sut faire respecter l'autorité. Tandis que Richelieu acquéroit de la gloire au dehors par les armes et les négociations, il avoit à combattre une foule d'ennemis au dedans, parmi lesquels se faisoient remarquer Gaston, duc d'Orléans, frère du roi, et le chevalier de Vendôme, grand-prieur de France. Richelieu force Gaston à s'éloigner de la cour, et fait arrêter les deux Vendôme, qui d'abord conduits au château d'Amboise, furent ensuite renfermés au donjon de Vincennes. . . . .

Le mariage de mademoiselle de Montpensier avec Gaston d'Orléans, qui fut long-temps projeté avant d'être effectué, avoit déjà occasionné la détention à Vincennes de quelques favoris de Gaston, qui

étoient opposés à cette alliance; ils craignoient qu'elle ne nuisît à leurs intérêts, et ils auroient préféré une princesse étrangère, afin de donner au frère du roi plus de prépondérance. Le plus marquant de ceux qu'on avoit enfermés dans le donjon de Vincennes, relativement à cette affaire, étoit le maréchal d'Ornano, originaire de l'île de Corse, gouverneur de Gaston. Ce prince épousa enfin la belle et riche héritière de Montpensier. Ce mariage eut lieu à Nantes, le 5 août 1626, le jour même de l'exécution du prince de Chalais, grand-maître de la garde-robe du roi et favori de Gaston. Un des principaux chefs d'accusation contre Chalais, fut d'avoir proposé de poignarder le cardinal de Richelieu pour tirer le maréchal d'Ornano de la prison de Vincennes.

Gaston ne fut pas long-temps l'époux de la duchesse de Montpensier; il la perdit au bout d'une année; et lorsque la douleur que lui occasionna cette perte fut calmée, il prit du goût pour Louise-Marie

de Gonzague, fille du duc de Nevers. Il forma même le dessein de l'épouser; mais la reine-mère, qui désapprouvoit cette alliance, prit le parti extrême de faire renfermer la jeune princesse dans le donjon de Vincennes. Cette dureté ne fut point approuvée du roi, qui envoya à sa mère, de l'armée où il étoit alors, des remontrances, à la vérité secrètes et respectueuses, mais très-énergiques, sur cette arrestation imprudente. Il fut convenu que pour mettre à couvert la dignité de la reine-mère, Gaston iroit lui faire des excuses et des promesses, et qu'il lui demanderoit la liberté de la jeune princesse de Gonzague : la reine céda, mais de mauvaise grace.

Bientôt elle fut elle-même sacrifiée par son fils à Richelieu, qu'elle avoit élevé, et qui fut assez ingrat pour oublier qu'il lui devoit sa fortune. Toutes les cabales étoient écrasées par ce ministre-roi : cependant il n'y eut pas un jour sans intrigues et sans factions. Tout le royaume

murmuroit contre le despotisme de Richelieu, mais presque personne n'osoit élever la voix. Il n'y eut guère alors que le maréchal de Montmorenci, gouverneur du Languedoc, qui crut pouvoir braver la fortune du cardinal; il se flatta d'être chef de parti, et leva l'étendard de la révolte, à la prière de Gaston d'Orléans. Montmorenci fut blessé et fait prisonnier à la rencontre de Castelnaudary, le 1er septembre 1632. Le moment de la prise de ce général fut celui du découragement de Gaston et du triomphe de Richelieu. Le cardinal lui fit faire son procès. Le comte d'Apchon et de Besançon, l'aîné, partisans de Montmorenci, s'étant sauvés du fort l'Evêque, où ils étoient détenus, se retirèrent en Flandre, auprès de la reine-mère, qui y étoit dans un exil volontaire, pour fuir les persécutions de Richelieu. Ils formèrent avec cette princesse le projet d'enlever la duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal, lorsqu'elle se promèneroit dans le parc de Vincennes sur une haque-

née. Il s'agissoit, en cas de succès, de faire craindre au cardinal de Richelieu, s'il n'épargnoit pas Montmorenci, que la reine-mère n'usât de représailles sur la duchesse d'Aiguillon. Mais ce complot fut découvert : on pendit un soldat qui en faisoit partie ; le comte d'Apchon et un valet-de-chambre de la reine furent mis à la Bastille. Le dernier eut le bonheur de s'évader; mais le comte d'Apchon demeura sept ans dans un cachot.

Quant à Montmorenci, il fut abandonné par Gaston, et il eut la tête tranchée à Toulouse, par ordre de Richelieu, sans que le souvenir de ses victoires pût le sauver. Une année après Gaston se réconcilia avec le roi, et accepta la paix qu'on lui offrit.

CHAPITRE XIII.

Louis XIII est le premier roi de France qui ait chassé au tir à Vincennes.— Mort de ce monarque.—Troubles de la Fronde.—Le duc de Beaufort est enfermé dans le donjon de Vincennes. —Chavigny est constitué prisonnier dans Vincennes, dont il étoit gouverneur.—Le grand Condé, le prince de Conti et le duc de Longueville y sont également enfermés, ainsi que le cardinal de Retz.—Particularités intéressantes à ce sujet.

LOUIS XIII n'avoit de passion que pour la chasse. Il fut le premier roi de France qui ait chassé avec un fusil dans le bois de Vincennes, où il alloit souvent. Il tiroit fort bien de l'arquebuse; aussi, un mauvais plaisant de ce temps-là, faisant allu-

sion au surnom du *Juste* donné à ce prince, s'avisa-t-il de dire un jour : « Louis XIII » est juste...... à tirer de l'arquebuse. »

Louis mourut le 4 mai 1643, cinq mois après Richelieu : il avoit régné trente-trois ans. Mais il n'avoit manqué que la couronne à Richelieu ; et même lorsqu'il étoit mourant, et qu'il se flattoit encore de survivre au roi, qui étoit déjà malade, il prenoit des mesures pour être régent du royaume.

Maître d'un des plus beaux empires, victorieux au dehors, affermi au dedans, Louis XIII ne goûta pourtant jamais les plaisirs de la grandeur ni ceux de l'humanité. Il étoit né avec un caractère un peu sauvage ; toujours sous le joug, et toujours voulant le secouer, malade, triste, sombre, il étoit insupportable à lui-même et à ses courtisans. Le cardinal de Richelieu le domina toujours, et il n'aima jamais ce ministre, auquel il se livroit sans réserve. Son goût pour la vie retirée l'attachoit à des favoris dont il dépendoit jusqu'à ce

qu'on lui en eût substitué d'autres; car il lui en falloit.

Anne d'Autriche, régente absolue depuis la mort de Louis XIII, chargea le cardinal de Mazarin du gouvernement de l'état. Mais il se forma bientôt un parti puissant contre lui : on ne pardonnoit pas à un étranger l'avantage d'être le maître du gouvernement. Les peuples accablés d'impôts, et excités à la révolte par le duc de Beaufort, par le coadjuteur de Paris, par le prince de Conti et par la duchesse de Longueville, ne tardèrent point à se soulever. On désigna sous le nom de *Frondeurs*, ce parti formé contre le cardinal de Mazarin. Les Frondeurs se servirent du duc de Beaufort pour soulever la populace de Paris, dont il étoit adoré, et dont il parloit le langage : aussi fut-il appelé le *Roi des Halles*. Mais il échoua dans ses projets dès le commencement des troubles. Accusé d'avoir voulu attenter à la vie du cardinal de Mazarin, il fut arrêté au Louvre, le 2 septembre 1643, et mis au

donjon de Vincennes, d'où il se sauva cinq ans après. Nous rapporterons ces événemens plus en détail quand nous traiterons des prisonniers d'état qui ont été enfermés à Vincennes.

Mazarin n'avoit fait que suspendre l'orage qui se formoit contre son administration. Le parlement ayant refusé de vérifier de nouveaux édits bursaux, le cardinal fit emprisonner le président de Blanc-Ménil, le conseiller Broussel et le président Charton. Ce dernier fut conduit au donjon de *Vincennes*. Cet acte de violence détermina les premiers mouvemens de la guerre civile, en 1648. Le peuple cria aux armes, et bientôt les chaînes furent tendues dans Paris, comme du temps de la ligue. La reine fut obligée de s'enfuir à Saint-Germain, avec le roi et son ministre, que le parlement venoit de proscrire comme perturbateur du repos public.

Ce fut à l'approche de ces troubles, que le duc de Beaufort parvint à s'évader du donjon de Vincennes. Il se retira dans un

des châteaux du duc de Vendôme, son père, en attendant que les troubles qui se préparoient eussent acquis assez de consistance pour qu'il pût se montrer sans danger. Dans ces circonstances, le duc de Vendôme envoya un de ses gentilshommes à Paris pour offrir ses services aux parlementaires. Ce gentilhomme fut arrêté par les ordres de la reine, et mis à la Bastille. Dans la chaleur des dissensions qui se manifestoient aux assemblées du parlement, où les intérêts de la cour étoient alors sacrifiés, ce prisonnier fit présenter une requête en présence même de Gaston, oncle du roi, par laquelle il demandoit à être élargi et interrogé, d'après les lois que le parlement vouloit mettre en vigueur. Comme cette compagnie avoit demandé de son côté à prendre à l'avenir connoissance des motifs de toutes les arrestations, le cardinal Mazarin fit promptement transférer le prisonnier de la Bastille au donjon de Vincennes, de peur que le roi n'en fût pas le maître. On voit par

ce fait, qu'alors le despotisme ministériel croyoit être plus sûr du donjon de Vincennes que de la principale prison d'état.

Quelque temps après cet événement, Mazarin employa la force à l'égard de trois personnages qu'il n'osoit se flatter de vaincre par la ruse, quoiqu'il en fît usage de préférence contre ses ennemis. Ces trois personnages étoient Chavigni et Châteauneuf, intimement liés avec les frondeurs du parlement, et Goulas, secrétaire de Gaston, frère du roi, soupçonné de travailler avec le coadjuteur à aigrir son maître contre le ministre. Chavigni fut constitué prisonnier dans Vincennes, dont il étoit gouverneur : les deux autres furent exilés.

Cependant la reine, justement alarmée, écoute les propositions du parlement qui étoit, las de la guerre et hors d'état de la soutenir. Les troubles s'appaisent et les conditions de l'accommodement sont signées à Ruel, le 11 mars 1649. Le parlement conserva la liberté de s'assembler, qu'on avoit

voulu lui ravir, et la cour garda son ministre, dont le peuple et le parlement avoient conjuré la perte.

Dans les conférences tenues à Saint-Germain-en-Laye pour faire cesser les troubles, l'article du traité qui éprouva le plus de difficulté, fut celui qu'on appeloit de la *sûreté*, parce qu'il y étoit question de borner l'exercice du pouvoir absolu sur la liberté des citoyens. Cette question fut agitée à l'occasion de l'emprisonnement de Chavigni et de plusieurs autres individus détenus depuis long-temps, par des ordres arbitraires et sans forme de procès. Le parlement demandoit qu'il ne fût pas permis de garder personne en prison plus de vingt-quatre heures sans être interrogé. Les princes s'opposèrent à ce réglement, prétendant qu'en matière d'affaires d'état, un interrogatoire trop prompt pourroit être dangereux et faire évanouir des preuves qui se seroient fortifiées dans le silence. La régente s'offrit de s'engager à ne retenir que six mois, sans interrogatoire,

ceux dont on seroit forcé de s'assurer : elle se réduisit ensuite à trois mois. Le parlement étoit tenté d'accepter cette espèce de composition ; mais le président de Blanc-ménil s'y opposa pour des raisons très-fortes. Il posa en principe que les rois, par priviléges de leur couronne, ni par aucune loi de l'état, n'ont point de titres pour retenir leurs sujets prisonniers, sans leur faire faire leur procès : « Accorder » trois mois de délai, ajouta-t-il, ce seroit » leur accorder ce titre au préjudice de » l'ordonnance et de la sûreté publique ; » ce seroit hasarder la vie des citoyens : » car les ministres ayant trois mois pour » exercer la violence sur les prisonniers » qui seroient entre leurs mains, ils trou- » veroient beaucoup de moyens de les » faire mourir plutôt que de les rendre » dans cet intervalle, tellement qu'il faut » laisser la liberté de retenir les prison- » niers tant que l'on voudra, sans con- » noissance de cause, ou bien de garder » ponctuellement l'ordonnance de vingt-

» quatre heures, parce que, dans si peu
» de temps, les ministres, qui veulent
» toujours couvrir leurs crimes le plus
» qu'ils peuvent, ne pourront pas trouver
» l'invention de faire mourir les prison-
» niers, outre que leur mort étant ainsi
» précipitée, ce seroit un soupçon, ou
» plutôt une conviction toute entière de
» leur tyrannie. » . . . .

Ces réflexions ramenèrent à la loi des vingt-quatre heures. La reine demanda qu'elle fût de trois jours; et, après bien des difficultés, on les accorda; mais elle ne voulut pas que cette sage restriction, mise au pouvoir absolu, fût insérée dans la déclaration qui devoit régler les autres objets contestés; elle dit qu'il falloit se contenter de la parole qu'elle donnoit, de ne faire arrêter qui que ce soit pendant son règne, sans le faire interroger dans les premiers trois jours de la détention. Le prince de Condé, qui ne prévoyoit point qu'il se repentiroit par la suite de n'avoir pas pris contre la reine d'autres

précautions

précautions qu'une promesse verbale, engagea le parlement à n'en pas exiger davantage.

Ce prince avoit été en effet le principal auteur de la réconciliation. L'état lui devoit sa gloire, et le cardinal Mazarin sa sûreté; mais il fit trop valoir ses services et ne ménagea pas assez ceux à qui il les avoit rendus. Il fut le premier à tourner Mazarin en ridicule après l'avoir servi, à braver la reine qu'il avoit ramenée triomphante à Paris, à insulter le gouvernement qu'il défendoit et qu'il dédaignoit. On prétend même qu'il écrivit au cardinal : *A l'Illustrissimo signor Facchino*. Forcé à être ingrat, Mazarin engagea la reine à faire arrêter le prince de Condé avec le prince de Conti son frère, et le duc de Longueville. Ce ministre lui tendit un piége pour s'assurer de sa personne : il lui dit qu'un nommé Decoutures, témoin décisif dans une affaire concernant un prétendu assassinat prémédité par des frondeurs contre lui Condé, venoit d'être arrêté hors de Paris, mais qu'il y avoit à craindre, lors-

qu'on l'amèneroit, qu'il ne fût enlevé par ceux qui l'avoient fait agir; qu'il falloit en conséquence envoyer des troupes à sa rencontre. Condé y consentit, et signa lui-même l'ordre aux gendarmes et aux chevau-légers, de conduire au château de Vincennes le prisonnier qu'on leur remettroit.

Quand toutes les mesures furent prises, on attira au Louvre, sous prétexte de leur communiquer une affaire importante, les trois princes, qui s'étoient pourtant promis de n'y jamais aller ensemble; ils y furent arrêtés le 18 janvier 1650. Ce coup imprévu accabla Conti et Longueville; Condé ne marqua que de la surprise. Quand il se vit livré aux gendarmes et aux chevau-légers, auxquels il avoit lui-même donné l'ordre pour être conduit à Vincennes, il leur cria: « *Amis, ce n'est point ici la* » *bataille de Lens.* »

Ils furent transférés d'abord à Vincennes, ensuite à Marcoussis, puis au Hâvre de Grace, sans que le peuple remuât pour

le défenseur de la France. Le parlement fût moins tranquille ; il donna, en 1651, un arrêt qui bannissoit Mazarin du royaume, et demanda la liberté des princes avec tant de fermeté ; que la cour fut forcée d'ouvrir leur prison. Ils rentrèrent comme en triomphe dans Paris, tandis que le cardinal, leur ennemi, prit la fuite du côté de Cologne. Ce ministre gouverna la cour et la France du fond de son exil. Il laissa calmer l'orage et rentra ensuite dans le royaume, moins en ministre qui venoit reprendre son poste, qu'en souverain qui se remettoit en possession de ses états.

Le coadjuteur s'étoit réuni secrètement avec la cour pour avoir un chapeau de cardinal, qu'il obtint. Nommé à la pourpre en 1651, il n'en cabala pas moins contre la cour et contre la reine sa bienfaitrice. C'étoit lui qui par l'ascendant de son nom, de sa place et de ses talens, avoit précipité le parlement dans les cabales, et le peuple dans les séditions. On l'avoit vu

prendre séance au parlement avec un poignard dans sa poche, dont on apercevoit la poignée : Un plaisant avoit dit : *Voilà le Breviaire de notre archevêque*. L'ambition lui fit souffler le feu de la guerre civile, l'ambition lui fit faire la paix. Anne d'Autriche, convaincue qu'il lui seroit impossible d'assurer la tranquillité de son ministre Mazarin, tant que le cardinal de Retz resteroit à Paris, voulut le déterminer à s'éloigner par l'appât des honneurs et des récompenses. Elle lui offrit l'ambassade de Rome, avec promesse de ne l'y laisser que trois ans ; elle lui offrit en outre cent mille francs pour payer ses dettes, une pension de 50 mille écus et 50 mille autres écus comptant pour ses équipages. Le cardinal refusa ces avantages considérables, et ne tarda pas à s'en repentir.

Ce factieux prélat conservoit autour de lui une espèce de garde qui montoit quelquefois jusqu'à 200 gentilshommes. Ce n'est qu'avec une telle escorte qu'il quittoit son archevêché, ou plutôt son château

fort; car ce palais étoit toujours pourvu de munitions, et réellement capable de résistance. Quand il alloit à la cour, il y portoit toujours un air de morgue et de hauteur. Son insolence alla si loin, que le conseil donna des ordres pour l'arrêter, et même pour l'attaquer à main armée, si on ne pouvoit le saisir autrement. « Ces ordres, » dit le cardinal de Retz dans ses Mémoires, » n'étoient guère différens de ceux qui fu- » rent donnés au maréchal de Vitry, lors- » qu'il tua le maréchal d'Ancre. » Cependant le coadjuteur ne savoit alors que confusément ce qui se tramoit contre lui, et croyant devoir relâcher quelque chose de ses prétentions, il voulut traiter directement avec Mazarin, auquel il écrivit. Le traité n'étoit qu'entamé; néanmoins le coadjuteur négligea les précautions qu'il avoit coutume de prendre, il vint au Louvre mal accompagné, et il y fut arrêté le 19 décembre 1652. On le conduisit d'abord au donjon de Vincennes, sans que le peuple, dont on craignoit un soulèvement, cessât

d'être tranquille. Il y eut seulement quelques signes de mécontentement de la part du clergé de Paris. De Vincennes le cardinal de Retz fut conduit au château de Nantes, d'où ensuite il parvint à s'évader.

CHAPITRE XIV.

Mort du cardinal de Mazarin à Vincennes. — Particularités sur les derniers momens de ce ministre célèbre. —Prédilection de Louis XIV pour le séjour de Vincennes. — On y établit une chambre ardente. — Réception à Vincennes du prince royal de Danemarck, et des ambassadeurs du roi de Siam.

TANDIS que le cardinal de Retz éprouvoit dans sa prison tout ce que peut souffrir un ambitieux enchaîné par son rival, le premier ministre Mazarin, qu'il avoit cru pouvoir supplanter, étoit plus puissant que jamais. Il exigea et obtint que le parlement viendroit le haranguer en députés. Il ne donna plus la main aux princes du sang, en lieu tiers, comme autrefois. On

le vit marcher avec un faste royal, ayant outre ses gardes une compagnie de mousquetaires. On n'eut plus auprès de lui un accès libre. Si quelqu'un étoit assez mauvais courtisan pour demander une grace au roi même, il étoit sûr de ne pas l'obtenir. La reine-mère, si long-temps protectrice obstinée de Mazarin contre la France, resta sans crédit dès qu'il n'eut plus besoin d'elle. Dans le calme heureux qui suivit son retour, il laissa languir la justice, le commerce, la marine et les finances. Les siennes étoient seules en bon état. Comme tous les avares, il cherchoit à excuser son avidité par des raisons plausibles. Il disoit que c'étoit le seul défaut d'argent qui avoit causé toutes ses disgraces. Mazarin jouit de huit années de puissance absolue et tranquille. Souverain despotique, sous le nom modeste de ministre, il ne laissa paroître Louis XIV, ni comme prince ni comme guerrier. Ce joug pesoit à Louis XIV; il n'en fut délivré que par la mort du cardinal.

Il étoit malade depuis quelques mois, et sentant qu'il s'affoiblissoit de plus en plus, il quitta son logement du Louvre au commencement de février 1661, et se fit transporter au château de Vincennes. La cour s'empressa de l'y suivre; mais il voulut rester seul, afin de passer quelques jours dans le recueillement et la retraite. La cour revint au Louvre, d'où le roi alloit presque tous les jours à Vincennes visiter le cardinal.

Ce ministre prouva, dans sa dernière maladie, qu'il connoissoit la maxime qu'*à la cour, les absens et les mourans ont toujours tort.* Il fit dire à plusieurs personnes qu'il s'étoit ressouvenu d'elles dans son testament, quoiqu'il n'en fût rien. Il tâcha de conserver jusqu'à la fin cette figure noble, cet air ouvert et caressant qui attache les cœurs.

Voulant encore déguiser son état et gouverner la France jusqu'au dernier moment, il quitta son lit quinze jours avant sa mort, et s'étant fait habiller avec beaucoup de peine, il donna une audience

publique, affectant un air satisfait. Il étoit tellement changé et si défait, qu'il mit, dit-on, un peu de rouge pour faire accroire qu'il se portoit mieux. Le comte de Fuenseldagne, ambassadeur d'Espagne, frappé de la maigreur et de la pâleur extrême de Mazarin, se tourna vers le prince de Condé, et lui dit à voix basse : Voilà un portrait qui ressemble assez bien à Monsieur le cardinal ; voulant donner à entendre que le cadavre ambulant qu'on voyoit, n'étoit plus qu'une image de ce ministre.

Le 28 février, le ministre mourant fit venir près de lui à Vincennes M. de Joli, curé de St.-Nicolas-des-Champs, et depuis évêque d'Agen. Les premières paroles que lui adressa le cardinal, furent celles-ci : « Vous » voyez une personne qui souffre beau- » coup ; il ne tient à Dieu que je ne sois » en état de salut ; priez-le pour moi, » afin que les douleurs qu'il m'envoie me » profitent. » Après une heure de conférence, et avant de se séparer, il ajouta : « Je vous prie de vouloir m'assister à la

» mort ; je vous ai choisi pour me rendre
» ce bon et dernier service : ne me refusez
» pas vos assistances dans le temps. »

Le lundi 29 février, M. de Joli fut mandé de nouveau à Vincennes. Après quelques pieux entretiens, Mazarin lui déclara qu'il n'avoit point de regret de quitter le monde. . . . .

Les douleurs qu'il souffroit, quoique fort aiguës, ne l'empêchoient pas de plaisanter quelquefois. Son médecin Brayer, qui avoit la conversation fort agréable, lui ayant appris qu'il paroissoit une comète, Mazarin feignit de croire qu'elle annonçoit sa mort, et dit en souriant : « *La comète* » *me fait trop d'honneur.* »

Les approches de sa dernière heure n'éloignoient point de son idée ses immenses trésors. Comme il avoit des momens de relâche, on remarqua qu'il s'occupoit souvent à peser les pistoles qu'il gagnoit au jeu, pour faire passer les plus légères le lendemain.

Le 5 mars, on ordonna les prières pu-

bliques des quarante heures dans toutes les églises de Paris, pour le rétablissement de la santé du cardinal : ce qui n'avoit lieu que pour les rois.

Le dimanche 6 mars, le cardinal écrivit un billet à M. de Joli, le priant de se rendre à Vincennes. Quand cet estimable curé fût auprès du lit du ministre mourant, Mazarin lui parla en ces termes : « Je ne suis pas content ; je voudrois bien » sentir une plus forte douleur de mes » péchés. Je suis un grand criminel, je » n'ai d'espérance qu'en la miséricorde » de Dieu. »

Le 7 mars, le cardinal pria M. de Joli de lui dire librement les choses nécessaires à son salut, et de le traiter comme le moindre particulier du royaume, sachant bien qu'il n'y avoit qu'un évangile pour les grands et les petits. Il réitéra ensuite sa confession à un théatin, son confesseur ordinaire. Après quoi, comme s'il eût eu besoin d'être instruit des plus simples vérités de la religion, il le pria de lui dire *les effets*

du dernier sacrement, et les dispositions qu'il falloit pour le bien recevoir.

Le théatin lui dit nettement : « Qu'il » seroit damné s'il ne restituoit le bien » qu'il avoit mal acquis. » *Hélas !* répondit Mazarin, *je n'ai rien que des bienfaits du roi.*—*Mais*, dit le théatin, *il faut bien distinguer ce que le roi vous a donné, d'avec ce que vous vous êtes attribué.* Pour le tirer d'embarras, Colbert, qui étoit son intendant, lui conseilla de faire une donation entière de tous ses biens au roi. Il le fit, dans l'espérance que ce prince les lui rendroit. Il ne se trompa pas, et Louis XIV lui remit la donation au bout de trois jours.

Les sacremens lui furent administrés par le trésorier de la Sainte-Chapelle de Vincennes, accompagné de son chapitre; et le cardinal reçut ces derniers sacremens dans son fauteuil. Il répondit lui-même aux prières des prêtres, la barbe faite, vêtu proprement, avec une simarre couleur de feu et sa calotte sur la tête, comme un

homme qui vouloit braver la mort. Il fit venir ensuite tous ses domestiques, leur parla fort chrétiennement, leur demanda pardon avec de grandes marques d'humilité, et confessa qu'un de ses crimes devant Dieu, avoit été la colère et la rudesse qu'il avoit eues pour eux. Au milieu de ces dispositions, il se sentit défaillir et demanda un peu d'eau de grenade. Après en avoir pris, il se trouva un peu mieux, et continua de parler à ceux qui étoient présens.

Le mardi 8 mars, il desira, vers les six heures du matin, qu'on dît la messe dans sa chambre; se trouvant beaucoup plus mal, il dit à ceux qui entouroient son lit : « Je sens approcher ma fin; je prie Dieu » qu'il me fasse miséricorde. » Prenant alors un cierge à la main, nu-tête, par forme de réparation ou d'amende honorable, il demanda encore pardon à Dieu de tous ses péchés, et pria ceux qu'il pouvoit avoir offensés de lui pardonner.

Vers minuit, il dit au curé de Saint-Nico-

las-des-Champs : « Je vais bientôt mourir, » ma mémoire se trouble : j'espère en Jésus-» Christ. » Il expira dans la nuit du 9 mars 1661, âgé d'environ cinquante-huit ans et quelques mois. Le roi et la cour portèrent le deuil à sa mort ; honneur peu ordinaire, et que Henri IV avoit rendu à la mémoire de Gabrielle d'Estrée.

On ouvrit le corps de Mazarin, et on lui trouva une petite pierre dans le cœur : ce qui fit dire à plusieurs personnes, que la chose étoit toute simple, vu la dureté qui lui étoit naturelle.

Mazarin avoit amassé des biens immenses, par des moyens non-seulement indignes d'un honnête homme, mais d'un ministre. Les mémoires du temps font monter sa fortune à plus de deux cents millions. Il posséda aussi l'évêché de Metz et les plus riches abbayes de France.

On sait qu'en général Mazarin étoit foible et timide ; il caressoit les ennemis dont *Richelieu* eût abattu les têtes. Ses talens n'étoient pas assez éclatans pour

racheter ses défauts ; il n'eut ni dans les factions, ni dans les affaires, la fierté brillante, l'activité et le coup d'œil de Richelieu. Son grand mérite fut l'art de négocier ; il y porta toute la finesse et la sagacité italienne. Il dirigea la paix de Munster, il fit la paix des Pyrénées, il donna l'Alsace à la France, il prévit peut-être qu'un jour la France pourroit commander à l'Espagne. Le cardinal Mazarin avoit cultivé les lettres dans sa jeunesse : il se piquoit même de bel esprit et de philosophie.

Louis XIV vérifia bientôt ce que Mazarin avoit dit de lui en confidence au maréchal de Grammont : *Il y a de l'étoffe en lui pour faire quatre rois et un honnête homme*. Tout prit en effet une face nouvelle. Au premier conseil qui se tint après la mort de Mazarin, Louis XIV déclara qu'il vouloit tout voir par lui-même. Né avec le talent de régner, il sut se faire respecter par les puissances étrangères, autant que craindre par ses sujets. Son règne

brillant

brillant est assez connu, et nous n'en rapporterons ici que ce qui est relatif à notre sujet.

Louis XIV aimoit le séjour de Vincennes; il disoit souvent qu'il devoit la santé et la vie à la salubrité des bois et des jardins de cette délicieuse habitation. Mais Vincennes est presque dépourvu d'eau; il seroit néanmoins facile et peu dispendieux d'en faire venir en abondance. Dès la minorité de Louis XIV, on en avoit formé le projet; son exécution fut interrompue par la mort du cardinal Mazarin: il s'agissoit de creuser un canal à Chelles, qui auroit conduit la rivière de Marne à Vincennes. De tels travaux dont l'utilité s'étendroit jusqu'à la capitale, mériteroient d'être entrepris et terminés.

C'est dans le château de Vincennes que Louis XIV, en ratifiant le traité des Pyrénées, acquit à son petit-fils le duc d'Anjou, la possession du second trône de l'Europe. Ce monarque y conduisit l'Infante d'Espagne, son épouse. Il en partit

avec cette princesse pour faire son entrée triomphale dans Paris par la porte du Trône, à l'entrée du faubourg Saint-Antoine, où tous les ordres de l'état vinrent rendre hommage à leur nouvelle reine.

Au commencement de l'année 1663, le fils aîné du roi de Danemarck vint visiter en France les monumens des arts et les villes superbes qu'elle renferme dans son sein. Le 22 janvier, le duc de Mazarin, gouverneur du château de Vincennes, alla prendre ce prince par ordre du roi, en son hôtel à Paris, et le conduisit à Vincennes avec un brillant cortége. Après lui avoir procuré dans le parc le plaisir de la chasse, il lui donna un dîner splendide, auquel assistèrent plusieurs princes et grands seigneurs, et nombre de dames de la cour. A l'issue de ce banquet, on fit voir à l'héritier de la couronne de Danemarck, tous les appartemens du château; puis il prit encore le divertissement de la chasse, terminé par le combat d'un lion et d'un taureau, à la ménagerie du

Bel-Air ; ce qui fut suivi d'une superbe collation.

Ce fut au mois de mars 1679, que Louis XIV établit au château de Vincennes une chambre souveraine ardente, pour juger sans appel plusieurs personnes prévenues d'empoisonnement, crime qui se répandoit à Paris et à la cour d'une manière effrayante. Cette chambre fut composée de huit conseillers d'état et de quatre maîtres des requêtes. Elle fut par la suite transférée à l'Arsenal, auprès de la Bastille, où, tout en condamnant au feu d'obscurs scélérats, elle eut à prononcer sur l'honneur et la vie des plus grands seigneurs du royaume.

De superbes fêtes faisoient diversion. Le 29 juin 1680, les ambassadeurs du roi de Siam, vaste contrée des Indes, partirent de la ville de Melun pour venir coucher au château de Vincennes, et y séjourner jusqu'au moment de faire leur entrée dans Paris. Le troisième ambassadeur ayant été conduit dans une chambre

au-dessus de celle qu'occupoit le premier en titre, M. Storf, gentilhomme ordinaire de la maison du roi, chargé par sa majesté de les accompagner pendant leur séjour en France, et de leur faire rendre, dans tous les lieux où ils passoient, les honneurs dus aux ambassadeurs d'un puissant roi, lui demanda s'il se trouvoit bien logé : à quoi il répondit que la chambre lui plaisoit beaucoup, à cause de la vue. Mais peu après, ayant appris que le premier ambassadeur couchoit au-dessus de lui, il changea de visage, et ne pouvant déguiser le trouble qui l'agitoit, il sortit avec précipitation comme s'il lui fût arrivé quelque grand malheur. On lui demanda la cause de son inquiétude subite; il répondit que la lettre du roi de Siam, pour le roi de France, étant dans la chambre au-dessous, chez le premier ambassadeur, et que lui devant être toujours plus bas que la lettre, il n'avoit garde de coucher au-dessus d'un lieu où il savoit bien qu'on la déposoit.

Le lendemain ils allèrent voir la ménagerie, et se promenèrent dans le parc. En rentrant ils parcoururent le château, et ayant remarqué que les appartemens étoient doubles, ils dirent que de tels logemens étoient fort commodes : ils visitèrent les tours, et firent plusieurs questions sur ce qui leur parut digne d'être examiné.

Dès que le bruit de leur arrivée à Vincennes eut été répandu, une foule de gens de distinction s'y rendit avec empressement pour les voir, et les avenues étoient couvertes d'un peuple infini. Ils reçurent la visite du Père de la Chaise, confesseur du roi, qui se proposoit d'obtenir l'établissement d'une maison de son ordre à Siam.

Ils restèrent quelques jours à Vincennes, où ils furent splendidement traités ; après quoi on leur assigna le château de Berni pour leur domicile, jusqu'au moment où ils devoient se rendre à la cour.

On sait que ce fut dans la superbe galerie de Versailles, illuminée d'une manière

brillante et pittoresque, que Louis XIV, monté sur son trône, leur donna audience, entouré des princes et des grands seigneurs de la couronne, et des plus belles femmes de la cour, étincelantes de l'éclat des diamans.

CHAPITRE XV.

Louis XIV découvre par hasard, dans les jardins de Vincennes, l'amour secret qu'il avoit inspiré à mademoiselle de la Vallière. — Anecdotes à ce sujet. — Opinion de Louis XV sur Vincennes. — La reine douairière d'Espagne habite Vincennes avant d'occuper le palais du Luxembourg.

Ce fut aussi dans le château de Vincennes que Louis XIV découvrit l'amour secret qu'avoit pour lui mademoiselle de la Vallière. Elle étoit fille d'honneur d'Henriette d'Angleterre, première femme de Philippe, duc d'Orléans. Dès ses premières années, elle se distingua par un caractère de sagesse marqué. Elle se fit aimer et estimer à la cour, moins encore par ses qualités extérieures que par un caractère de douceur, de bonté et de naï-

veté qui lui étoit naturel. Quoique vertueuse, elle avoit le cœur extrêmement tendre et sensible. Cette sensibilité la trahit; elle vit Louis XIV, et elle l'aima avec transport. Elle dissimula d'abord ses sentimens. Un jour, croyant n'être entendue de personne, elle confioit à une de ses amies, dans un des bosquets des jardins de Vincennes, son amour pour Louis XIV, qu'elle aimoit malgré tous ses efforts pour éteindre une passion qui alarmoit sa vertu. Elle ajoutoit, en soupirant: « Si je l'adore » en secret, ce n'est point parce qu'il » est le plus puissant monarque de la » terre, mais parce qu'il est à mes yeux » l'homme le plus aimable. Sa personne, » dit-elle d'un ton plus animé, me cause » une si vive émotion, que j'ai toutes » les peines du monde à dissimuler, et je » ne puis arracher son image de mon » cœur. »

Le roi qui se promenoit seul dans une allée voisine, entendit toute cette conversation : il fut enchanté d'avoir enfin

trouvé ce qu'il cherchoit depuis long-temps (la certitude d'être aimé pour lui-même); et dès-lors mademoiselle de la Vallière eût la préférence.

Elle fut pendant deux ans l'objet caché de tous les amusemens galans et de toutes les fêtes que donnoit Louis XIV; enfin, lorsque leurs sentimens eurent éclaté, il érigea pour elle la terre de Vaujour en duché-pairie, sous le nom de la Vallière. Recueillie en elle-même, et toute renfermée dans sa passion, la nouvelle duchesse ne se mêla point des intrigues de la cour, ou ne s'en mêla que pour faire du bien. Elle eut deux enfans de Louis XIV, mademoiselle de Blois et le duc de Vermandois. L'inconstance du roi la ramena dans les bras de la religion. Elle supporta long-temps avec une tranquillité admirable le chagrin d'être témoin du triomphe de madame de Montespan, sa rivale. Enfin, en 1675, elle se fit Carmelite à Paris, sous le nom de sœur *Louise de la Miséricorde*, et persévéra.

Nous n'avons plus à rapporter aucun

trait du règne de Louis XIV au sujet de Vincennes. Nous dirons tout de suite ici que Louis XV y séjourna pendant la première année de son règne. Ce fut à Vincennes qu'on lui présenta un vieillard âgé de cent quinze ans, qui étoit né sous le règne de Henri IV et qui se souvenoit encore d'avoir vu ce monarque.

Louis XV disoit, ainsi que Louis XIV, que c'étoit à la pureté de l'air qu'il avoit respiré à Vincennes, qu'il devoit sa bonne constitution.

La reine douairière d'Espagne s'étant retirée en France en 1726, séjourna quelque temps au château de Vincennes. Elle en partit en grand cortège le 24 septembre, pour aller à Versailles complimenter la reine, qui étoit heureusement rétablie d'une maladie très-sérieuse. Elle fut reçue à Versailles avec tous les honneurs qui lui étoient dus; le marquis de Nangis, chevalier d'honneur de la reine, le comte de Tessé son premier écuyer, et le marquis de Villacerf, son premier maître d'hô-

tel, allèrent au-devant de la reine d'Espagne jusqu'au bas de l'escalier, et la reconduisirent de même après la visite.

Cette princesse quitta le château de Vincennes le 23 septembre, afin d'aller occuper le palais du Luxembourg, que le roi lui avoit accordé pour son habitation. Ce ne fut que vers la fin de 1727, qu'elle se retira dans le couvent des religieuses Carmelites, rue de Grenelle Saint-Germain.

HISTOIRE

PARTICULIÈRE

DU DONJON ET DU CHATEAU DE VINCENNES,

ET DES PRISONNIERS D'ÉTAT QUI Y ONT ÉTÉ ENFERMÉS PENDANT CINQ SIÈCLES, PRINCIPALEMENT SOUS LES RÈGNES DE LOUIS XIII, LOUIS XIV ET LOUIS XV.

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE XVI.

Gouverneurs du château, et commandans du donjon de Vincennes. — Suppression de cette Capitainerie et de la Lieutenance de Roi. — Faits relatifs au Donjon et au Château, et changemens arrivés aux deux édifices.

Il y eut pendant plusieurs siècles, un gouverneur ou capitaine du château de Vincennes, qui avoit sous lui un lieutenant, chargé spécialement de la garde du Donjon et de l'entretien des prisonniers d'état qu'on y renfermoit. Par la suite, ces lieutenans furent seuls commandans du Donjon, et indépendans du gouverneur du

château. Ces derniers furent presque toujours choisis dans les maisons les plus illustres du royaume, et s'ils n'étoient pas d'anciens ministres, ils étoient au moins revêtus des premières charges militaires. Nous ne pouvons faire mention que de quelques-uns de ces gouverneurs, nos historiens ayant négligé de nous les faire connoître tous. Nous parlerons aussi, avec quelques détails, du petit nombre de lieutenans de roi, commandans du Donjon, qui donneront lieu, d'après nos recherches, à quelques particularités historiques.

Le premier gouverneur du château de Vincennes fut nommé par Charles V; c'étoit le comte de Tancarville, guerrier célèbre. A cette époque, les habitans des villages de Montreuil et de Fontenay étoient obligés de monter alternativement la garde au château de Vincennes.

Vers 1420, un Anglais, le comte d'Huntington, en fut fait gouverneur par Henri V, roi d'Angleterre, lorsque ce monarque, favorisé

vorisé par Isabelle de Bavière, eut envahi une partie de la France. D'Huntington ne put se maintenir long-temps dans ce poste, les victoires éclatantes de Charles VII ayant fait rentrer le royaume sous l'obéissance du roi légitime.

Louis XI donna ce gouvernement à son ancien barbier, nommé Olivier-le-Diable, homme vil et méchant. Ce gouverneur voulut embellir Vincennes ; il fit planter dans le parc, en très-peu de temps, trois mille pieds de chênes. Ce fut sous son gouvernement que le Donjon du château devint une prison d'état, et que l'on commença à y mettre un plus grand nombre de prisonniers. On fut obligé d'y faire des réparations, et il parut ensuite si massif et d'une construction si solide, qu'on le destina exclusivement à y renfermer des prisonniers d'état.

Lorsque Henri IV eut fait la conquête de son royaume, il prit en personne possession des château et donjon de Vincennes, ainsi que nous l'avons déjà dit, et il en con-

firma le gouvernement au capitaine Beaulieu, qui y commandoit du temps de la ligue.

Les gouverneurs de cette prison d'état, à l'exemple de leurs confrères, vouoient une obéissance servile au roi ou à ses ministres. On en verra un exemple remarquable dans le volume suivant, où il sera question de la conduite que tint d'Hécourt, gouverneur de Vincennes, à l'égard du maréchal d'Ornano, favori de Gaston d'Orléans, qui fut renfermé dans cette prison d'état, sous le ministère de Richelieu. Ce d'Hécourt, par sa conduite brutale envers les prisonniers, se montra dans toutes les occasions le plus servile agent du pouvoir ministériel.

Sous Louis XIII, le duc de Chaulnes s'étant démis de la place de capitaine et gouverneur du château et donjon de Vincennes, ce gouvernement fut donné, le 27 juillet 1633, à Bouthilier, marquis de Chavigni, secrétaire d'état. C'étoit une

créature du cardinal de Richelieu, qui en fit un ministre tout puissant. Mazarin qui devoit son élévation à Chavigny, le paya de la plus noire ingratitude ; il l'écarta du conseil, et ne lui laissa que le gouvernement de Vincennes. Chavigny fut bientôt accusé d'être trop partisan des princes (qu'il abandonna ensuite pour se jeter dans le parti de la fronde); il fut arrêté par ordre de Mazarin, et constitué prisonnier dans ce même château dont il étoit gouverneur.

En 1649, le comte de Broglie, lieutenant-général des armées du roi, et gouverneur d'Avesne, place forte du Hainaut, fut pourvu du gouvernement du château de Vincennes, à la place du baron de Drouet; mais on ne voit pas quand il en prit possession.

La tour appelée du Gouvernement (au château), s'écroula tout-à-coup, en 1654; la voûte supérieure entraîna par sa chute les trois autres, et écrasa le concierge avec sa femme et trois enfans. Louis XIV se

rendit lui-même à Vincennes pour voir le désastre, et en faire secourir les malheureuses victimes ; mais tous les soins qu'on se donna furent inutiles.

Le roi étant allé prendre le divertissement de la chasse au bois de Vincennes, le 16 août 1658, Marsac, commandant du château, le traita si splendidement, quoiqu'il n'eût pas été prévenu de son arrivée, que ce jeune monarque lui en témoigna publiquement toute sa satisfaction.

En 1676, Vincennes, par un édit du roi, fut érigé en capitainerie royale, unie et incorporée à celle du gouverneur, en faveur du marquis de la Meilleraye, principal héritier du cardinal de Mazarin, dont il avoit pris le nom.

Ce magnifique gouverneur de Vincennes, qui étoit immensément riche, donna, le 18 juillet 1663, dans son gouvernement, une fête superbe à la reine, à Monsieur et à toute leur cour. Il alla au-devant de l'épouse de Louis XIV jusqu'à la barrière du Trône, avec une

troupe de gentilshommes magnifiquement équipés. Arrivée à Vincennes, la reine assista d'abord au combat d'un lion contre un taureau; elle vit ensuite combattre plusieurs autres animaux ensemble. Puis il y eut grande chasse dans le parc. La reine visita tous les appartemens du château, où il y eut un bal très-brillant. A l'issue de ce divertissement, la cour trouva dans l'une des salles, superbement décorée, un banquet, où le goût et la magnificence étoient réunis : la reine fut servie par la duchesse de Mazarin, épouse du gouverneur, et Monsieur, par le duc son époux; les dames qui étoient à la même table, étoient servies par des gentilshommes; il y eut d'autres tables pour les seigneurs, qui furent servis avec une égale somptuosité. La fête se termina par un feu d'artifice, dressé sur la tour du Donjon.

Dans une autre fête, qui eut lieu le 12 octobre de la même année, en l'honneur du roi et de la reine, il n'y eut pas moins

de magnificence, de goût et de variété. Après la revue de la maison militaire, infanterie et cavalerie, au nombre de plus de dix mille hommes, leurs majestés eurent le divertissement d'un feu d'artifice, dont l'échafaudage étoit en forme de rocher sur lequel s'élevoit une pyramide soutenant une couronne royale, le tout embelli de figures et de chiffres remplis d'artifice accompagné de girandoles et de fusées. On préluda par une course de têtes en manière de course de bague. Quatre hommes élégamment vêtus, renfermés dans des machines qui figuroient des chevaux, étoient accompagnés de trente autres armés de lances et de dards; quatre joûteurs étoient équipés en géans, et portoient des flambeaux. Après qu'ils eurent emporté ces têtes, dont il jaillit une immense quantité de feux d'artifice ainsi que de leurs chevaux et de leurs armes, cinq machines qui figuroient des animaux extraordinaires, sortirent de différentes cavernes pratiquées au pied du rocher, et combattirent contre

les géans, jetant encore grand nombre de feux, dont les uns et les autres étoient couverts; enfin, tout le corps de la machine répandit une si prodigieuse quantité de feux d'artifice, et il en résulta une clarté tellement vive, qu'elle surpassa l'éclat du soleil.

Le maréchal de Bellefonds, doyen des maréchaux de France, premier écuyer de madame la dauphine, étoit gouverneur de Vincennes en 1691. Il obtint, à cause de son grand âge, la permission du roi d'avoir une tribune dans l'église de la Sainte-Chapelle.

Aucun monarque n'a jamais donné de meilleure grace que Louis XIV. « Monsieur le maréchal, dit-il à Bellefonds, » je veux savoir pourquoi vous me demandez à quitter la cour : Est-ce dévo» tion? est-ce envie de vous retirer? est» ce accablement de vos dettes? Si c'est » pour ce dernier motif, j'y veux donner » ordre, et entrer dans le détail de vos » affaires. » Le maréchal avoua que c'é-

toient ses dettes qui le forçoient à aller vivre dans la retraite. Louis fit cesser l'embarras de ce vieux seigneur, avec une libéralité vraiment royale. Le maréchal de Bellefonds s'étoit signalé en diverses occasions sous Louis XIV. Il avoit commandé l'armée contre les Hollandais, en 1673, et celle de Catalogne en 1684.

Ce maréchal fit à Louvois, alors ministre de la guerre, des représentations qui prouvent sa franchise, mérite si rare dans les cours. « J'espère, lui dit-il, que » vous voudrez bien préférer le parti de » vous faire aimer, à celui de vous faire » craindre. Il est bon que vous cessiez » d'être redoutable lorsqu'on cesse d'être » de vos ennemis; et que l'on puisse être » assuré de votre protection lorsqu'on se » soumet et qu'on ne songe plus à vous » résister. »

Le maréchal de Bellefonds fut fait chevalier du Saint-Esprit en 1688, en même temps que plusieurs seigneurs. Madame de Sévigné a fait une description fort plai-

sante de cette cérémonie. « La troupe, dit-
» elle, étoit magnifique, excepté le maré-
» chal de Bellefonds, qui, par modestie
» et par mine indifférente, avoit négligé
» de mettre des rubans au bas de ses
» chausses de page ; ce qui faisoit une vé-
» ritable nudité... Mais ce qui déconcerta
» entièrement la cérémonie, ce fut la né-
» gligence du bon M. d'Hocquincourt,
» qui étoit tellement habillé comme les
» Provençaux et les Bretons, que ses
» chausses de page étant moins commodes
» que celles d'ordinaire, sa chemise ne
» voulut jamais y demeurer, quelque
» prière qu'il lui en fît ; car sachant son
» état, il tâchoit incessamment d'y donner
» ordre, et ce fut toujours inutilement :
» de sorte que madame la dauphine ne
» put tenir plus long-temps les éclats de
» rire. La majesté du roi pensa en être
» ébranlée, et jamais il ne s'étoit vu dans
» les registres de l'ordre, une telle aven-
» ture. »

Le maréchal de Bellefonds mourut en

1694, à soixante-quatre ans ; son fils, le marquis de Bellefonds, lui succéda au gouvernement de Vincennes. Il fut tué à l'armée, en combattant à la tête de son régiment. Son cœur fut apporté à la Sainte-Chapelle, le 29 août 1692.

Le 23 novembre de la même année, mourut à Vincennes mademoiselle Marie-Françoise Gigault de Bellefonds, fille du maréchal de ce nom, âgée de dix-sept ans : elle fut inhumée dans le chœur de la Sainte-Chapelle, auprès du sanctuaire, où l'on voit encore son épitaphe sur un marbre blanc placé vis-à-vis de celui qui couvre les entrailles du cardinal Mazarin.

Le 4 décembre 1694, mourut également au château de Vincennes, Bernardin-Gigault, marquis de Bellefonds, seigneur de l'île Marie et de Grachi, commandeur des ordres du roi, premier maître-d'hôtel de sa majesté, et premier écuyer de madame la dauphine.

Enfin ce fut aussi à Vincennes, au gouvernement, que mourut Louise-Gigault

de Bellefonds, veuve de Charles-François d'Avi, marquis d'Amfreville, lieutenant-général des armées navales, âgée de trente-un ans : elle fut inhumée dans le chœur de la Sainte-Chapelle.

Madame du Châtelet, autrefois attachée à la dauphine, et fille du maréchal de Bellefonds, vivoit modestement avec sa mère, à Vincennes, en 1696, épargnant et économisant pour que son mari, excellent officier, d'une ancienne maison de Lorraine, pût vivre plus noblement à l'armée ; sa piété, sa douceur et ses autres vertus lui valurent d'être nommée dame du palais de la duchesse de Bourgogne, sans avoir fait la moindre démarche pour obtenir cette place ; exemple, malheureusement trop rare, que la faveur des cours vienne ainsi chercher le mérite.

L'époux de cette dame estimable, le marquis du Châtelet, seigneur de la Neuville, Courvilli, etc., lieutenant-général des armées du roi, obtint aussi sans au-

cune sollicitation le gouvernement et la capitainerie royale de Vincennes. Il termina sa carrière dans ce château en 1720, âgé de cinquante-huit ans. Ce gouvernement fut donné, plusieurs années après, à un militaire de la même famille, et qui portoit le même nom.

Constant de Renneville, auteur d'une Histoire de la Bastille, historien très-suspect, s'exprime en termes fort injurieux au sujet d'un lieutenant de roi du donjon de Vincennes. « Le maréchal de Bellefonds, » dit-il, étant gouverneur du château et » donjon de Vincennes, protégea vivement le nommé Bernaville, qui d'abord » avoit été son domestique, qu'il fit garde » des chasses du bois de Vincennes, et » qu'il chargea ensuite du soin de la nourriture des prisonniers. Enfin le maréchal » créa cet homme lieutenant du château » et des bois de Vincennes. A la mort de » M. de Bellefonds, l'intrigant Bernaville » parvint à succéder à M. du Jonca, lieutenant de roi à la Bastille, dont il ob-

» tint ensuite le gouvernement. Le frère » d'un homme qui faisoit en Hollande *la* » *Gazette Burlesque*, ayant eu le mal- » heur d'être enfermé dans cette dernière » prison d'état, vers l'année 1698, grava ces mots sur la muraille de son cachot: » Moi, Jean Cronier, j'ai été traduit ici » de Vincennes, où j'avois cassé la tête » au fripon de Bernaville, gargottier, ou » plutôt bourreau du château de Vin- » cennes, pour m'avoir fait rouer de coups, » en sa présence, à coups de bâton. »

Un autre prisonnier fit contre ce Bernaville les vers suivans :

A Vincennes, Belfonds t'a mis au rang des sages,
La Bastille au rang des tyrans :
Si là tu mangeois les images,
Ici tu manges les vivans.

Charles le Fournier de Bernaville, chevalier, seigneur de Bernaville, quitta la lieutenance du donjon de Vincennes, le 18 octobre 1706, pour venir remplir les mêmes fonctions au château de la Bastille.

Il devint gouverneur de cette forteresse le 26 septembre 1708, à la mort de Saint-Mars, qui eut si long-temps sous sa garde le fameux prisonnier au masque de fer. Il mourut le 8 décembre 1718, à l'âge de soixante-quatorze ans.

Bernaville, n'étant encore que lieutenant de roi à Vincennes, rendit sans doute son administration odieuse; du moins est-il probable qu'il poussa au désespoir Jean Cronier, dont nous venons de parler à l'instant. Ce détenu le frappa, en effet, dangereusement avec un caillou aiguisé. Cronier étoit un gentilhomme des environs d'Hambourg, dont les ancêtres étoient Français. Il avoit été mis à Vincennes, pour avoir composé des vers satiriques contre Louis XIV et le maréchal de la Feuillade, au sujet de la statue de la place des Victoires, représentant Louis XIV ayant sous ses pieds les nations captives et enchaînées. On transféra Cronier à la Bastille, le 22 octobre 1701, pour l'ins-

truction du procès relatif à son attentat contre la vie de Bernaville. Le 7 novembre suivant, il fut condamné aux galères perpétuelles, par une commission séante à la chambre de police du Châtelet; mais le roi commua cette peine en une prison à vie. » C'étoit un fort bon protestant, dit du » Jonca, et un homme qui a fort écrit et » fait des livres. »

Il est encore mention d'un autre lieutenant de roi du château de Vincennes, Pierre Baisle, qui fut aussi gouverneur de la Bastille, le 6 août 1749. Il étoit né à Bordeaux, avoit été exempt des gardes-du-corps, et capitaine au régiment de Champagne. Il mourut le 5 décembre 1758.

Les essais ordonnés par le gouvernement pour faire, en France, de la porcelaine semblable à celle de Saxe, ayant réussi, Louis XV établit une manufacture royale de porcelaine dans son château de Vincennes, le 24 juillet 1740. Il en accorda le privilége à Charles Adam, exclusivement à tout autre. Cette manu-

facture s'étant encore perfectionnée, ayant d'ailleurs multiplié ses ouvrages et augmenté son débit, elle fut transférée à Sèvre, près de Saint-Cloud, en 1750, dans un bâtiment plus vaste et plus favorable.

Louis XV forma aussi le projet d'établir une école royale militaire, pour loger et élever gratuitement dans l'art de la guerre, cinq cents jeunes gentilshommes français, dont les pères, dépourvus de biens, seroient morts dans les armées. Il adopta les plans qui lui furent présentés par Devaudières, directeur et ordonnateur général de ses bâtimens; mais ne voulant pas différer de venir au secours des enfans de la noblesse, jusques après la construction des bâtimens nécessaires, ce monarque fit choix du château de Vincennes, pour y recevoir les élèves et les y loger convenablement, en attendant que l'hôtel fût construit, près de celui des Invalides. Ils arrivèrent à Vincennes en 1751, et eurent pour gouverneur le marquis de Salières, lieutenant-général des armées.

» Cet

« Cet établissement, observe un auteur
» judicieux, l'emporte autant sur celui de
» Saint-Cyr, qui est si beau, et qui a fait
» tant d'honneur à Louis XIV, qu'il y a
» de disproportion entre l'éducation pai-
» sible, bornée, de deux cent cinquante
» demoiselles, et l'instruction étendue du
» double de gentilshommes destinés à la
» guerre et à la politique, dans tous les
» arts et dans toutes les sciences qui leur
» conviennent pour remplir ces objets
» importans. »

Le 12 septembre 1754, le marquis de Voyer, maréchal-de-camp, inspecteur-général de cavalerie et dragons, lieutenant-général de la province d'Alsace, fut nommé par le roi, gouverneur et capitaine du château et parc de Vincennes, la place étant devenue vacante par le décès du marquis du Châtelet. La maison de Voyer, l'une des plus anciennes de la Touraine, doit son origine, suivant la tradition du pays, à un capitaine grec, appelé Bazile, fort aimé de l'empereur Charles-le-Chauve. Ce Bazile

portoit le surnom de Voyer, et par corruption, Voyer, ce qui veut dire en grec, *belliqueux* et *martial*. Quelques historiens conviennent que Bazile passa en France avant l'an 877, et que, quoique Grec de nation, censé Français d'origine, étant issu d'un seigneur français qui s'étoit marié en Grèce, sa valeur le fit considérer, et lui acquit l'estime de Charles-le-Chauve. Ce prince l'envoya en Touraine pour s'opposer à l'irruption des Normands qui ravageoient alors cette province, et il lui fit don, en 877, de plusieurs parties de terrains, près de Loches, où il jeta les fondemens d'un château. Bazile, surnommé Voyer, transmit ce dernier nom à ses descendans, s'il faut s'en rapporter au témoignage des généalogistes, qui ne sont que trop accoutumés à remonter à des sources fabuleuses.

Le petit-fils de Bazile fut Conrad de Voyer : il vivoit vers l'an 985, sous le règne de Louis III, qui donna le nom de *Paulmi* au château dont son grand-père avoit jeté

les fondemens. Ses successeurs y bâtirent depuis le magnifique château de Paulmi, dont la branche aînée a tiré son nom.

Un vicomte de Paulmi, vers 1557, épousa Jeanne de Guesaut, dame d'Argenson.

René II succéda à son père dans le poste d'ambassadeur à Venise, en 1651, qu'il occupa jusqu'en 1655. Le sénat de Venise lui accorda, en 1652, et à ses descendans, la permission d'ajouter à ses armes celles de la république de Venise, avec le lion de Saint-Marc pour cimier. Il mourut en 1700. Son fils fut Marc-René de Voyer de Paulmi, marquis d'Argenson, maître des requêtes, puis conseiller d'état, et lieutenant-général de police.

La cherté étant excessive à Paris, dans les années 1709 et 1710, le peuple, injuste parce qu'il souffroit, en accusoit hautement M. d'Argenson, qui cependant tâchoit, par toutes sortes de moyens, de remédier aux calamités de la disette. Assiégé un jour, dans son hôtel, par une populace furieuse et désespérée qui se dis-

posoit à y mettre le feu, l'intrépide magistrat en fait ouvrir les portes, se présente seul, parle tour-à-tour avec douceur et avec force, et appaise les mutins. Une autre fois on le vit donner des preuves d'un courage et d'une fermeté dignes des plus grands éloges. C'étoit à l'incendie de la Porte Saint-Bernard ; il falloit, pour prévenir un embrasement total, traverser un chemin étroit que coupoient les flammes ; les gens du port et le détachement du régiment des Gardes hésitoient à tenter ce redoutable passage ; d'Argenson le franchit le premier ; les plus courageux le suivent, et l'incendie est arrêté. Cet intrépide magistrat eut une partie de son habillement brûlée, et fut plus de vingt heures dans une action continuelle, afin de parer au désordre et de remédier à tout.

Il étoit né à Venise en 1652. La république voulut être sa marraine, le fit chevalier de Saint-Marc, et lui donna le nom de cet apôtre.

Après avoir rempli avec beaucoup de

succès, pendant vingt années, la place délicate et difficile de lieutenant-général de police de Paris, M. d'Argenson fut fait successivement garde-des-sceaux, président du conseil des finances, et surintendant de la police du royaume : dignité de nouvelle création, qui fut établie exprès pour lui. Il termina sa laborieuse carrière l'année suivante, 1721. Il fut membre de l'Académie Française et de celle des Sciences. Ce ministre étoit un travailleur infatigable; il se levoit tous les jours à quatre heures du matin, et trois fois la semaine les fermiers-généraux se rendoient chez lui à quatre heures et demie. Il dictoit à trois ou quatre secrétaires à la fois, des lettres sur des sujets différens.

La famille d'Argenson a fourni plusieurs gouverneurs au château de Vincennes; entre autres Paulmi d'Argenson, ministre de la guerre, qui, le 16 septembre 1782, mourut en exil dans son château des Ormes, en Poitou. Son fils lui succéda

dans ce gouvernement, et le vit supprimer en 1784, ainsi que l'état-major qui étoit réduit à un simple capitaine, et à trente hommes de gardes.

Le chevalier de Rougemont, commandant du Donjon depuis 1767, fut le dernier qui occupa cette place, bien inférieure à celle de gouverneur du château, avec laquelle elle n'avoit d'ailleurs rien de commun.

Ce chevalier de Rougemont étoit une créature de Saint-Florentin, duc de la Vrillière : il avoit épousé la fille du gouverneur des pages du duc d'Orléans. C'étoit plus qu'il n'en falloit pour lui mériter toute la faveur de M. de Sartine.

« Je représente le roi, disoit-il un jour » orgueilleusement à son prisonnier. — » Parbleu ! reprit celui-ci, le mesurant du » haut en bas, il faut avouer, monsieur, » que sa majesté est grotesquement re- » présentée. »

Le marquis de Voyer fut obligé de réprimer les vexations de cet homme, qui

fit emprisonner des laquais ; qui multiplia les corps-de-garde, gêna tous les habitans du château, et força un vieux et respectable officier-général (mylord Dankel), à coucher une nuit dehors, en refusant obstinément de faire ouvrir les portes.

Son prédécesseur, M. de Guionnet, avoit joui de l'estime générale, et sa mémoire fut long-temps en vénération. Généreux et compatissant, obligeant et zélé, il s'empressoit d'adoucir le sort des prisonniers confiés à sa surveillance. Il les voyoit souvent, il les consoloit, [illegible] leur promettoit de les servir, et leur tenoit plus qu'il ne leur avoit promis ; il leur faisoit donner une nourriture abondante, et avoit des attentions recherchées pour tous ceux dont la conduite méritoit quelques égards. Ce commandant acquit, par de bonnes voies, par une sage économie, une fortune solide et pure. Il se trouva même en état de faire de grosses avances au roi, et les prisonniers n'en souffrirent jamais.

CHAPITRE XVII.

Description du donjon de Vincennes comme prison d'Etat. — Mot remarquable de Cromwel à l'occasion de ce Donjon. — Régime qu'on y pratiquoit à l'égard des détenus.

AVANT de pénétrer dans l'intérieur de cette forteresse, ouverte aujourd'hui à tout le monde, et où furent renfermés non-seulement de très-grands seigneurs, mais des princesses, des ministres, des princes du sang royal, des cardinaux, des hommes enfin, nous rapporterons une anecdote qui mérite de trouver ici sa place.

Cromwel étant venu voir Paris après le siége de la Rochelle, visita les maisons royales, et se rendit au château de Vincennes avec un de ses amis. « Voilà, lui » dit ce dernier, un château (en mon» trant le Donjon) qui a servi de prison » aux princes. — Je le sais, lui répondit

» Cromwel ; mais il ne faut toucher les
» princes qu'à la tête. »

On entroit dans le donjon de Vincennes par deux ponts-levis rarement abaissés, un très-petit pour les gens de pied, l'autre pour les voitures. Arrivé à une enceinte de muraille extrêmement haute et fort épaisse, vous ne trouviez qu'une seule entrée que défendoient deux sentinelles et trois portes. Celle qui communiquoit au Donjon ne pouvoit s'ouvrir, ni du dehors ni du dedans, qu'au moyen du porte-clefs et du sergent de garde : il falloit qu'ils y concourussent tous deux ; de là on arrivoit aux tours : trois portes en fermoient encore l'unique entrée. Toutes les salles qui séparent les quatre tours où sont les chambres qui renfermoient les prisonniers, en ont une presque de la même épaisseur. Trois autres portes enfin introduisoient chez les détenus. Celle qu'ils pouvoient toucher est doublée de fer. Chacune est armée de deux serrures, de trois verroux, d'énormes valets pour les empêcher de couler, et

s'ouvre en travers de celle qui la suit, de sorte que la seconde barre la première, et la troisième la seconde. Telle étoit la fermeture de ces prisons, dont les murs ont seize pieds d'épaisseur, et les voûtes plus de trente pieds d'élévation. Ces chambres sont moins grandes que l'étoient celles de la Bastille, et ont quelque chose de moins lugubre.

Cependant ces sombres demeures auroient été enveloppées d'une nuit éternelle, sans les vitres obscures qui laissoient passer quelques foibles rayons de lumière. Des barreaux de fer en dedans éloignoient de ces lucarnes étroites; des barreaux croisés qui se traversent, et qu'il est impossible d'atteindre, interceptent le jour et l'air en dehors. Souvent, entre ces deux grillages, il régnoit un autre rang de barreaux. Le dernier commandant, M. de Rougemont, fit relever les fenêtres, afin que le prisonnier ne pût voir ni au-dessus, ni au niveau; et pour achever cette clôture, on avoit construit par-tout des treillis,

qui sailloient en dehors et montoient à mi-fenêtre, selon la situation ; ce qui n'empêchoit pas que dans la plupart des chambres il n'y eût encore un treillis de fil d'archal tissu aux barreaux. Les lucarnes se trouvoient, par tous ces moyens, rétrécies et presque bouchées.

Toutes ces espèces de fenêtres donnoient sur les cours ou les jardins du Donjon, excepté trois chambres qui étoient dans l'enceinte élevée sur la crête des fossés, et au-dessous desquelles se promenoient les sentinelles. La nuit, les soldats du corps-de-garde rentroient en dedans ; les ponts étoient levés ; les portes des tours fermées et verrouillées (les chambres des prisonniers l'étoient à toutes les heures du jour et de la nuit), et leurs clefs déposées, avec toutes les autres, dans les mains d'un officier qui entroit et sortoit avec la garde, et n'avoit aucune juridiction dans le Donjon. Deux sentinelles étoient posées de manière à pouvoir veiller sur toutes les faces du carré que flanquent les tours.

Une ronde passoit toutes les demi-heures sous les fenêtres, et faisoit, matin et soir, avant l'ouverture et la fermeture des portes, le tour des fossés, où les porte-clefs même ne pouvoient jamais pénétrer sans un ordre exprès.

Toutes ces précautions n'empêchoient pas que les sentinelles du dehors n'eussent la consigne d'ordonner aux passans de détourner les yeux de dessus le Donjon; en sorte que depuis la pointe du jour ils ne cessoient de répéter: *Passez votre chemin*.

Les chambres des prisonniers étoient séparées par une vaste salle, ou pièce du milieu, servant de passage pour aller aux quatre tours qui flanquent le corps-de-logis principal, et où les prisonniers se promenoient alternativement quand ils ne pouvoient descendre au jardin. Une de ces vastes pièces servoit autrefois de cuisine: celle du premier étage s'appeloit *Salle de la Question*. On y voit encore des siéges de pierre destinés à placer les malheureux qui devoient être livrés à la

torture. Des anneaux de fer; scellés dans les murs, et qui servoient à assujétir leurs membres au moment du supplice, entouroient ces siéges de douleur. Dans ces cachots privés d'air et de lumière, il y avoit encore des lits de charpente sur lesquels on enchaînoit ceux à qui l'on permettoit de se livrer à quelque moment de sommeil.

De la cuisine on passe dans une espèce de cachot à rez-de-chaussée, qui fait frémir. A la lueur du jour qui y pénètre foiblement, on découvre, contre la muraille, un lit creusé dans la pierre, où l'on jetoit un peu de paille, sur laquelle couchoit la malheureuse victime qu'il renfermoit; des anneaux de fer se correspondant en dessus et en dessous, indiquent que leur usage devoit être de l'enchaîner. Au pied de ce lit de douleur, se voit l'ouverture étroite d'une fosse d'aisance, le seul endroit de ce cachot où les liens du prisonnier lui permissent d'atteindre.

Le sommet du Donjon, espèce de lanterne fort petite au haut de la principale

tour, est remarquable par la chaleur brûlante et le froid rigoureux qu'y devoit éprouver tour-à-tour l'infortuné qui l'habitoit.

Une chapelle étoit essentielle dans cette rigoureuse prison : on y pénètre par trois cellules, toutes fermées d'une double porte, dans chacune desquelles on plaçoit un prisonnier. La chambre de l'aumônier inspire la tristesse; on lit au-dessus : *Carcer sacerdotis*; ce qui, contre toute vraisemblance, paroîtroit indiquer que tant qu'il exerçoit cette fonction, il ne pouvoit communiquer au dehors.

L'escalier à noyau, fort étroit, composé de marches hautes, et à chaque pas obstrué par des portes que l'on tenoit rigoureusement fermées, a deux cent soixante-cinq marches : il conduit à une plate-forme d'un travail superbe par sa propreté et par sa solidité, où l'on jouit d'une vue immense et d'une variété délicieuse.

En voyant les fossés, les tours, les doubles et triples portes garnies de fer, dit

un auteur moderne, on ne conçoit pas que l'industrie humaine ait jamais pu rien inventer de plus rigoureux pour surmonter les obstacles qui s'opposoient à la liberté de ceux qui étoient détenus dans cette prison. Cependant plusieurs détenus parvinrent à s'en échapper. En la parcourant, on se sent pénétré d'un sentiment d'horreur, et l'on compatit au malheur de ceux qui l'habitoient, en lisant sur les murs les témoignages de leur mélancolie ou de leur désespoir.

Voici quel étoit le régime qui s'observoit au donjon de Vincennes, et la manière dont on y traitoit les prisonniers, ordinairement au nombre de douze, et quelquefois jusqu'à vingt ou trente.

Comme le secret étoit un des objets qu'on avoit le plus en vue dans les prisons d'état, on avoit cru devoir y intéresser fortement ceux qui en avoient la garde, en rendant leur place très-lucrative : on les avoit chargés de la nourriture des détenus, sans doute parce qu'ils surent persuader que c'étoit une chose nécessaire. Le roi

passoit au commandant de Vincennes six francs par jour pour la nourriture d'un prisonnier, son blanchissage et sa lumière; et on donnoit aussi par mois, à chaque détenu, une demi-livre de tabac en poudre.

A la Bastille, un tarif régloit la dépense journalière des détenus, selon leur état et leur naissance. Il en étoit de même à Vincennes, dans les cas extraordinaires. Un prince du sang étoit à cinquante livres par jour; un maréchal de France, à trente-six livres; un lieutenant-général, à vingt-quatre livres; un conseiller au parlement, à quinze livres; un juge ordinaire, un prêtre, un financier, à dix livres; un bon bourgeois, un avocat, à cinq livres; un petit bourgeois, à trois livres, et les membres des moindres classes, étoient à deux livres dix sous: c'étoit le taux des gardes et des domestiques.

Il est à présumer que cette taxe modique étoit encore diminuée en certaines occasions, puisque nous voyons qu'à la Bastille, en 1692, un pauvre libraire de Paris,

n'y

n'y avoit que quatre sous par jour pour sa nourriture et son entretien. D'après ses représentations, le roi, ou plutôt son ministre, paya vingt sous pour la pension journalière de ce prisonnier.

Le chauffage étoit payé à part au donjon de Vincennes, et sur le pied de trois cordes par chaque chambre, dont le commandant en retenoit une, ou du moins le prix, sous le prétexte de l'entretien des corps-de-gardes. Les deux cordes de bois destinées à chaque cheminée, étoient payées six louis au commandant, et ne lui en coûtoient que trois. Il faut encore joindre cet excédant aux revenus attachés à sa place. Les porte-clefs avoient ordre de ne faire aux prisonniers que deux feux par jour; c'est-à-dire de ne mettre du bois dans leurs poêles ou cheminées, que le matin en entrant chez eux, et une autre fois au dîner ou au souper; en sorte que la consommation de chaque jour ne devoit monter qu'à six bûches, ou huit au plus, si elles étoient petites.

Les prisonniers de Vincennes étoient maîtres de dépenser plus de six francs par jour. Le roi passoit de plus au commandant deux places mortes. Tout cela étoit indépendant des appointémens et des émolumens attachés à son poste. Il n'avoit que trois mille livres de fixe ; mais les grands profits attachés à sa place lui assuroient un revenu considérable. Il a joui long-temps de quatre jardins, l'un desquels contenoit cinquante-deux arpens, et qu'on avoit plusieurs fois proposé d'affermer six mille livres. En 1779, on ôta à M. de Rougemont une grande partie de ce jardin pour y transplanter les pépinières du Roule, et on ne lui laissa plus que vingt arpens. Un beau et vaste logement étoit encore attaché à cette place, qui rapportoit un revenu fixe au moins de dix-huit mille francs.

Depuis le commencement de l'année jusqu'à la fin, on servoit aux prisonniers un bouilli et une entrée, à dîner ; cette entrée étoit de pâtisserie, tous les jeudis ; un rôti et une entrée à souper ; une livre

de pain et une bouteille de vin par jour ; et deux pommes à l'un des repas du jeudi et du dimanche. On pouvoit changer ce dessert pour un biscuit de deux sous. On ne servoit pas au donjon de Vincennes, six fois dans l'année, autre chose que de la viande de boucherie. La nourriture en maigre n'étoit guère plus variée : on servoit alors plats, composés de légumes, de deux ou trois harengs, et d'un morceau de raie.

Les détenus nourris à leurs frais payoient trois livres par repas, et n'étoient pas mieux traités. On donnoit à un prisonnier quatre serviettes et deux torchons par semaine, et une paire de draps par mois ; six chandelles par semaine en été, et huit en hiver. On ne donnoit point de couteau aux prisonniers ; ils étoient obligés de dépecer la viande avec leurs doigts et à l'aide d'une fourchette d'étain. Ils dînoient à onze heures du matin, et soupoient à cinq heures du soir. Cet usage ridicule et pernicieux laissoit les prisonniers dix-huit heures

sans nourriture, et ne laissoit que six heures seulement entre les deux repas. Il est inutile d'observer que les détenus d'un rang élevé n'étoient point assujétis à cette règle monastique, ni à d'autres pareilles: en prison même, certaines lois ressemblent aux toiles d'araignées; elles ne sont tendues que pour les petits insectes.

Le lieutenant-général de police venoit ordinairement une fois dans l'année à Vincennes, pour y faire son inspection. Il trouvoit chez le commandant un somptueux et splendide repas, où l'on avoit réuni tout ce que la délicatesse la plus recherchée peut inventer. On avoit soin d'insinuer à ce magistrat que le cuisinier dont il venoit de faire éloge, étoit celui du Donjon. Le lieutenant de police en concluoit que les mets qu'on y servoit étoient du moins très-bien accommodés. Dans cette opinion, il montoit aux tours. Il y restoit à peine une heure, et n'y voyoit qu'un certain nombre de prisonniers, qui, loin de se plaindre du traitement qu'ils

éprouvoient, avoient à peine le temps de lui dire quelques mots sur la liberté qu'ils attendoient de sa justice.

Personne au monde qu'un confesseur, ne pouvoit voir les prisonniers sans témoins. Le sergent de garde devoit noter avec soin l'instant où le chirurgien-major entroit, et celui de sa sortie. Il ne pénétroit jamais dans aucune chambre sans un porte-clefs qui avoit droit et ordre de ne pas souffrir qu'il parlât d'autre chose que de l'état actuel de la santé. Il y avoit un médecin, un chirurgien-major, un dentiste, un oculiste, un confesseur, un aumônier, et toutes sortes d'ouvriers attachés au Donjon, outre trois porte-clefs et les domestiques que le roi entretenoit aux prisonniers d'une certaine classe. Est-il nécessaire d'expliquer ce qu'on entendoit par porte-clefs au donjon de Vincennes ? Ils renfermoient et servoient les prisonniers. Les détenus qui avoient un domestique, payoient pour lui neuf cents livres de pension.

C'étoit ordinairement la nuit qu'on introduisoit un prisonnier dans cette forteresse. La foible lueur d'une lampe vraiment sépulcrale, éclairoit ses pas. Deux conducteurs guidoient sa marche. Des verroux sans nombre frappoient son oreille et ses regards ; des portes de fer tournoient sur leurs gonds énormes, et les voûtes retentissoient de ce bruit effrayant. Un escalier tortueux, étroit, escarpé, allongeoit le chemin et multiplioit les détours ; on parcouroit de vastes salles ; la lumière tremblante qui perçoit dans cet océan de ténèbres, laissoit apercevoir par-tout des cadenas ; des verroux et des barres de fer, et augmentoit l'horreur d'un tel spectacle et l'effroi qu'il inspiroit. Le malheureux arrivoit enfin dans son repaire ; il y trouvoit un grabat, deux chaises de paille, et souvent de bois, un pot presque toujours ébréché, une table sale et dégoûtante. Le commandant ordonnoit alors aux porte-clefs de fouiller le nouveau venu, et leur en donnoit l'exemple en commen-

çant lui-même, afin qu'ils le fissent avec plus de zèle et d'exactitude. Le malheureux patient étoit dépouillé de tous ses effets ; argent, montre, bijoux, dentelles, porte-feuille, couteau, ciseaux, tout lui étoit enlevé : ensuite il recevoit une injonction laconique et hautaine de ne point se permettre le bruit le plus léger : *C'est ici*, lui disoit-on, *la maison du silence.*

Après que vous aviez été fouillé avec le plus grand soin, on décidoit de votre sort, c'est-à-dire de la manière d'être qui vous étoit destinée. Si le papier et les livres vous étoient interdits, rien ne venoit vous détourner de vos douloureuses réflexions, ni distraire l'ennui affreux qui vous consumoit. Si la permission de lire et d'écrire étoit accordée, il falloit passer par de nouvelles épreuves. Il n'y avoit point de bibliothèque attachée spécialement au Donjon ; le commandant avoit quelques livres, qu'il prêtoit aux prisonniers favorisés, mais qu'il falloit que le porte-clefs lui demandât vingt fois avant d'obtenir un seul vo-

lume, ainsi qu'un cahier de papier soigneusement numéroté ; et aucune lettre ne sortoit du Donjon sans avoir été lue par le commandant.

Quand M. Lamoignon de Malesherbes, cédant aux instances réitérées du roi, se fut décidé à accepter la place de ministre, il supplia le monarque de trouver bon qu'il ne se chargeât des lettres-de-cachet qu'à condition qu'il n'en délivreroit aucune que les motifs de leur demande n'eussent été portés, agités, discutés, et jugés valables dans un conseil de plusieurs magistrats. Il demanda, en outre, que personne que lui seul, dans son département, ne pût en signer, pas même le lieutenant-général de police, sauf à permettre à celui-ci, dans les cas extrêmement urgens, de faire arrêter l'accusé sur un ordre signé de sa main, mais à la charge que cet accusé seroit interrogé dans les vingt-quatre heures, et que le magistrat en rendroit compte sur-le-champ.

Il commença son ministère par ordonner

que dans toutes les prisons d'état on eût à fournir des plumes, de l'encre et du papier à tous les détenus, pour qu'ils lui adressassent des mémoires sur les causes de leur captivité.

Ce ministre s'empressa aussi de visiter les châteaux forts et autres lieux de détention, à Paris et aux environs, tels que la Bastille, Bicêtre, Vincennes, etc. Il mit en liberté la plupart des détenus; mais, surchargé d'affaires, il en oublia dans les cachots, dont sa justice auroit dû briser les fers. On peut encore lui reprocher, malgré la bonté qui lui étoit naturelle, d'avoir cédé à de perfides suggestions, et d'avoir décerné injustement quelques lettres-de-cachet : tant il est vrai qu'on ne fait pas toujours, dans les grandes places, tout le bien que l'on voudroit.

Mais revenons au traitement qu'éprouvoient, à Vincennes, les prisonniers. Le porte-clefs venoit trois fois par jour, et sembloit, le plus souvent, un messager d'infortune; une physionomie austère, un silence imperturbable, un cœur inacces-

sible à la pitié, étoient les vertus de cet état. En vain le prisonnier interrogeoit-il ; une négation simple étoit l'unique réponse qu'il recevoit : *Je n'en sais rien*, composoit l'éternelle formule du porte-clefs.

Les plus favorisés des prisonniers (et c'étoit le plus petit nombre) se promenoient une heure par jour dans un jardin qui avoit trente pas de long, en tête à tête avec leur porte-clefs, qui ne devoit ni les quitter un instant, ni leur adresser une parole. Dès que l'heure sonnoit, on regagnoit le Donjon.

Ceux qu'un destin propice rendoit à la société, à leurs amis, à leur famille, recevoient, en sortant de leur prison, un traitement pareil à celui qu'ils avoient éprouvé en entrant : ils étoient fouillés d'une manière outrageante, et le commandant exigeoit du captif, sur lequel il exerçoit cette dernière indignité, qu'il fît serment de ne jamais révéler ce qui se passoit dans cette prison d'état. Pareil serment s'exigeoit aussi à la sortie de la Bastille.

On prenoit à Vincennes les plus scrupuleuses précautions pour qu'un détenu ne mourût point sans confession, ni sans recevoir les derniers sacremens. Il étoit toutefois bien difficile d'obtenir la permission de se confesser à un prêtre du dehors; et avant le dernier siècle, une permission du roi étoit même nécessaire pour qu'un prisonnier fût administré. C'est ce que prouve le fait suivant. On ignore pour quel motif étoit renfermé à Vincennes un sieur Bellinzani, en 1684. Tout ce qu'on sait, c'est qu'étant tombé dangereusement malade à cette époque, il fallut une lettre-de-cachet, adressée au gouverneur, pour que ce prisonnier eût permission de se faire administrer les sacremens de pénitence et de l'eucharistie. La lettre-de-cachet, trouvée parmi les papiers de la Bastille, est conçue en ces termes : « Monsieur le marquis de » Bellefonds, je vous écris cette lettre » pour vous dire que mon intention est » que vous laissiez entrer dans mon châ» teau de Vincennes le père Hyacinthe,

» récollet, pour administrer les sacre-
» mens de pénitence et d'eucharistie au
» sieur de Bellinzani, que vous y détenez
» par mon ordre. Et la présente n'étant à
» autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait,
» monsieur le marquis de Bellefonds, en
» sa sainte garde. Ecrit à Versailles, le
» sixième avril 1684.

» *Signé*, LOUIS.

» *Et plus bas*, COLBERT. »

La suscription portoit : *A monsieur le marquis de Bellefonds, capitaine de mon château de Vincennes, ou à celui qui y commande.*

Les cérémonies qui se pratiquoient au Donjon, lorsqu'on y portoit le viatique aux malades, étoient les mêmes qui avoient lieu au château de la Bastille : on ne sonnoit que jusqu'à la principale porte d'entrée, où les soldats de la garde se mettoient en haie et présentoient les armes ; le tambour battoit au champ. Le dais et

les porteurs de flambeaux restoient au bas de l'escalier : le prêtre et le répondant montoient seuls ; à la sortie, le major et un autre officier l'accompagnoient jusqu'à la paroisse.

Le moindre enterrement étoit de trente-six livres ; il coûtoit cinquante écus quand le chapitre assistoit en corps, et il revenoit à soixante-quinze livres lorsqu'on n'y appeloit qu'une partie du clergé de la Sainte-Chapelle. Tous les enterremens se faisoient entre minuit et une heure.

Mais il paroît qu'ils n'étoient pas toujours exactement payés ; car un curé de la Sainte-Chapelle, nommé Arrault, se plaignoit judiciairement, le 12 février 1755, de ce qu'on lui devoit encore les honoraires de l'inhumation de Joseph-Henri Tocsin de Flambermont, ancien grand-prevôt de Senlis.

CHAPITRE XVIII.

Des plus anciens prisonniers de Vincennes, dont il est fait mention dans l'histoire :—L'amiral Chabot.—Robert Stuart.—Saint-Léger.—Le duc d'Alençon, frère de Charles IX.—Le roi de Navarre (Henri IV).—Les maréchaux français de Cossé-Brissac et Montmorenci.

On croit assez généralement que le donjon de Vincennes, jadis demeure des rois français, ne devint prison d'état que sous le règne de Louis XI. Mais le barbier de ce monarque, qui en fut concierge ou gouverneur, n'est pas le premier qui y ait veillé à la garde des prisonniers, puisque nous voyons dans l'histoire qu'on y renferma Enguerrand de Marigni, dès l'an 1315, sous le règne de Louis-le-Hutin.

Il est donc prouvé que le fameux donjon

de Vincennes a été prison d'état pendant cinq siècles consécutifs. L'imagination est effrayée, autant que l'humanité, en songeant au nombre prodigieux de victimes qui ont dû être enchaînées sous ses épaisses murailles pendant un espace de temps aussi considérable. Il seroit fastidieux, et même impossible, de les faire toutes connoître à nos lecteurs. Le despotisme a des secrets impénétrables. Nous allons seulement révéler les noms et l'histoire touchante de ceux que nos recherches nous ont fait découvrir. L'impartialité la plus scrupuleuse va continuer de guider notre plume.

L'amiral Chabot, gouverneur de Bourgogne et de Normandie, qui avoit été pris à la bataille de Pavie avec François Ier, dont il étoit le favori, fut ensuite envoyé en Piémont à la tête d'une armée. Il devint suspect à François Ier, qu'il avoit empêché de dépouiller entièrement le duc de Savoie de ses états. Le roi confia son mécontentement au chance-

lier Poyet, qui fournit au monarque le moyen de perdre Chabot, en observant néanmoins les formalités de la justice. L'amiral fut arrêté pour malversations, et envoyé prisonnier au donjon de Vincennes, en 1526. Le chancelier Poyet donna des mémoires pour faire interroger cet illustre détenu. Des commissaires, choisis dans tous les parlemens, s'assemblèrent à Vincennes et procédèrent à l'interrogatoire. Chabot se défendit en honnête homme, fort de son innocence, mais en mauvais jurisconsulte. Le chancelier eut l'impudence de se mettre à la tête des juges : l'amiral le récusa d'abord, et eut ensuite la foiblesse de se désister de sa récusation. Les formalités ayant été observées, du moins en apparence, il intervint un arrêt qui dépouilla l'amiral de tous ses biens, et le condamna à payer une grosse amende. Mais un nouveau caprice du roi le rétablit bientôt dans sa charge, ainsi que dans son gouvernement. Le procès fut revu, et l'arrêt qui intervint déclara que cet offi-

cier

cier de la couronne n'avoit été précédemment convaincu ni de crime de lèse-majesté, ni de félonie. Poyet, à son tour, éprouva les vicissitudes de la fortune; il fut renfermé pendant plusieurs années dans la grosse tour de Bourges; on lui enleva toutes ses charges avec ses richesses, et il se vit réduit à n'être qu'un simple avocat consultant.

C'est sur-tout dans les temps de guerres que la fortune se plaît à montrer son inconstance. Les ambassadeurs de Philippe II, roi d'Espagne, vinrent, en 1556, trouver Henri II au château de Vincennes, pour y traiter de la paix, ainsi que de la rançon et de la délivrance des prisonniers de guerre. On convint que les soldats en seroient quittes pour donner leur paye de trois mois, et les gentilshommes, au moyen d'une année de leurs revenus : mais les ministres espagnols exceptèrent deux de ceux qu'ils avoient en leur pouvoir, le maréchal de Bouillon et François de Montmorenci, fils du connétable; un seigneur, du côté des ennemis, fut

également excepté : Philippe de Crouy, duc d'Arcost, qui étoit détenu au donjon de Vincennes. Le connétable de Montmorenci se flattoit qu'il auroit son fils en échange de ce dernier ; mais d'Arcost s'évada du Donjon, travesti en paysan. Cette fuite n'ayant pu avoir lieu sans que quelqu'un l'eût favorisée en secret, on soupçonna Françoise d'Amboise, veuve de Charles de Crouy-Senignani ; elle fut emprisonnée à ce sujet, et traitée avec beaucoup de sévérité par Jean Memrier, lieutenant-criminel ; c'est ce qui depuis causa la perte de ce magistrat, et fit dès-lors éclater l'animosité qui régna si long-temps entre les Guise et les Montmorenci.

Gaspard de Heu, sieur de Bui, gentilhomme de Metz, fut arrêté prisonnier en 1560, sous le règne de Henri II, et conduit au donjon de Vincennes. On l'appliqua à la question, et il fut ensuite pendu par ordre des Guise, alors *tout*-puissans.

Le cardinal de Lorraine encombra, pour ainsi dire, le donjon de Vincennes des cal-

vinistes qui lui faisoient ombrage, tels que de Soucelles, qu'arrêtèrent, dans la salle du roi de Navarre, des archers de la garde; un des fils du comte de Haram, pour avoir aidé à faire sauver son frère; le bailli de Saint-Agnan, accusé d'avoir donné de mauvais conseils au prince de Bearn, et d'être auteur d'écrits licencieux. La France en étoit alors inondée: les uns traitoient de l'ancienne constitution du royaume, des lois qui répriment l'autorité royale, des minorités et des régences; les autres recherchoient les remèdes à opposer au mal politique: ceux-ci parloient de la tenue libre des états-généraux: quelques-uns plus hardis soutenoient qu'il falloit faire mourir les princes qui favorisoient le schisme; attaquoient la tyrannie des princes lorrains; la domination des étrangers et d'une femme (Catherine de Médicis).

Robert Stuart, écossais, parent de la reine d'Ecosse, homme très-hardi et calviniste fougueux, dont il a déjà été question dans la première partie de cet ou-

vrage, fut soupçonné d'avoir eu part à l'assassinat du président Minard, l'un des juges du conseiller du Bourg, tué en plein jour d'un coup de pistolet auprès du palais. On accusoit aussi Stuart d'avoir résolu, avec plusieurs des siens, de mettre le feu aux quatre coins de Paris, afin de profiter du trouble pour forcer les prisons et délivrer tous les calvinistes qu'on y détenoit. En conséquence, on parvint à le saisir et à le renfermer à Vincennes.

Ce fut alors que les prêtres catholiques firent mettre aux carrefours de plusieurs villes, et principalement de Paris, un grand nombre d'images de la Vierge, entourées de cierges allumés jour et nuit, et devant lesquelles on forçoit tous les passans de s'agenouiller et de contribuer aux frais du luminaire; s'ils résistoient, ils étoient assommés de coups et traînés en prison.

A l'époque où la conspiration d'Amboise vint à éclater, la cour ne douta point que Robert Stuart n'en eût eu connois-

sance, ainsi que Soucelles et le bailli de Saint-Agnan, deux de ses complices : elle chargea le connétable de Montmorenci de les retirer du Donjon, et de les amener séparément à Amboise, où ils furent mis dans la grosse tour, chargés de chaînes. Les tourmens de la question n'arrachèrent de leur bouche aucun aveu, soit qu'ils ignorassent en effet la conspiration.

Nous avons dit ailleurs que Stuart parvint à s'évader d'Amboise; qu'à la bataille de Saint-Denis, il tua Montmorenci d'un coup de pistolet, et que lui-même fut tué en trahison à la bataille de Jarnac.

Un autre officier calviniste, nommé Saint-Léger, fut renfermé au donjon de Vincennes, quelque temps avant la journée de la Saint-Barthelemi. Il voulut garder dans sa prison une levrette qu'il avoit élevée, et qu'il chérissoit; mais on lui refusa ce plaisir innocent, et on ramena la levrette. Le lendemain, cet animal retourna seul à Vincennes, et se mit à aboyer sous les fenêtres du Donjon.

vers l'endroit où son maître étoit renfermé. Saint-Léger regarde par les barreaux; il reconnoît sa chienne et témoigne une extrême satisfaction. La levrette se met à faire mille sauts et mille bonds, en signe de la joie qu'elle éprouve : son maître lui jette une partie de son pain, qui est aussitôt mangé avec avidité.

Cette visite ne fut point la dernière. Abandonné de ses amis et de ses parens même, parce qu'on le croyoit perdu, l'infortuné prisonnier n'eut point d'autre consolation, pendant quatre années que dura sa captivité. Quelque temps qu'il fît, malgré la pluie, le froid et la neige, l'animal fidèle ne manquoit pas un seul jour de venir voir son maître.

Saint-Léger étant mort cinq à six mois après son élargissement, la levrette, ne voyant plus l'objet de sa plus chère affection, abandonna totalement la maison de son maître, et retourna au château de Vincennes, où elle fixa sa demeure, comme si elle eût espéré d'y trouver un jour Saint-

Léger. Un guichetier l'avoit toujours fort bien accueillie; touché de son attachement et de sa gentillesse, il lui avoit facilité les moyens d'approcher au pied du Donjon, pour voir son maître, et de s'en aller ensuite en toute sûreté. Pénétrée de reconnoissance pour ce guichetier bienfaisant, la levrette demeura auprès de lui le reste de sa vie; mais elle ne pouvoit s'empêcher de se rendre fréquemment tout près de la tour qui avoit renfermé Saint-Léger. Elle la fixoit avec un air de tristesse, et contemploit, durant des heures entières, la fenêtre où ce cher maître lui avoit souri tant de fois. Les animaux peuvent donner à l'homme des leçons en plus d'un genre, et sur-tout, en fait d'attachement et de reconnoissance. . . . . Mais, ne perdons pas de vue que nous ne devons nous occuper ici que des faits concernant les prisonniers du donjon de Vincennes.

Lorsque le duc d'Alençon, frère de Charles IX, découvrit lui-même à la reine-mère, qui étoit alors à Saint-Germain-en-

Laye avec le roi, qu'il avoit donné les mains à son enlèvement de la cour, afin d'être mis à la tête des catholiques mécontens, cette princesse dissimula; puis faisant mettre le roi en litière (il étoit malade et ne pouvoit aller à cheval), elle engagea le duc d'Alençon et le roi de Navarre d'entrer dans son carrosse, et les conduisit elle-même au château de Vincennes. Quand ils y furent arrivés, elle leur déclara qu'ils n'étoient pas tout-à-fait prisonniers, mais que cependant on ne leur permettroit pas de sortir du château, et qu'on avoit de bonnes raisons pour en user de la sorte : ils en furent vivement affectés; et le duc d'Alençon se repentit, mais trop tard, de la confidence qu'il avoit faite à la reine.

On instruisit leur procès, comme prévenus de conspiration contre le roi. L'instruction fut commencée dans les formes; on nomma pour commissaires Christophe de Thou, premier président du parlement de Paris, et d'autres magistrats. Le duc

d'Alençon s'avoua coupable sans hésiter. On appela ensuite le roi de Navarre, qui ne parla pas en criminel, mais en accusateur. Il adressa la parole à la reine, en présence des commissaires, et se plaignit vivement des outrages qu'elle lui avoit faits: tout annonçoit déjà dans ce jeune prince la gloire dont il devoit un jour se couvrir.

Dans la semaine sainte de l'année 1574, on fit une tentative pour enlever les deux illustres prisonniers du château de Vincennes; mais elle fut infructueuse.

Le roi manda aussitôt les maréchaux de Montmorenci et de Cossé, qu'il fit arrêter et retenir prisonniers dans le Donjon. On se saisit également de Lamolle et du comte de Cocanas, gentilshommes piémontais. Pierre de Gantrie, maître-d'hôtel du roi et conseiller-d'état, et quelques autres personnes, furent pareillement arrêtés. Peu de temps après, Lamolle et Cocanas furent condamnés à avoir la tête tranchée, et le nommé du Tourtac, à être pendu. Les deux Piémontais étoient de très-beaux hommes; ils

avoient pour eux les plus grandes dames de la cour, qui ne purent néanmoins les soustraire au supplice : l'une d'elles, au désespoir, obtint de l'exécuteur la tête de Cocanas, son amant, la fit embaumer et la conserva dans une pièce reculée de son appartement, où elle alloit souvent pleurer ce malheureux objet de sa tendresse.

Les maréchaux de Cossé-Brissac et de Montmorenci causoient beaucoup d'ombrage à Catherine de Médicis; elle craignoit qu'à la mort de Charles IX, et pendant que son successeur seroit encore éloigné, ces deux principaux officiers de la couronne, afin de s'emparer de la régence, ne fissent quelque entreprise en faveur du duc d'Alençon, qu'elle avoit fait arrêter. Elle sut si bien leur persuader que Charles, qui étoit mourant, avoit la plus grande envie de les voir, pour leur donner des marques de la confiance qu'il avoit en eux, qu'elle les attira l'un et l'autre à Vincennes, où la cour étoit alors : on les y retint prisonniers. Pendant qu'ils y

étoient au pouvoir de la reine, quelques favoris imaginèrent de faire étouffer le maréchal de Cossé dans sa prison; mais ce dessein barbare fut adroitement détourné par Gilles de Souvré, grand-maître de la garde-robe et capitaine du château de Vincennes, qui étoit chargé de l'exécuter. Catherine de Médicis prit le parti d'envoyer ces deux prisonniers à la Bastille; ils y furent conduits en plein jour, au milieu des huées de la populace, en tout temps si facile à tromper, et qui les crut des criminels d'état et des traîtres dignes du dernier supplice. Le maréchal de Montmorenci n'étoit alors âgé que de quarante-cinq ans, et Cossé étoit presque octogénaire. Ils furent absous, par un édit du mois de décembre 1576, de tous les crimes qu'on avoit voulu leur imputer.

Après la cérémonie du convoi funèbre de Charles IX, son frère le duc d'Alençon, et le roi de Navarre, furent de nouveau arrêtés et reconduits au château de Vincennes, par ordre de la reine-mère, qui

les fit étroitement garder dans le Donjon, attendu l'absence de Henri III, alors sur le trône de Pologne, et à qui on avoit dépêché des courriers.

Cependant il eût été facile au duc d'Alençon de s'évader et de se faire proclamer roi de France; la reine de Navarre, sa sœur, qui avoit beaucoup d'amitié pour lui, jouissoit de la liberté de le voir et d'entrer au Donjon quand elle vouloit: elle proposa de mettre un des deux prisonniers, déguisé en femme, dans son carrosse, ce qui eût été praticable, attendu qu'ils avoient la facilité de reconduire cette princesse sans que les gardes s'y opposassent, pourvu que l'un des deux demeurât dans la chambre qui leur servoit de prison. Mais quand il fut question de décider quel seroit celui que la reine de Navarre feroit sortir, ils ne purent s'accorder; chacun s'exagérant le risque qu'il courroit en servant comme d'otage à l'autre. Ainsi ils demeurèrent prisonniers jusqu'à l'arrivée de Henri III.

Catherine de Médicis se mit en marche pour aller au-devant du nouveau monarque, menant à sa suite le duc d'Alençon et le roi de Navarre, gardés avec le plus grand soin; elle joignit Henri III au pont de Beauvoisin, sur les frontières de la Savoie. Après avoir reçu les embrassemens de son fils, elle lui présenta ces deux princes, en lui disant : « Voilà deux prisonniers que je » vous remets; vous avez été pleinement » instruit de toute leur conduite : c'est à vous » d'en faire tout ce qu'il vous plaira. » Le roi les embrassa amicalement, écouta leurs excuses, et leur répondit avec tendresse : « Je » vous remets en liberté; je vais donner mes » ordres pour vous ôter vos gardes : je ne » vous demande autre chose, sinon que » vous m'aimiez, et que vous vous aimiez » vous-mêmes en vous précautionnant » contre les mauvais conseils que l'on » pourra vous donner contraires à mon ser- » vice, et qui ne pourroient vous être que » très-préjudiciables. » Les princes dînè- rent ensuite avec le roi et la reine. On prit

la route de Lyon, et de cette ville on se rendit au château de Vincennes. Henri III, après s'y être reposé quelques jours, fit son entrée dans la capitale du royaume.

FIN DU PREMIER VOLUME.